

- Peut-on fixer "une juste rémunération" aux médecins? (page 5)
- Le texte officiel du plan Rogers. (page 5)
- Un éditorial de Vincent Prince sur "L'État et les grèves du secteur privé". (page 4)
- La FPJQ et la responsabilité des journalistes. (page 4)

■ la météo

Nuageux puis ensoleillé. Plus frais et moins humide. 60 et 80.

LE DEVOIR

Fais ce que dois

De la férie

VOL. LXI - NO 190

Montréal, lundi 17 août 1970

10 CENTS

Postes

Le CUP garde une ligne dure

OTTAWA (CP) — Les représentants des 27,000 employés des postes sont convenus au cours du week-end de garder une "ligne dure" dans le conflit qui les oppose au gouvernement et projettent d'intensifier leur action de grève.

Le 'Yesenin' a pu quitter Vancouver

VANCOUVER (PC) — Le cargo soviétique Sergey Yesenin, placé sous saisie par les autorités canadiennes après être entré en collision avec un traversier de la Colombie-Britannique le 2 août dernier, a pu quitter le port de Vancouver vendredi soir après le versement d'une caution de \$1,250,000.

La caution a été déposée par la Canadian Indemnity Co.

La collision avait fait trois morts. Le Yesenin jauge 14,700 tonnes. Il était entré en collision avec le traversier "Queen of Victoria" qu'il essayait de soustraire à de forts courants dans l'"Active Pass". La saisie avait été autorisée par la Cour de l'Échiquier.

Le bond précise que la compagnie se soumet à la juridiction de la Cour de l'amirauté (partie de la Cour de l'Échiquier) et consent, si les propriétaires du cargo — soit la Far Eastern Steamship Co., de Vladivostok — ne payaient pas les dommages qu'on leur attribuerait, à garantir le paiement d'une somme n'excédant pas \$1,250,000.

Entre-temps, l'avocat St. M. Du Moulin, de Vancouver, s'est présenté à la Cour comme représentant de la compagnie soviétique dans une cause poursuivie intentée par le ministère des transports de Colombie britannique selon lequel l'équipage du Yesenin est responsable de la collision.

Réunis à Ottawa, les 22 directeurs régionaux du Conseil des unions des postes ont endossé sans conditions la position prise la semaine dernière à la table de négociations par le CUP.

Un porte-parole a déclaré, hier, que le Conseil avait réduit de deux cents l'heure sa demande d'augmentation salariale. Les parties sont maintenant à 11 cents l'une de l'autre. Le gouvernement propose 47 cents en 32 mois et les syndicats exigent 58 cents en deux ans.

Le porte-parole a révélé que le CUP a laissé tomber sa demande d'une prime de \$45 par semaine pour l'employé qui prend ses vacances hors des mois d'été. "C'est pour indiquer notre souplesse sur les questions d'avantages sociaux", a-t-il dit.

Apparemment des progrès ont été enregistrés sur la question de la sécurité d'emploi. Si la phraseologie de la dernière proposition gouvernementale n'est pas entièrement acceptable, "le gouvernement est dans la bonne direction", a dit le représentant syndical.

La rencontre du week-end avait été convoquée par les dirigeants du CUP afin de transmettre aux directeurs régionaux les détails de la négociation et de consolider la grève tournante.

Une déclaration émise au terme de la réunion condamne "les pratiques injustes de négociations et l'attitude entêtée" du gouvernement pendant les négociations qui durent depuis onze mois.

Le communiqué affirme que le gouvernement doit être tenu pour entièrement responsable de tous les bouleversements survenus dans les services postaux jusqu'à maintenant et dans l'avenir.

Lacunes de la loi et prévarication

Plus de 100,000 étrangers seraient illégalement établis au Canada

TORONTO (CP) — Il y a plus de 100,000 personnes illégalement établies au Canada et ce nombre augmente tous les jours.

Telle est du moins la conclusion d'une enquête publiée samedi dans le Toronto Telegram. Le quotidien n'indique pas ses sources mais cite le témoignage d'un

fonctionnaire: "Le pire c'est que personne ne semble se soucier du problème."

Les lacunes du régime canadien d'immigration, constate le journal, facilitent le contournement de la Loi de l'immigration. En conséquence, le Canada reçoit plusieurs milliers de citoyens peu qua-

Briggs appareille

SUNNY POINT, Caroline du Nord — Tiré par un remorqueur, le "Lebaron Russell Briggs" et sa cargaison de gaz inflammables ont appareillé vers le large hier après-midi.

Les deux plaignants, le gouverneur de la Floride, M. Claude Kirk et le Fonds pour la défense de l'environnement, ayant renoncé à poursuivre leur action en appel contre l'immersion des gaz dans l'océan

Atlantique, la cour d'appel du district de Columbia avait levé quelques heures plus tôt toute restriction de nature à empêcher ou différer cette opération.

En fin de matinée, la cour d'appel du district de Columbia, réunie sous la présidence du juge Warren E. Burger, avait rejeté l'appel formulé par M. Kirk et le fonds de défense de l'environnement.

Voir page 2: Le Briggs



Carte du Nord-Est brésilien. (Cliché de la revue REALIDADE, mai 1970)

BRÉSIL 70...des jeux et pas de pain

1- Les diamants de la faim

par Yvan LABELLE, collaboration spéciale

Yvan Labelle est professeur au département de sociologie et d'anthropologie de l'université Laval. Après un séjour prolongé en Amérique latine, notamment à Cuba, au Mexique et au Chili, M. Labelle est retourné ces derniers mois dans plusieurs capitales latino-américaines. Dans cette série de trois articles sur le Brésil, il décrit la situation économique du Nord-est, les relations de plus en plus tendues entre l'Église et l'État, et la militarisation de la vie politique à l'heure de la guérilla. Les sous-titres sont du Devoir.

Au moment où dans les grandes villes brésiliennes des foules défilent dans les rues pour célébrer le championnat mondial de l'équipe nationale de "futebol", fin juin dans le nord-est du pays près d'un million de personnes cherchaient de quoi se mettre sous la dent.

Tous les 10 ans

Contrairement au Pérou qui ne pouvait prévoir le dernier désastre, ses

50,000 morts et ses 800,000 affamés sans logis, le Brésil connaît depuis longtemps le douloureux problème des sécheresses périodiques du Nord-est: tous les dix ans le fléau réapparaît, certaines dates rappelant les années où il fut plus désastreux: 1877, 1888, 1915, 1932, 1953 et 1958.

Dans les années 1920, l'"Inspeccoria federal de obras contra as secas", qui devait voir à porter remède au mal, n'eut pour principal résultat que d'accumuler, sans étude préliminaire, des matériaux telles les locomotives et les voies ferrées. Les compagnies étrangères firent de bonnes ventes et de gros profits.

Dans les années 30, les problèmes techniques sont abordés, mais barrages et routes profitent aux propriétaires privés qui réussissent à absorber également subventions et crédits du gouvernement. Les problèmes juridiques et sociaux n'avaient pas été abordés.

En 1959 la Sudene — Superintendencia pour le développement du Nord-est —

est créée, on évite ainsi les détournements de fonds au profit de quelques-uns, et le gouvernement possède alors un organisme relativement bien équipé pour régler le problème. Cependant, le gouvernement ne parvient pas à établir un plan d'ensemble et à coordonner les petits projets, jusqu'au coup d'État de 1964 où les militaires purgent les fonctionnaires. Depuis, ce qui restait des meilleurs est parti.

Le troisième plan prévoyait 8,114 kilomètres de route, on en a fait 2,525, le budget de la Sudene à ce poste ayant été réduit de 50%. Les projets approuvés favorisent davantage l'industrie et négligent notablement le secteur agricole et pastoral. Et encore, ils favorisent la technique avancée qui absorbe peu de main-d'œuvre. Jusqu'en 1967, la Sudene n'aura créé que 46,000 emplois directs. Elle favorise surtout les entreprises du sud du pays, qui jouissent d'exemptions fiscales. Le "Jornal do Comercio" de Recife ne manque pas d'humour quand il publie le 24 mai der-

nier une photo de la première page du rapport Lebreu qui s'empoussièrent depuis 1954.

Conséquence de toute cette pratique, d'après les statistiques de la Sudene en 1967, 50% des chefs de famille de Recife (capitale du Nord-est résumant toute la problématique sociale de la région) reçoivent 6% du revenu, et 13% des strates de revenu les plus hautes reçoivent 60% des salaires payés. En 1950, 76% de la main-d'œuvre était salariée temporaire, dix ans plus tard 81%. Les chiffres les plus récents indiquent que 23% des chefs de famille de Recife reçoivent un salaire inférieur au salaire minimum (fixé par la loi à \$30 par mois), et que 26% sont en chômage. Avant la Sudene, a-t-on calculé, le revenu par capita au Nord-est était de \$100 par an, il serait maintenant de \$150.

L'Institut brésilien de réforme agraire, réduit depuis 1964 à l'impuissance, s'occupe à d'interminables études préliminaires et à des activités d'éducation

Voir page 2: Brésil

Un peu plus d'une semaine après le début du cessez-le-feu, ces jeunes Israéliens en devoir sur le front du canal de Suez semblent avoir appris à goûter la sinécure qu'est devenue pour eux le métier de soldat.

La Canadian Medical Association adopte une position claire

La décision morale en matière d'avortement doit relever du patient, non pas du médecin

TORONTO (CP) — Le journal officiel de la Canadian Medical Association estime que les médecins ne devraient pas avoir à prendre de décision au sujet des avortements.

"L'aspect moral de cette question ne devrait relever que du seul patient",

estime le CMA Journal dans sa livraison de septembre. L'éditorialiste s'élève en particulier contre le régime présentement en vigueur au Canada en vertu duquel l'avortement doit être autorisé par un comité d'au moins trois médecins.

"On ne devrait pas obliger les médecins à assumer le rôle de gardes-barrières ayant à décider, parmi les enfants indésirés, lesquels devraient entrer dans ce monde surpeuplé et lesquels ne devraient pas y entrer."

L'éditorial du CMA Journal considère que le médecin, en vertu de son rôle, devrait plutôt s'assurer que le pa-

tient veut vraiment interrompre sa grossesse et veiller à ce que l'avortement soit bien fait.

Depuis son congrès de juin, l'Association a retiré de son code d'éthique toute mention de l'avortement, mais c'est la première fois que la CMA adopte une position aussi claire à l'égard de cette question très controversée.

L'éditorialiste fait encore observer qu'une grande partie de l'opposition qui se manifeste à l'égard "de cette loi vraiment libérale de l'avortement" porte sur les droits du fœtus.

"Les tenants de cet argument, dit-il,

doivent se montrer également soucieux du respect et de la garantie des droits de l'enfant indésirable après sa naissance."

L'éditorial du CMA Journal rappelle en outre que l'Association canadienne des psychiatres s'est prononcée en juin en faveur de la thèse qui considère l'avortement comme un acte purement médical au sujet duquel la décision doit être prise par la femme et, le cas échéant, par son mari.

Mais en vertu de la loi actuelle, poursuit le CMA Journal, les comités d'avortement, outre qu'ils entraînent des pertes de temps et d'argent, sont injustes.

Voir page 2: Avortement

■ au gré du temps

Dialectiques

Il doit être fort pénible, actuellement, d'être à la fois Allemand, sioniste et en même temps communiste orthodoxe.

D'être en faveur d'Israël tout en devant se rallier à la thèse selon laquelle l'État hébreu est une base impérialiste que les Palestiniens se doivent d'anéantir.

D'avoir à expliquer pourquoi l'URSS a favorisé la naissance du territoire national juif, à été une des premières nations à le reconnaître et à présent souhaite sa disparition.

De plus, de devoir justifier le nouveau traité entre Moscou et ceux qui, hier encore, étaient désignés comme les revanchards militaires néo-nazis de Bonn.

De rappeler la pensée marxiste qui veut que toute nation ait droit à l'autodétermination, que la revendication de tout peuple doit être soutenue lorsqu'il affirme ses droits.

Et de donner, en exemple de ces principes, le cas de la Tchécoslovaquie.

Louis-Martin TARD

Placement des travailleurs du bâtiment

Laporte invite la FTQ à se soumettre au bill 290

QUEBEC (Par G. L.) — "La FTQ me demande de changer la loi 290; si je devais la modifier, ce serait probablement dans un sens qui plairait beaucoup moins à la FTQ. Je lui demande donc plutôt de nous aider à appliquer la loi telle qu'elle est."

Tel est le commentaire formulé dimanche par le ministre du travail, M. Pierre Laporte, en cours d'une entrevue radiophonique (CKLM) enregistrée avant son départ pour vacances, jeudi dernier.

Le ministre était interrogé sur l'opposition de la FTQ à la campagne d'inscription des travailleurs de la construction en vue d'instaurer un régime de sécurité d'emploi.

La FTQ s'oppose énergiquement à cette mesure issue du projet de loi 290 et par laquelle les seules agences habilitées à placer des salariés dans le domaine de la construction au Québec seront, à partir de novembre, les centres de main-d'œuvre du Québec et les bureaux syndicaux de placement. La FTQ estime en outre que la "préférence régionale" aux travailleurs créera des "ghettos" et nuira à la mobilité de l'emploi spécialisé.

Les unions internationales affiliées à la FTQ ont donc décidé de boycotter la campagne d'inscription et de faire pression auprès du ministre pour qu'il modifie la loi. MM. Louis Laberge et

Voir page 2: Laporte

suites
de la première
page

ÉTRANGERS

leur admission au Canada, système qui engendre des systèmes parallèles et illégaux dans lesquels des fonctionnaires aident les candidats à formuler les bonnes réponses correctement, celles qui leur vaudront le plus grand nombre de points;

● depuis sa création, la commission d'appel de l'immigration ne tient pas compte dans certains cas des renseignements qui lui sont communiqués par la police internationale et abuse de son pouvoir de rendre des décisions fondées sur des motifs humanitaires, au point d'ignorer complètement d'imposants dossiers criminels;

● les autorités ont réduit le rôle et les effectifs des services de renseignements et d'enquête du ministère de l'immigration et de la main-d'œuvre au point que ces services croient percevoir une politique délibérée tendant à réduire ou éliminer les enquêtes sur le statut des immigrants.

Pour mener son enquête, le *Toronto Telegram* a questionné des fonctionnaires et des spécialistes de l'intérieur et à l'extérieur du ministère.

AVORTEMENT

tes pour les patients, car ce sont des tribunaux devant lesquels les patients intéressés n'ont ni le droit à un avocat ni celui d'en appeler de la décision. De plus, ces comités ne sont pas tenus de voir le requérant, ce qui est contraire à l'un des principes les plus sacrés en médecine qui veut qu'aucune décision médicale ne soit prise sans que le patient n'ait au moins été vu.

Le présent régime, note aussi l'éditorialiste, est tel que certains hôpitaux abusent des comités d'avortement tandis que d'autres n'y recourent pas suffisamment. Lorsque les médecins membres sont personnellement opposés à l'avortement, il s'ensuit que le comité n'approuve que quelques cas. Il arrive qu'un médecin désireux d'aider ses patientes s'adresse alors à d'autres comités, réputés pour leurs vues plus libérales. Si bien que les hôpitaux dotés de comités libéraux sont assaillis de demandes tandis que les autres n'en reçoivent presque plus.

LAPORTE

André Desjardins ont rencontré M. Laporte à ce sujet, mais le ministre leur a dit qu'il n'est pas question de revenir en arrière et de remettre en cause des ententes intervenues l'an dernier.

La FTQ comptait faire de cette question une épreuve de force pouvant aller jusqu'à la grève. C'est pour cette raison qu'elle n'a pas brûlé ses munitions en appuyant la grève de la CSN. Mais la loi 38 lui interdit maintenant ce moyen de pression.

En lançant la campagne, mercredi, le ministre du travail a dit que son ministère a pris les dispositions nécessaires pour que le régime de sécurité d'emploi soit en vigueur le dix novembre.

Mais pour en arriver à ce résultat, a ajouté M. Laporte, il faut, et c'est la condition sine qua non, que les travailleurs fassent l'effort de s'inscrire pour obtenir leur carte d'identité qui leur donnera droit à un travail suivant les dispositions des ententes qui ont d'ailleurs fait l'objet d'un arrêté ministériel.

Faisant une allusion indirecte aux difficultés prévues, le ministre poursuit ainsi: "Le ministère du travail est en mesure de faire face à ses responsabilités. Si les travailleurs ne répondent pas à l'appel qui leur est lancé, c'est eux, et eux seuls, qui en subiront les conséquences. Cela ne veut pas dire que nous nous en laverons les mains. Bien sûr que non. Mais nous devons alors procéder autrement. Qui subira les conséquences des dé-

BRÉSIL 70

rurale propre au siècle dernier. "Malgré le progrès du Nord-est, son économie est aujourd'hui plus vulnérable que dans le passé en cas de sécheresse de grande proportion," prévoyait en 1968 l'économiste Rubens Vaz de Costa.

Depuis 1967 — le sénateur Aurelio Viana pour l'Etat de Guanabara le rappelait en mai dernier — les avis n'avaient pas manqué pour rappeler au gouvernement les grands problèmes du Nord-est, "qui risquait de souffrir des conséquences d'une politique économique qui concentre en peu de mains de grandes richesses, sans bénéfices correspondants pour la grande classe de ceux qui vivent de salaires."

La sécheresse, déjà apparue durant tout le mois de février, avait fait le 4 mars 1970 l'objet d'un reportage dans la revue *Veja*. Quand à la fin de mai le général Medici visita le Nord-est "pour voir lui-même la situation", ce n'est donc pas sans raison que beaucoup de Brésiliens qualifieront de démagogie cette visite soulignée à l'excès par les moyens de communication, et de pharisaïque son exclamation: "Je ne

W. Hickel termine demain
sa tournée de l'Arctique

RESOLUTE BAY TERRITOIRES DU NORD-OUEST (PC) — Douze heures à bord d'un avion Twin-Otter, samedi dernier, n'ont pas réussi à entamer l'enthousiasme manifesté par le secrétaire américain à l'Intérieur, M. Walter Hickel, alors qu'il venait d'effectuer la moitié de sa tournée dans l'Arctique canadien.

Accompagné de M. Jean Chrétien, ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, M. Hickel, qui fut déjà gouverneur de l'Alaska, a visité les centres esquimaux d'Arctic Bay et de Hall Beach, sur l'île de Baffin. A la station Dew Line, de Hall Beach, il a pris une collation. Il a également bavardé avec des ouvriers des camps de prospection installés dans le nord de l'île de Baffin, par la Denver King Ressources Ltd. et la Texas Gulf Sulphur.

lais? Les travailleurs, et seulement eux."

Le questionnaire vise à faire les distinctions convenues entre les parties patronales et syndicales sur les travailleurs permanents, les réservistes et les régionaux.

M. Laporte a d'autre part fait savoir que le ministère entreprendra en septembre l'élaboration de normes quantitatives et qualitatives pour le classement des travailleurs, dans le contexte des ententes de l'an dernier et de la résolution adoptée samedi (8 août) par l'Assemblée nationale.

LE BRIGGS

mais avait cependant ordonné à la marine américaine de surseoir jusqu'à 10h ce matin au départ du Briggs, l'objet de ce nouveau sursis étant de permettre aux deux plaignants de porter l'affaire devant la Cour suprême. Ceux-ci ayant fait savoir qu'ils renonçaient à saisir la Cour suprême, le tribunal leva son injonction provisoire.

Le secrétaire de la Défense Melvin Laird a déclaré hier en parlant de l'immersion des gaz, que pareille opération ne se répéterait pas.

Le vieux navire transportant les fusées à gaz doit être coulé au large des côtes de la Floride.

QUÉBEC

Suite de la page 3

diation au département de psychologie", etc. Ce travail a même acquis un aspect politique extra-universitaire lorsque des correspondants et des membres des SAE ont manifesté leur présence "active" lors des événements suscités par le Bill 63. Et, dans la même ligne de pensée, le correspondant fait état d'une "intervention avec toute l'équipe eu égard au recrutement fait par la RCMP sur le campus de l'Université".

Tous les correspondants se sont rendus compte, semble-t-il, de la futilité de se cantonner dans un bureau, ou même dans un secteur d'activité donné. Ils évoquent illico le problème de la juridiction et de la liberté: "La tâche d'animation en vue de la participation à des actions qui pourraient dépasser le cadre des objectifs de l'Université, ainsi qu'une action concertée sur la sexualité ou certains problèmes politiques brûlants comme ce fut le cas en 1969-70". Telle est la description de M. Lemaire. Et il enchaîne: "Il est évident que le correspondant doit jouir d'une certaine liberté d'action à la fois face à l'administration de l'Université et face aux étudiants; d'autre part, il doit tout de même relever d'une autorité à l'université".

La conclusion de M. Trefflé Lacombe, parrain du projet, bien que liée à de multiples considérations sociales, n'en est pas moins précise: "La société contemporaine évolue rapidement et le monde étudiant semble la précéder... L'objectif de nos services, dont l'incidence académique est souvent très importante, est de permettre aux étudiants et aux professeurs d'atteindre leurs buts premiers plus efficacement". M. Lacombe et son équipe souhaitent que les étudiants et les professeurs le sachent.

l'accepte pas!" Mais il fallait devant la gravité des événements calmer l'opinion de certains secteurs. Ce furent d'ailleurs des rapports de police et de la SNI (Service national d'information, qui centralise depuis 1968 toutes les informations policières et politiques) qui ont décidé le général Medici à faire quelque chose.

Les jours précédents, six trains avaient été vidés de leurs vivres, les affamés attaquaient les marchés locaux et régionaux et, parfois, des hôtels-de-ville, faisant fuir des préfets impuissants et inquiétant des gouverneurs d'Etat.

Les diamants de Dom Pedro

Cette visite ne changera probablement rien, sinon qu'on augmentera les subides de la Sudene pour lui permettre d'ouvrir quelques chantiers additionnels et absorber une partie de la main-d'œuvre affamée, et qu'on déplacera, boucs émissaires, quelques fonctionnaires. Empêcher militairement les affamés de sortir de leur région — comme le rapporte le *Correio da Manhã* du 27 mai — ou discuter de l'importance de la limitation des naissances — numéro 90 de la revue *Veja* — ou même construire des bouts de routes — numéro 93

La tournée de M. Hickel se termine demain. D'ici là, il aura parcouru 4.000 milles d'un bout à l'autre du Nord canadien et visité chacun des plus importants camps de prospection minière de l'Arctique supérieur.

Samedi, le secrétaire américain a déclaré que ce qu'il avait pu voir jusqu'à l'avait vivement impressionné: "Je suis impressionné par l'organisation des villages... par l'activité qui règne et par le profond désir manifesté ici pour mener les choses à bien."

Il s'est également déclaré surpris du nombre de sculpteurs esquimaux à Cape Dorset, un village qu'il a visité vendredi dernier.

M. Hickel, qui a passé plus de 30 ans en Alaska, a expliqué qu'il avait trouvé que "deux sortes d'individus viennent vivre dans l'Arctique". "Il y a ceux qui détestent complètement cela et ceux qui, au contraire, aiment beaucoup y vivre".

L'absence de cérémonial a jusqu'ici marqué la tournée de M. Hickel. Les fonctionnaires canadiens espèrent toutefois que le secrétaire américain à l'Intérieur retirera de cette tournée une meilleure compréhension de l'œuvre que le Canada tente de réaliser dans l'Arctique et des problèmes qui se dressent devant cette réalisation.

De par ses fonctions, M. Hickel a des responsabilités similaires à celles de M. Chrétien — le développement du Nord et la supervision des affaires indiennes.

Comme M. Chrétien également, M. Hickel est intéressé au plus haut point à ce que la région arctique soit développée.

Mais, estime-t-il, un tel développement doit s'accompagner de bonnes méthodes de conservation.

Les résidents de l'Arctique ne veulent pas que soient gâchées les beautés de cette région, pas plus qu'ils ne désirent voir le progrès arrêté.

M. Hickel a ajouté que trop nombreux sont les Américains à mal connaître le Nord. "Pour eux, c'est comme une chambre noire. Ils ignorent ce qu'elle contient et ils y cherchent lentement leur chemin."

M. Choquette
au Japon

(OTTAWA (PC) — Une délégation de 20 membres représente le Canada au quatrième congrès des Nations unies sur la prévention du crime et le traitement des délinquants qui a lieu d'aujourd'hui au 26 août, à Kyoto au Japon.

La délégation sera coprésidée par M. Robert Stanbury, ministre fédéral sans portefeuille et coprésidée par M. Jérôme Choquette, ministre québécois de la justice.

Ce congrès a lieu à tous les cinq ans et c'est la première fois qu'il se tient hors d'Europe.

L'un des principaux sujets de discussion au programme est le rôle du public dans la prévention et le contrôle du crime et de la délinquance.

Les Tupamaros
s'adressent
au Brésil

MONTEVIDEO (AFP) — La police uruguayenne aurait reconnu l'authenticité d'un communiqué des Tupamaros découvert samedi au Brésil, à Porto Alegre, et donnant un délai de 72 heures à compter de vendredi 11 heures au gouvernement brésilien pour qu'il obtienne du gouvernement du président Putsch la libération de 183 détenus uruguayens contre celle du consul brésilien enlevé M. Dias Gomide, apprenait-on hier dans les milieux informés de Montevideo.

A Porto Alegre, un représentant de la police fédérale brésilienne a pris l'avion à destination de la capitale uruguayenne avec le communiqué des Tupamaros.

de *Veja* — ne résoudra pas le problème, c'est l'évidence même.

Dans quelques années, la tragédie se répète. D'où les inquiétudes fort bien notées dans cette conclusion d'un reportage de la revue *Veja*: "Pour le gouvernement, toute l'action est concentrée dans la grave affirmation du président Garrastazu Medici à Recife: "Cela ne peut durer". Les formules de changement sont étudiées avec attention, mais peut-être a-t-on décidé de ne pas évoquer le souvenir de 1877, année où Dom Pedro II annonça qu'il vendrait jusqu'au dernier diamant de sa couronne, pour que ne meure pas à cause de la sécheresse un seul habitant du Ceara. La couronne de Dom Pedro, intacte, est aujourd'hui au Musée impérial de Pétrópolis."

Journaux et revues ont éveillé l'opinion publique américaine et européenne à la situation lamentable des prisonniers politiques brésiliens: mais c'est un million d'habitants qui meurent de faim, dans ce Nord-est qui en compte plus de 27 millions, partiellement en raison de l'incurie du même régime politique depuis six ans.

DEMAIN: L'Eglise, entre la prison et la cathédrale.



L'ancien gouverneur de l'Arkansas, Orval E. Faubus, fait campagne pour être choisi candidat démocrate, le 25 août; il y a 8 aspirants au titre de candidat démocrate, Faubus semblant le favori (il a déjà occupé le poste durant 12 ans). Faubus faisait campagne à Little Rock hier. Il serait en lice contre le candidat républicain (Winthrop Rockefeller) et celui du Parti américain (Walter Carruth). (Téléphoto AP)

Rachat des canettes en
Colombie-Britannique

VANCOUVER (CP) — Les marchands de ferraille de Colombie-Britannique qui, depuis des années, paient 25 cents pour une douzaine de bouteilles de bière vides sont mécontents de la nouvelle loi sur les immondices qui les oblige à payer le même prix pour une douzaine de canettes.

Samedi, une centaine de marchands de Vancouver et d'autres centres ont passé la journée à rembourser des clients venus leur vendre des canettes. Une personne n'a pas le droit de vendre plus de 18 canettes par jour.

Harry Weinstein, de l'Empire Junk, ne voit que problèmes dans la nouvelle loi. "Nous payons 25 cents la douzaine

et n'obtenons des brasseries que 29 cents pour les bouteilles", dit-il. Le profit de 4 cents est le même depuis 20 ans.

Une autre compagnie, Atlantic Metal, a déclaré qu'elle ne courrait pas après les canettes mais, dit un représentant, si on nous en offre, il nous faudra probablement les accepter.

Seules les canettes fabriquées dans la province sont remboursables. Les lettres BCO seront estampillées sur le fond des canettes pour les distinguer des vieux contenants ou de ceux qui ont été fabriqués en dehors de la province.

Les canettes remboursées seront détruites afin d'éviter la pollution. Le gérant de la brasserie Pacific Brewers Warehousing a déclaré que la limite de 18 canettes visait à empêcher une personne d'apporter "500 canettes le premier jour".

Les commerçants d'alcool ont commencé samedi à demander un dépôt de 25 cents pour les caisses de bière en canette ainsi que sur les bouteilles de bière importée qui étaient auparavant sans valeur pour les marchands de ferraille.

lettres au Devoir

L'affaire de Cabano et l'exploitation forestière

M. Kevin Drummond, Gouverneur du Québec.

Dans le conflit qui oppose la population de Cabano à votre ministère ainsi qu'à la compagnie d'Auteuil Lumber, nous avons la conviction que bon nombre de personnes appuient ces gens courageux de Cabano qui refusent dorénavant les promesses et les appels à la patience ayant déjà attendu quatre ans. Vous dites dans une déclaration: "Il est très difficile de trouver des solutions logiques et raisonnables à ce problème avec une épée de Damoclès au-dessus de la tête." C'est trop facilement renverser les rôles et confondre victimes et bourreaux.

Pour notre part nous trouvons que des gens qui ont été trompés à la fois par le gouvernement et cette compagnie d'Auteuil Lumber, étaient justifiés de s'unir et d'agir pour exiger une action concrète de votre ministère au lieu de l'habituel camouflage servant à protéger les puissants et à endormir les travailleurs.

Vous dites que le climat actuel à Cabano n'est pas pour encoura-

ger un autre investisseur; et le climat antérieur de silence et de soumission, il avait donné quoi?

Et pourquoi chercher un exploitateur étranger? Il n'y a qu'à rendre possible la gestion des ressources forestières de la région par les travailleurs unis dans une coopérative. Cette formule a fait ses preuves ailleurs, notamment en Scandinavie et serait certainement plus profitable aux gens de la région.

Il est important de réaliser que les groupes défavorisés, ruraux ou urbains, ont déjà essayé la méthode que vous recommandez, c'est-à-dire la patience avec les résultats qu'ils connaissent bien. Alors il faut rapidement trouver autre chose.

La paix sociale à laquelle plusieurs aspirent ne se fera plus en imposant le silence aux justes revendications.

LA VOIX DES FEMMES
DU QUÉBEC

Solanges Vincent,
Ville de Laval

Des films uniquement en anglais

(...) Je suis en vacances pour deux semaines à Ste-Marguerite. Le jour, les divertissements ne manquent pas. Par contre, le soir, il est toujours intéressant de sortir. Mais voilà, pour ce qui est du cinéma, le plus près à Ste-Adèle, le seul ouvert sur semaine dans la région, présente seulement des films en "because" le touriste. Merde pour le touriste français, lui il ne compte pas.

La situation est écoeuvante, d'autant plus que le propriétaire de ce

cinéma fait son argent pendant dix mois avec des Québécois de langue française.

Je demande simplement qu'on retire à ce monsieur son permis pour le remettre à une personne qui va intelligemment respecter le milieu dans lequel il vit.

Les suggestions ne manquent pas: alterner français, anglais; projeter des films sous-titrés, etc.

Yvon Montpeller-BEAULIEU
Montréal, 3-8-70

COLLÈGE VILLE-MARIE

École secondaire indépendante reconnue

D'INTÉRÊT PUBLIC

par le Ministère de l'Éducation

Direction:

M. Aurèle Daoust

GARÇONS ET FILLES

Cours général et scientifique

Classes de Secondaire I à Secondaire V

Ouvert du lundi au vendredi, de 9 h à 4 h

Le soir: mercredi, de 7 h à 9 h.

1380, rue Gifford, Montréal 177

Téléphone: 525-2516

LYCÉE MONT-ROYAL
(INSTITUT ALIE)

RECONNU D'INTÉRÊT PUBLIC

COURS DU JOUR
COURS DU SOIR

École secondaire privée, sans but lucratif,
mixte, à direction laïque

- SECONDAIRE I (8e)
- SECONDAIRE II-III-IV-V
scientifique - général - recyclage
- 12e COMMERCIALE

4364, rue ST-DENIS (Métro Mont-Royal)
845-9145

(Entre 9 h. et 17 h. du lundi au vendredi)
(Soir: sur rendez-vous)

VENTE INSTALLATION SERVICE

**TÉLÉVISION
EN CIRCUIT FERMÉ**

ÉDUCATION

COMMERCE

INDUSTRIE

CAMÉRAS À PARTIR DE \$420
PEUVENT ÊTRE RELIÉES À VOTRE TÉLÉVISEUR

Vente et installation de studios de télévision à 2 ou 3 caméras comprenant console audio, console vidéo avec magnétoscope, générateurs d'effets spéciaux et moniteurs.

Pour informations et brochures: 525-2551

CITÉ ÉLECTRONIQUE INC.
3165, HOCHÉLAGA, MONTREAL.

L'ANGLAIS chez L.P.S.

COURS DE CONVERSATION, JOUR OU SOIR

Chez L.P.S. vous bénéficiez des méthodes les plus modernes, des techniques les plus efficaces et des systèmes les plus perfectionnés. Faites, sans engagement, un essai gratuit.

*Tous les cours L.P.S. sont déductibles de l'impôt.

De 9 heures à 21 heures

LANGUAGE POWER SYSTEMS

MONTREAL: Place Bonaventure 878-2821 QUÉBEC: 500 Grande Allée 529-0331

Val-David

La SQ conseille à un estivant de quitter son chalet

Un incident survenu hier midi à Val-David, près d'un chalet loué par de jeunes francophones (au 970 du Tour du lac Doré) a nécessité l'intervention de la Sûreté du Québec dont un agent a conseillé au jeune Mario Hart d'évacuer son chalet, le travail de la SQ étant trop accablant sur la route 111. Le Devoir a interrogé Rol Chantraine et obtenu la version suivante des faits.

Mario Hart et Jean-Marie Fouconnier ont eu le nez cassé et ont subi de multiples contusions qui ont dû être traitées à l'hôpital de Ste-Agathe, dit Pol Chantraine, qui se rendait à ce chalet visiter ses amis et a été lui aussi malmené tandis qu'un coup de carabine 303 était tiré par l'un de quatre gaillards (anglophones) au moment où l'agent de la SQ quittait le chalet loué.

Selon M. Chantraine, le tout aurait commencé autour de gamins (anglophones) jouant à proximité du chalet à l'aide de pièces pyrotechniques. L'une de ces pièces pénétra dans le chalet et mit le feu à une chemise. Le gamin fut empoigné un peu fortement par les estivants qui demandèrent de voir le père de l'enfant. La réponse, affirme le témoin vint sous forme d'une décharge de quatre hommes costauds dont trois avaient en main une carabine 303 — les hommes prétendaient que le jeune avait été «étranglé». Le calme revint peu après sur ce lac Doré où l'autodiscipline des estivants a déjà fait bannir les canots-automobiles.

■ aujourd'hui

A 11 heures, à l'édifice de la Commission des écoles catholiques de Montréal, élections du président et du vice-président de la CECM.

A 11 heures, au siège social de la Corporation des enseignants du Québec, à Québec, le président de la CEQ, M. Raymond Laliberté donne une conférence de presse sur le congédiement du président de l'Association des enseignants du Nouveau-Québec, M. Claude Fortin, et de son épouse.

A 13 heures, le club du Parti Québécois, M. René Lévesque, assiste au dîner offert par les diplômés de l'université McGill au Club Mont-Royal.

A 19h30, le ministre des terres et forêts, M. Kevin Drummond, assiste au dîner offert par les diplômés de l'université McGill au Club Mont-Royal.

Réunion des cristallographes

La réunion annuelle d'été de l'American Crystallographic Association se tiendra à l'Université Carleton du 17 au 22 août 1970. C'est la première fois que cette association dont la plupart des cristallographes canadiens sont membres se réunira hors des États-Unis.

La cristallographie, qui est au point de rencontre de plusieurs sciences telles la physique, la chimie et la biologie, travaille à mettre en lumière la structure des métaux et des minéraux, des composés minéraux et organiques complexes ainsi que celles des enzymes et autres protéines qui orchestrent les fonctions vitales. De façon moins détaillée, elle contribue à fournir une connaissance fondamentale du matériel génétique qui est à la base de l'hérédité.

Le président de l'association, M. le professeur D. P. Schoemaker, de l'Oregon State University, ouvrira la première séance mardi le 17 août. Parlant au nom du Comité national canadien de cristallographie, M. le professeur H. H. J. Nesbitt, et le Dr W. B. Pearson, doyens des sciences des universités Carleton et Waterloo souhaiteront la bienvenue aux participants.

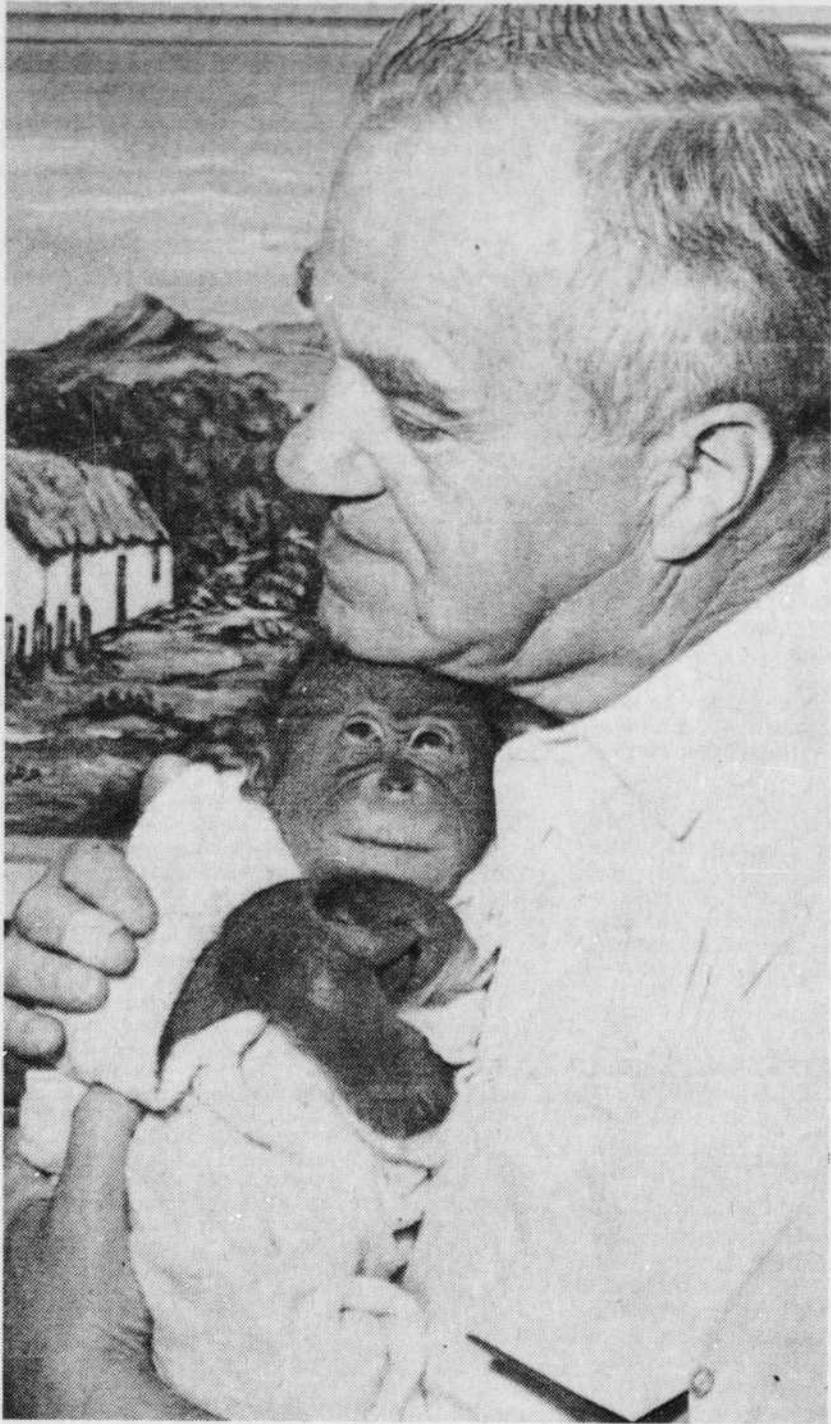
Des séances spéciales sur la structure des protéines, sur la physique de la diffraction et sur la cristallographie minérale sont inscrites au programme scientifique. Il sera par ailleurs présenté 133 communications touchant toute une variété de sujets.

Le MLT dénonce l'incompétence des enquêteurs du gouvernement

Rien ne va plus entre le Mouvement de libération du taxi et les représentants du gouvernement du Québec. On sait que dernièrement le premier ministre Bourassa a formé un comité autour du député Gérard Bossé avec mandat de faire la synthèse des études concernant les problèmes du taxi et de remettre dans les plus brefs délais des recommandations pertinentes. Il avait par la suite rencontré à Montréal le MLT et l'entente parut alors parfaite. Un rapport préliminaire devait être soumis en octobre et les recommandations finales au début de décembre.

Cependant le MLT a émis un communiqué dans lequel on peut lire ceci: "A la suite d'une réunion d'une cinquantaine de militants avec les membres du comité d'enquête Bourassa (Alfred Bossé et Milot), tenue au local de M.L.T., au 1406 rue Beaudry, le 12 août, les militants présents ont pu constater que messieurs Bossé et Milot sont très loin des vrais problèmes de l'industrie du Taxi et que le comité d'enquête, à moins d'un changement fondamental dans la composition et la manière de mener cette enquête, n'aboutira en définitive qu'à de simples réformes."

Le communiqué précise: "On est de plus en plus convaincu que ce comité du taxi ne cherche qu'à relever le prestige de Bourassa et à détourner



C'est une triste histoire. Le premier orang-outang né au zoo de Calgary a été rejeté par sa mère, femelle sans honte ni morale. C'est une tendre histoire. Un gardien du zoo s'est épris du nouveau-né qu'il met au lit, à qui il donne la bouteille et dont il change les couches. C'est une courte histoire d'amour. Bientôt bébé sera sevré et retournera au zoo, dans une cage, comme tous les singes dans tous les zoos. (Téléphoto CP)

**Séminaire bilingue à Brébeuf
Après vingt-cinq ans...
pourquoi les Nations unies?**

L'Association canadienne pour les Nations unies annonce que le neuvième séminaire bilingue sur l'ONU, pour étudiants, aura lieu du 17 au 22 août 1970, au pavillon Lalemont du Collège Jean-de-Brébeuf. Le thème du séminaire est "Après vingt-cinq ans... Pourquoi les Nations unies?". Le gouvernement canadien a déjà fait savoir qu'il déléguerait un de ses fonctionnaires spécialistes, M. François Mathys, secrétaire à la délégation canadienne à l'ONU, pour conseiller les étudiants.

Cinquante-quatre d'entre eux participeront le 22 août à une assemblée générale modèle représentant 25 pays. Il y aura en plus une série de conférences, de projections, de discussions en ateliers, ainsi qu'une visite au siège social de l'OACI, à SUCO et au Centre du livre pour outre-mer. Les sujets inscrits au programme des divers ateliers et des conférences sont: l'ONU, aperçu historique, sa structure; la pollution et le développement, défis à relever; échecs et réussites de l'ONU; perspectives d'avenir.

Le séminaire qui est, de préciser les organisateurs, "fait par des jeunes pour des jeunes", a pour buts de "donner aux étudiants une meilleure compréhension de l'idéal de l'ONU, de son rôle international, de familiariser avec les problèmes mondiaux et le rôle que joue le Canada dans l'organisation mondiale, et

d'inciter les étudiants à maintenir leur intérêt dans les affaires mondiales".

Ce neuvième séminaire est commandité par plusieurs commissions scolaires, associations d'étudiants, de professeurs et de parents, ainsi que par le secrétariat d'Etat du Canada.

Les touristes étrangers ont envahi Paris

PARIS (AFP) — Désertée par les Parisiens partis en vacances, la capitale est envahie par les touristes étrangers. Américains, Japonais, Belges, Allemands, Italiens ou Espagnols se coudoient sur les Champs-Élysées, caméras en bandoulière, lunettes noires sur le nez.

Cette année, ils sont 400.000 à Paris. Les services officiels estiment que leur nombre est de 100/0 supérieur à celui de l'an dernier. Parmi eux, ce sont les Américains qui sont les plus nombreux. Au mois de juin déjà, ils étaient 75.000 et leur nombre s'est encore accru en juillet et en août.

D'autre part, deux chauffeurs de taxi ne voient pas le problème de la même façon que le M.L.T. Dans une lettre adressée au premier ministre Bourassa, ils écrivirent: "Il n'y a aucun doute, les grandes flottes ne disparaîtront pas, pas plus que Murray Hill. Les vœux pieux ne résoudront pas les problèmes de cette industrie." Ils proposent en conséquence "la création d'une Corporation du taxi de Montréal qui engloberait tous les intéressés, à savoir, les propriétaires de flottes, les petits propriétaires et les chauffeurs."

Trois représentants de chacun de ces groupes feraient partie de la direction de cette corporation. Les deux chauffeurs de taxi ont également un programme à soumettre au gouvernement, notamment les améliorations suivantes: geler le nombre de permis de taxis; limiter chaque permis de façon à ce que chaque auto n'est qu'un chauffeur; porter à \$6.00 l'heure le temps d'attente, etc. Présentement, les deux chauffeurs font actuellement circuler une feuille d'adhésion à leur corporation parmi leurs confrères.

Québec verse \$100,000 pour la réforme des relations étudiantes

par Robert-Guy Sully

Le Service aux étudiants SAE de l'université de Montréal recevra une subvention spéciale de \$100,000 du ministère de l'Éducation, destinée à assurer l'expérience-pilote des "délégués aux affaires étudiantes" mise sur pied l'an passé. Cette décision revêt une importance particulière puisque c'est la première fois que le ministère décide de subventionner une expérience quelconque au sein des Services aux étudiants d'une université québécoise.

Le ministère verse d'autre part, une somme de 25 dollars par tête au SAE et, à ce titre, les étudiants de l'université de Montréal recevront environ \$320,000.

Cette expérience-pilote prévoit que trois diplômés (six cette année), occupent des bureaux sur le campus, établissent quotidiennement des contacts avec les étudiants. Ils se mettent à l'écoute des plaintes, des critiques et des griefs de toutes natures, plaintes, critiques et griefs qu'aucun autre organisme universitaire n'a qualité pour recevoir. Ces délégués — qui rendent compte de leurs démarches au directeur des SAE, — interviennent carrément dans les conflits qui surviennent entre l'administration et les étudiants afin de les tirer au clair. Toutes les interventions et démarches des délégués ont été consignées dans un rapport préparé par le directeur des SAE, M. Tréfilé Lacombe.

Trois événements auraient encouragé le gouvernement à poser ce geste, et à "investir" dans le projet de M. Lacombe, premièrement, le plaidoyer en ce sens prononcé devant le Conseil des universités au printemps par le vice-recteur à la gestion académique, M. Archambault; deuxièmement, les recommandations du rapport Deschênes qui suggéraient une extension de l'expérience-pilote; enfin, le jugement favorable que les planificateurs de l'université du Québec ont porté sur cette expérience, incorporant le système de M. Lacombe à l'université d'État. Le vice-recteur Archambault aurait demandé \$125,000 dans son plaidoyer, mais étant donné le fait que le projet avait été mis sur pied avec \$40,000 en 1969-1970 on comprendra pourquoi les dirigeants se sentent très satisfaits du résultat obtenu.

Selon M. Lacombe, les "délégués aux affaires étudiantes" (surnommés l'an passé "correspondants") ne remplissent pas les fonctions traditionnellement confiées aux SAE. On sait que le Service aux étudiants fournit généralement un service de santé, de placement, de sports etc., les organisations étudiantes ayant depuis quelques années abandonné les activités de ce type. Mais les trois correspondants de l'U. de M., sous la direction de M. Lacombe, ont tenté d'évaluer les besoins étudiants non prévus dans la structure administrative actuelle. Ce sont, au dire du directeur, "les étudiants des étudiants". Cette étude pourtant n'a rien de paternaliste, puisque les correspondants ont dû obtenir la confiance des étudiants, et jouer pour un temps le rôle d'ombudsmen. "On a recherché surtout des candidats forts en relations humaines qui connaissent bien les structures administratives et académiques de l'U. de M.," précise M. Lacombe. Les trois correspondants choisis, MM. Tanguay, Lemaire et Picard,

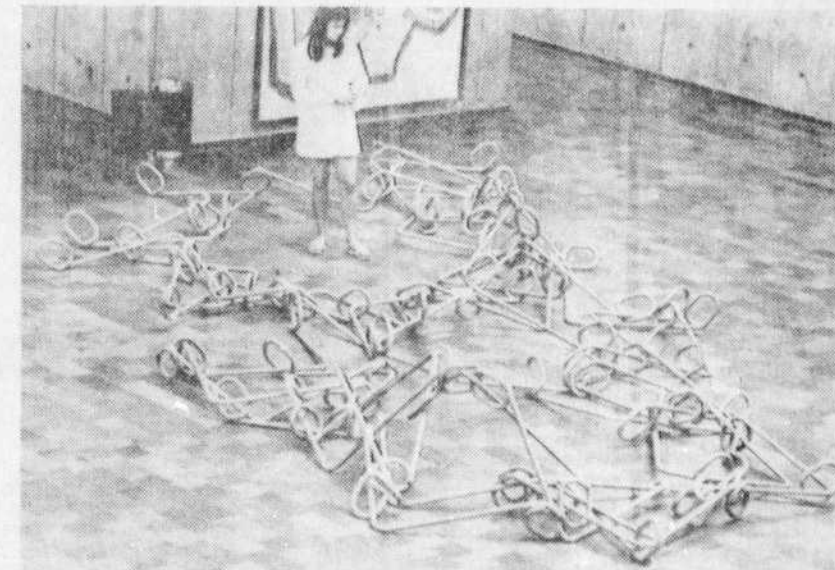
ont effectivement une formation dans les sciences sociales, en droit et en psychologie. Grâce à l'octroi leur nombre sera doublé. L'université du Québec a, de son côté, déjà prévu six postes semblables à son budget, et réclamera peut-être une subvention dès l'an prochain, si l'expérience-pilote à Montréal est une réussite. Quant au rapport Deschênes, il avait proposé pas moins de 17 ombudsmen, soit un dans chaque faculté de l'U. de M.

Cette tentative toute nouvelle dans les administrations universitaires, si elle a enthousiasmé les dirigeants des SAE (et si elle semble avoir enthousiasmé les autorités du ministère) pose néanmoins certains problèmes graves. Premièrement, étant donné le caractère "pilote" de l'entreprise, les SAE s'inquiètent déjà du fait que cette subvention pourrait bien ne pas être renouvelée en 1971-72, alors que 70-71 aura servi à mettre en place d'importants mécanismes. La somme est en fait incluse dans la subvention de \$28 millions que l'U. de M. a reçue de Québec. Deuxièmement, M. Lacombe note "une exigence difficile à accepter pour l'université: que quelques-uns de ses membres salariés se dévouent à identifier les problèmes, voire à les susciter, tout en maintenant une certaine indépendance vis-à-vis l'administration centrale". En effet on a souvent fait la comparaison entre les correspondants et la Compagnie des Jeunes Canadiens. D'autre part les étudiants eux-mêmes percevaient parfois "ceux qui les écoutent" comme des espions ou des informateurs. Jusqu'au terme d'ombudsman (si bien vu ailleurs) qui est contesté: "Nous sommes des ombudsmen ad hoc à l'occasion", tranche M. Lacombe. Somme toute, cette nouvelle fonction exige une part d'adaptation, de l'administration comme des étudiants. Mais aucun des responsables semble douter du résultat positif.

Durant la première année de mise en route, les modalités de la formule ont été laissées au bon jugement des correspondants. Répartis selon la plus stricte nécessité géographique (un dans l'immeuble central, un à l'ouest et un à l'est), installés dans leurs bureaux ou attablés avec les étudiants, les correspondants ont collaboré avec plusieurs jeunes à divers projets. Puis, ils ont conclu leur année initiale de travail en rédigeant chacun un mémoire sur leurs propres fonctions. Ces mémoires ont d'ailleurs été remis par le ministère, qui ne versera la subvention que si on lui remet des documents attestant la bonne marche du nouveau service. Cette série de rapports constitue une source de renseignements fort utiles pour ceux qui gèrent les Services universitaires aux étudiants, et justifient en quelque sorte le concept d'une expérience-pilote, qui pourrait guider les autres institutions québécoises.

Ils ont pour titres: "Affaires étudiantes, leurs raisons d'être", "description de la tâche du délégué aux affaires étudiantes", "énumération des tâches accomplies durant l'année 1969-70", "définition et évaluation du rôle de correspondant", "le correspondant", "des services aux étudiants", La rubrique "énumération des tâches accomplies", particulièrement concrète et révélatrice, renseigne sur l'ampleur de la nouvelle fonction de correspondant et rappelle le rapport soumis récemment par l'ombudsman provincial Louis Marceau. Le correspondant Picard, par exemple, dit avoir aidé "un étudiant étranger menacé de déportation", être intervenu "après de la faculté des sciences sociales en faveur d'un étudiant qui voulait comprimer quatre années de scolarité en trop", participé à "l'organisation et à la surveillance du référendum Quartier-Latin", avoir fourni un "travail de mé-

Suite à la page 2



Cette sculpture moderne "rampante" du Montréalais Henry Saxe est l'une des nombreuses œuvres d'artistes canadiens exposées au Scarborough College, en banlieue de Toronto, à l'occasion d'une exposition artistique estivale. (Téléphoto de la CP)

Inscrivez-vous!

4 Québécois sur 6 sont déjà inscrits au nouveau régime d'assurance-maladie du Québec!



VEUILLEZ ME FAIRE PARVENIR UN FORMULAIRE D'INSCRIPTION AU RÉGIME D'ASSURANCE-MALADIE DU QUÉBEC EN LETTRES MOULÉES S.V.P.

NOM DE FAMILLE

1 PRÉNOM

2 NO RUE APPARTEMENT

MUNICIPALITÉ ZONE POSTALE OU COMTÉ

DATE DE NAISSANCE JOUR MOIS ANNÉE

Régie de l'assurance-maladie du Québec
Centre d'inscription
Case postale 6600
Québec 2, Qué.

Si vous n'êtes pas inscrit au régime d'assurance-maladie du Québec, vous devez le faire tout de suite. L'inscription est obligatoire pour tous les résidents de la province de Québec quels que soient leur âge, leur état de santé ou leur situation financière. Retournez-nous ce coupon immédiatement. Faites vite! Vous vous sentirez bien mieux!

RÉGIE DE L'ASSURANCE-MALADIE DU QUÉBEC

L'État et les grèves du secteur privé

La campagne lancée ces jours derniers par la Fédération des travailleurs du Québec (FTQ) contre la préférence régionale d'emploi dans le domaine de la construction est probablement un autre indice, à posteriori, que le conflit dans le secteur du bâtiment ne pouvait être résolu par la négociation directe. Trop de points restaient à régler pour imaginer que les patrons auraient pu être tentés d'acheter une paix précaire avec la CSN par des concessions qu'ils n'étaient pas prêts à faire, alors que rien n'indiquait que la FTQ n'aurait pas décliné, à son tour, des grèves, au début de novembre, quand la sentence Gold, sanctionnant la priorité régionale, aurait cessé d'avoir force de Loi.

En d'autres termes, la dernière initiative de la FTQ confirme notre conviction que le gouvernement était justifié de faire voter, le 8 août, sa loi d'exception ordonnant le retour au travail des grévistes de la construction.

Il n'en reste pas moins que cette loi pose de sérieux problèmes. Il faudrait bien prendre garde que le précédent qu'elle crée ne vienne pas, à toutes fins pratiques, enlever son sens à la négociation directe dans le secteur privé. Certains ont prétendu que, de fait, la porte était ainsi ouverte à d'autres interventions gouvernementales et que, devant cette possibilité, les parties à un différend pourraient être tentées, à l'avenir, de négliger la négociation directe dans l'attente d'un règlement imposé.

On ne peut rejeter pareille prétention du revers de la main. Il faudrait au moins que syndicats et employeurs sachent quelles sont les règles que le gouvernement suivra avant de décider d'intervenir dans le secteur privé. Et ces règles devraient tenir compte de critères précis.

Dans le cas du bill 38, le gouvernement a principalement justifié son initiative en invoquant l'intérêt public. Les grèves qui dureraient depuis trois semaines paralysaient des chantiers d'une valeur globale de plus de \$600 millions. L'économie de la province, déjà stagnante, risquait d'en être sérieusement ébranlée.

Il semble, cependant, même s'il n'en a guère fait état, qu'il a été encore influencé par deux autres facteurs. De toute évidence, il avait acquis, par exemple, la conviction que les grèves ne pouvaient provoquer un règlement à brève échéance. Et il était persuadé aussi, semble-t-il, qu'un grand nombre de salariés étaient en grève malgré eux.

Intérêt public, improbabilité d'un règle-

ment par négociation directe et caractère démocratique douteux d'un arrêt de travail sont probablement autant de bons guides quand il s'agit pour le gouvernement de décider s'il doit intervenir ou non dans un conflit. Et il en est probablement d'autres qu'on pourrait suggérer aussi, comme la protection de la paix ou la prévention de désordres graves.

Mais le gouvernement devrait s'obliger lui-même, par une loi-cadre ou autrement, à énumérer les conditions qui devront être remplies avant qu'il ne songe à intervenir de façon aussi brutale. Il faudrait encore qu'il se dote de mécanismes, notamment de mécanismes d'enquête, pour étayer son action sur des données sérieuses et non sur de simples impressions.

On doit reconnaître que, dans l'affaire du conflit de la construction, le gouvernement avait, au moins, procédé au préalable à un certain type d'enquête puisque ses conciliateurs avaient été présents depuis février à la table de négociation. Ils pouvaient très bien témoigner du climat qui y régnait et des chances de règlement qui subsistaient encore ou ne subsistaient plus.

Pour le reste, cependant, c'était plutôt de l'improvisation. Les règles du jeu n'étaient pas connues. Et l'avenir restera incertain tant qu'on ne les aura pas établies.

Il aurait probablement fallu soulever également un autre point faible du bill 38: celui qui prévoit que, devant l'impossibilité pour les parties de s'entendre au cours des prochaines semaines, le conflit sera référé à la Commission parlementaire du travail et de la main-d'œuvre, et finalement réglé d'autorité par le gouvernement.

Le gouvernement se donne ici un rôle d'arbitre qui lui sied mal. Il n'a pas l'impartialité voulue pour le remplir en toute objectivité.

Il faut d'abord se rappeler qu'il est un des gros consommateurs de services dans le secteur de la construction. A ce titre de client des constructeurs, il est intéressé à maintenir les coûts les plus bas possibles. Il peut être tenté, conséquemment, de léser sur des questions comme le rattrapage et la parité salariale.

Mais il y a plus. Le gouvernement est lui aussi un employeur. Quelque 250.000 travailleurs sont à son emploi dans les secteurs public et para-public. Au chapitre des clauses normatives, de celles en particulier qui ont trait aux droits de la gérance, il pourrait bien hésiter à créer des précédents qui génèrent ensuite sa propre action lorsqu'il aura lui-même à négocier

avec les fonctionnaires de l'Etat, les employés d'hôpitaux, les enseignants, etc.

Lors de la discussion du projet de loi 38, un député de l'Union nationale, M. Marcel Masse, a suggéré que si le gouvernement voulait à tout prix agir comme arbitre, il aurait dû au moins prévoir de soumettre son projet de règlement à la Chambre par l'intermédiaire de la Commission parlementaire du Travail et de la main-d'œuvre. Cette suggestion était de bonne inspiration. L'arbitre serait alors devenu le parlement au lieu du seul gouvernement.

Le gouvernement, dans cette hypothèse, aurait assumé toute la responsabilité qu'il semble vouloir revendiquer, mais, au moins, il aurait soumis son propre jugement à l'ensemble des élus du peuple.

Ce n'aurait été, par contre, qu'un pis-aller. A notre avis, des conflits de cette nature devraient être référés à une commission d'arbitrage, une commission qui pourrait être composée, par exemple, de trois experts impartiaux sans lien aucun avec l'une ou l'autre des parties au différend. Il s'agirait ici, évidemment, de trouver une formule susceptible d'inspirer parfaite confiance aux syndicats comme aux employeurs.

Cette commission d'experts pourrait être assistée d'asseurs et de chercheurs et devrait pouvoir compter sur l'aide des services techniques de l'Etat. Ce serait une sorte de tribunal industriel appelé à juger en équité, en tenant compte de tous les facteurs économiques possibles et, naturellement aussi, de l'intérêt public.

Le Conseil consultatif du travail et de la main-d'œuvre, qui a abattu depuis un an une excellente besogne, serait probablement l'organisme tout désigné pour étudier ce problème.

Avec la négociation sectorielle qui est appelée à se développer, on conçoit que le gouvernement aura un rôle de plus en plus grand à jouer et qu'il faudra mettre au point des mécanismes nouveaux qui n'étaient pas nécessaires tant que les conflits ouvriers se situaient au niveau d'une industrie particulière ou d'une usine. Les représentants syndicaux et les représentants patronaux qui siègent sur le conseil consultatif en question sont sûrement en mesure de suggérer les règles qui permettraient à la négociation de rester ce qu'elle a toujours été sans exposer l'économie de la province et l'ordre social à des perturbations injustifiables.

Vincent PRINCE

Témoignages d'URSS

L'asile psychiatrique et l'opposition politique

par Antoine WENGER (BIP)

"Pourquoi sommes-nous enfermés et pas vous? Où est la logique?" Telle est la question qu'un malade mental pose à son infirmier dans la nouvelle de Tchekhov I. Salle 6. Tchekhov place cette réponse dans la bouche de l'infirmier: "La morale et la logique n'ont rien à voir, là-dedans. Tout n'est qu'affaire de circonstances. Celui qu'on a enfermé est enfermé; celui qu'on n'a pas enfermé se promène, voilà tout. Que je sois docteur et vous malade mental, ça ne relève ni de la morale ni de la logique, c'est une circonstance banale."

L'écrivain soviétique Valéry Tarsis cite cet aphorisme de Tchekhov dans son roman Salle 7 pour stigmatiser les internements dans les asiles psychiatriques pour cause d'opposition politique. Ce livre a révélé à l'Occident, surpris et sceptique, une nouvelle forme de l'oppression bureaucratique qui consiste à anéantir l'adversaire idéologique en le traitant de fou et en le faisant soigner comme tel. Il est vrai qu'aux yeux de certains dirigeants soviétiques l'opposition politique ne saurait être qu'une aberration de l'esprit, qu'une folie. L'internement de ces opposants a le double avantage de mettre les gènes hors d'état de nuire et de discréditer leur personne et leur action aux yeux de l'opinion. On l'a vu dans le cas de Valéry Tarsis qui, interné dans un hôpital psychiatrique et laissé libre de quitter l'URSS, eut bien de la peine à se faire croire.

L'histoire du général Grigorenko illustre parfaitement la procédure. Arrêté le 1er février 1964 sous l'inculpation d'activité anticommuniste, il fut dirigé sur l'Institut Serbski de Leningrad, spécialisé

dans les diagnostics de maladie mentale. Il fut déclaré irresponsable et envoyé d'office en traitement à l'hôpital de la prison de Leningrad. Après mille démarches il fut, en décembre 1965, reconnu sain d'esprit et rayé des listes de l'hôpital psychiatrique. Libéré, Grigorenko continua son action politique, luttant entre autres pour les droits civiques des Tatars de Crimée et pour la liberté des écrivains lors du procès Guinzbourg — Galanskov. En cette circonstance, le juge ne lui permit pas de témoigner en s'appuyant sur une attestation de l'hôpital psychiatrique No 1 de Leningrad, certifiant l'irresponsabilité mentale de Grigorenko.

Si le cas de Grigorenko, qui vient d'être arrêté une nouvelle fois, a laissé indifférent l'opinion publique, il n'en fut pas de même dans le cas de Medvedev. Ce généticien avait été arrêté le 29 mai et interné dans un hôpital psychiatrique. La mesure provoqua une vague de protestations dans les milieux scientifiques qui voyaient ainsi menacée l'immunité ou l'impunité de fait dont jouissaient leur corps social. L'opinion publique, alertée par eux, répéta la protestation. Le gouvernement s'emut moins sans doute de l'indignation publique que de la solidarité des hommes de science. Il a, en effet, absolument besoin du concours des savants. Il leur facilita à cette fin l'accès aux publications de l'Occident et leur permit, pour prix de leur découverte, d'avoir des opinions non conformistes pourvu qu'elles restent théoriques et ne sortent pas des cercles scientifiques. Jaures Medvedev fut donc li-

béré après qu'une délégation de savants eut été reçue par M. Petrovsky, ministre de la Santé Publique, en présence de M. Keldych, président de l'Académie des sciences de l'URSS.

La libération de Medvedev a prouvé à sa façon la fausseté des diagnostics de maladie mentale et le caractère odieux du procédé. Des chercheurs français avaient, dès avant sa libération, protesté contre l'utilisation de la psychiatrie à des fins coercitives, ce qui constitue une odieuse atteinte aux principes mêmes de la médecine.

Les écrivains et les savants soviétiques ont toujours, à la mesure de leur liberté, stigmatisé ces atteintes à la dignité humaine. Mikhail Boulgakov, par exemple, dans le roman Le Maître et Marguerite (achevé en 1940), fait une description saisissante des internements forcés dans le chapitre intitulé "la schizophrénie, comme il a été dit". Tout récemment, le rapport Sakharov — dont l'un des trois signataires est Roy Medvedev, le frère de Jaures Medvedev — demanda que cesse cet abus.

"Comment justifier, dit, ce texte, le maintien en prison, dans des camps, dans des asiles psychiatriques de personnes qui sont certes des opposants mais dont l'opposition s'exerce dans le cadre de la légalité sur le plan des idées et des convictions?"

Pareille attitude est non seulement une faute mais encore une erreur. L'exemple de Medvedev arrêté et libéré prouverait-il que les dirigeants soviétiques commencent à le comprendre? COPYRIGHT BY B.I.P.

Après la visite d'Alfrink à Rome

L'épiscopat hollandais invite les fidèles à la compréhension

Les évêques de Hollande ont publié le 31 juillet le communiqué suivant:

"Ces derniers jours, les évêques se sont réunis pour parler de la visite récente du Cardinal Alfrink à Rome et sur les entretiens qu'il y a eus.

"Le Cardinal Alfrink s'est entretenu longuement avec le Saint-Père et plusieurs de ses collaborateurs immédiats (les cardinaux Villot, Sperl, Willebrands et Wright et NN. SS. Benelli, Casaroli et Schroeffer) sur la situation de l'Eglise des Pays-Bas par rapport au célibat sacerdotal et sur les idées exprimées par les évêques néerlandais dans leur communiqué du 19 janvier dernier.

"Dans ce communiqué, les évêques déclaraient qu'à leur avis "il serait bon pour leur communauté qu'à côté de prêtres vivant dans le célibat choisi en toute liberté, on puisse admettre dans l'Eglise latine des prêtres mariés, en ce sens que des hommes mariés pourraient être ordonnés prêtres, et qu'en des cas particuliers et sous certaines conditions, des prêtres qui se sont mariés puissent être réintégrés dans le ministère sacerdotal."

"Dans ces considérations la grande valeur que représente pour l'Eglise le sacerdoce célibataire a été toujours reconnue. Les évêques n'avaient d'autre intention que de chercher les moyens qui leur permettraient de procurer, aussi dans l'avenir, à l'Eglise des Pays Bas un nombre suffisant de prêtres et de répondre aux difficultés de beaucoup de prêtres.

"Il n'était pas question d'un plaidoyer pour l'abolition du célibat, et les évêques ont exprimé à plusieurs reprises leur grande appréciation pour les prêtres qui, en vue du Royaume des cieux, persévéraient avec dévouement et en esprit de sacrifice dans leur vie célibataire. La sympathie et les soucis pastoraux des évêques s'étendent aux deux groupes de prêtres.

"Le cardinal Alfrink a eu deux fois un long entretien avec le Saint-Père qui a suivi avec grand intérêt, bienveillance et compréhension les explications du cardinal sur la situation néerlandaise et sur les soucis de l'épiscopat. D'autre part, le cardinal a de nouveau pu se rendre compte dans ce dialogue, de la position délicate et extrêmement difficile du Pape qui est appelé à exercer son ministère pastoral sur l'Eglise universelle qui, aussi dans la question du célibat, fait appel à lui avec des idées et des désirs divergents, au milieu desquels il porte comme Souverain Pontife sa propre responsabilité.

"Tous les fidèles le comprendront."

"Sans méconnaître les problèmes que le cardinal lui a expliqués, le Pape estime que les raisons de maintenir le lien traditionnel entre le sacerdoce et le célibat, dans l'Eglise latine, sont toujours valables et aujourd'hui peut-être encore plus qu'en d'autres temps. En le rappelant, Paul VI a conscience de remplir un grave et impérieux devoir de sa charge apostolique. Il s'agit ici, pour le Pape, d'une conviction de conscience, bien réfléchie dans laquelle il se voit appuyé en général par les évêques, bien qu'il sache qu'il y a des évêques qui sont d'un autre avis.

"Le Saint-Père s'en tient

à ce qu'il a écrit, dans sa lettre du 2 février dernier à son secrétaire d'Etat, sur l'éventualité de conférer le sacerdoce à des hommes mariés, d'âge mûr, pour répondre à des situations exceptionnelles. Il s'agit ici d'une mesure qui, d'après la lettre du Pape, pourrait être étudiée et examinée collégialement.

"Le Synode des évêques de 1971 qui aura sur son agenda l'étude du sacerdoce ministériel pourrait être une occasion appropriée pour traiter plus concrètement ce sujet."

Des deux côtés a été exprimé le désir que les rencontres entre le Saint-Siège et l'épiscopat néerlandais soient poursuivies."

On remarque dans ce texte que les évêques de Hollande tiennent à rappeler avec précision quelle était leur position au lendemain de la session de janvier de leur Concile pastoral. Ils veulent montrer à leurs fidèles qu'ils ont fait ce qu'ils avaient promis, et en même temps les amener à comprendre la responsabilité du Pape et à respecter son autorité.

En Hollande, l'agence catholique KNP fait observer que l'on se trouve en présence d'un véritable dialogue qui devrait s'étendre à l'ensemble de l'épiscopat, puis à toute l'Eglise. La possibilité, envisagée par le Pape, d'ordonner prêtres des hommes mariés dans des régions où le manque de prêtres serait très grave, est considérée par KNP comme un point de départ pour ce dialogue.

On peut observer à ce sujet qu'il y a deux façons de concevoir une telle réflexion commune. Ou bien on pense à l'ensemble des questions posées aujourd'hui par le ministère et la vie des prêtres, y compris la signification du célibat et la façon dont il peut être vécu dans notre civilisation; ou bien on cherche comment s'y prendre pour amener l'ensemble de l'Eglise à admettre qu'il puisse exister des règles différentes suivant les régions pour le célibat sacerdotal... Dans l'une et l'autre perspectives la question pour les prêtres se pose; mais la première seule, prenant le problème dans son ensemble, paraît à la fois saine et efficace.

On peut souhaiter dans cette optique que le Synode 1971 soit appelé à en discuter. L'ordre du jour de cette session n'est pas encore fixé; il le sera avec une très large participation de tous les évêques. (COPYRIGHT BY B.I.P.)

Libre opinion

La FPJQ et la responsabilité des journalistes

par Louis Falardeau

M. Louis Falardeau est secrétaire général de la Fédération professionnelle des journalistes du Québec. Dans le dernier numéro de l'organe de la Fédération, "le bulletin des journalistes", il a commenté le rapport prospectif du bureau de direction sur la "responsabilité des journalistes", priorité des membres de la fédération en 1970. Voici, sous forme de libre opinion, le texte de ce commentaire.

Dans son rapport prospectif, le bureau de direction proposait aux congressistes d'aborder au cours de l'année qui vient l'étude de la responsabilité du journaliste dans son travail propre, et de faire de ce sujet le thème du Colloque d'orientation. Cette perspective a semblé plaire aux délégués qui l'ont acceptée sans hésitation.

Ce choix marque pourtant une orientation nouvelle et très importante pour la Fédération. En effet, jusqu'à maintenant les associations professionnelles de journalistes s'étaient surtout préoccupées d'améliorer la profession en agissant sur les individus qui la composent mais sans remettre en question sa structure même. Il y a eu bien sûr quelques tentatives, et quelques demi-succès, de la part des syndicats pour transformer la répartition des pouvoirs à l'intérieur des entreprises. Mais il y a eu aussi des échecs et très souvent beaucoup d'indifférence de la part des journalistes concernés.

Pourtant, surtout depuis quelques années, les journalistes prennent conscience de plus en plus qu'il ne suffit pas d'un bon code d'éthique, respecté par toutes les composan-

tes de la profession, qu'il ne suffit pas de former de bons journalistes et de bons administrateurs pour assurer au public une information complète et de qualité. Ils constatent qu'il y a bien d'autres facteurs qui entrent en jeu, et notamment le mode de propriété des entreprises de presse et la répartition des pouvoirs à l'intérieur.

On se rend compte en effet que dans bien des entreprises la publicité a priorité sur l'information. On constate aussi que la décision de publier un cahier spécial ou d'ajouter une section ne vise pas d'abord à mieux informer le public, mais bien à rendre l'entreprise plus rentable. On remarque quotidiennement que les grandes entreprises préfèrent envoyer un journaliste à l'étranger pour couvrir un événement sportif ou un déplacement du pape que pour assurer au public lecteur une information sur des sujets bien plus importants.

C'est que le propriétaire est le seul à décider de l'emploi du budget, même en ce qui concerne la rédaction. Cela lui permet de consacrer une importance démesurée au sport, ou aux faits divers, ou aux nouvelles religieuses. Cela lui permet de décider de s'abonner uniquement aux agences de nouvelles américaines. Cela lui permet d'engager les cadres qu'il veut, les éditorialistes qu'il veut.

Et les pouvoirs du propriétaire sont beaucoup plus étendus. Dans le cas des hebdomadaires régionaux il peut se comporter en dictateur, congédier à sa guise, se vendre à qui il

veut, au mépris des lecteurs. C'est la même chose partout où les journalistes ne sont pas syndiqués. Et même quand ils le sont... Rien n'a empêché Montréal-Matin de se faire le propagandiste de l'Union nationale au cours de la dernière élection. Ça s'appelle le "droit de gérance" et ça permet au propriétaire et à ses employés non-syndiqués de "gérer" l'information pour le profit et pour le pire.

Les journalistes ont réagi devant cette situation. En obtenant des comités cessionnaires, en refusant carrément certaines directives absolument inacceptables, en créant un journal coopératif. Ces initiatives ont eu plus ou moins de succès. Des solutions, efficaces à un endroit sont inapplicables ailleurs. On est tenté aussi par des solutions appliquées à l'étranger mais qu'on connaît mal ici.

Il s'agit de remettre en question tous les partages des pouvoirs à l'intérieur des entreprises de presse. Au-dessus du droit de gérance il y a le droit du public à l'information. Devant le Comité parlementaire de l'Assemblée nationale sur la liberté de presse, la Fédération a soutenu que les entreprises de presse devaient être considérées comme des entreprises publiques, au même titre (c'est le moins qu'on puisse dire) que le téléphone et le transport. En ce sens il nous apparaît évident qu'il ne faut plus maintenant laisser les entreprises de presse sous la gouverne absolue des propriétaires.

Ainsi qu'on a pu le remarquer, le séparatisme ne date pas d'aujourd'hui. Il doit son origine, d'une part, à l'incompréhension des hommes politiques et, d'autre part, à la précarité des moyens économiques dont disposent certaines familles. C'est donc avec raison qu'on s'interroge sur les conséquences éventuelles d'un Etat québécois. Mais qu'on ne se méprenne pas! Si l'indépendance ne chasse pas les investisseurs, elle entraîne pas non plus la prospérité. Cependant, ce qui fera fuir les ca-

pitaux du Québec, c'est moins le mouvement séparatiste que le caractère communiste qu'on lui imprime. Et qu'on n'aille pas faire croire qu'une réforme de la constitution mettra fin aux inégalités, comblera le fossé psychologique qui sépare anglophones et francophones du Canada.

Ce qu'on oublie, c'est qu'une constitution est un instrument, un outil; et comme tel, son maniement doit être confié à des hommes compétents, honnêtes. On ne se trompe pas en disant que tel n'a pas toujours été le cas.

Cette poussée de l'indépendantisme est-elle fonction des sentiments nationalistes? On en doute fort. Car ceux qui ont soutenu le Parti québécois aux dernières élections ne vivent pas le destin de la province. Ils font montre d'un nationalisme fangeux, sans contenu concret. Ils se préoccupent beaucoup plus du parti qu'ils ont de la province. Séparatisme, nationalisme politique, autant d'éléments idéologiques abstraits qui freinent la formation d'une véritable nation canadienne.

Rodrigue JEAN

Montréal 3-8-70

Les "éléments indésirables" à Manseau

M. Jean Lévesque,

Vos "anti-propos" sur les festivals-pop m'avaient, lors de leur parution, rempli d'indignation. Comment pourriez-vous rejeter du revers de la main la "nouvelle musique"? (Bach et Beethoven avaient été aussi rejetés du revers de la main par les critiques de l'époque.) Comment pourriez-vous juger de la valeur musicale, morale et sociale de ces attroupements?

Maintenant, je me rends compte

que ces "éléments indésirables" dont vous faisiez mention étaient tout simplement la Mafia. Vous aviez raison, la Mafia ne possède pas grand talent musical; quant aux valeurs morales et sociales de ces gens, là aussi vous aviez raison, elle les laisse bien à désirer.

Comme vous, M. Lévesque, les jeunes hippies québécois ont dit "non aux Woodstock canadiens".

Serge BEAUCHEMIN

Montréal 10-8-70

LE DEVOIR

Fondé par Henri Bourassa le 10 janvier 1910

Directeur: Claude Ryan

Directeur de l'information: Jean Francoeur

Trésorier: Arthur Lefebvre

TELEPHONE: 844-3361

LE DEVOIR est publié par l'Imprimerie Populaire Limitée, société à responsabilité limitée, dont le siège social est au 434 est, rue Notre-Dame, Montréal. Il est composé et imprimé par l'Imprimerie Dumont Inc., 9130 rue Boivin, Ville LaSalle. Seule la Presse canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans "Le Devoir".

ABONNEMENTS: édition quotidienne, Canada: 12 mois, \$28.00; 6 mois, \$15.00; 3 mois, \$8.00. A l'étranger: 12 mois, \$40.00; 6 mois, \$22.00; 3 mois, \$12.00. Edition du samedi: 12 mois, \$10.00.

Courrier de la deuxième classe: enregistrement numéro 0858. Dépôt légal - Bibliothèque nationale du Québec.

des idées

des événements

des hommes

L'assurance maladie

Peut-on fixer une "juste rémunération" aux médecins?

par Claude RONDEAU et Claude D'AOUST

MM. Rondeau et D'Aoust sont professeurs adjoints au département de relations industrielles de l'université de Montréal. Ils commentent l'éditorial de Vincent Prince, en date du 27 juillet, intitulé: "Comment déterminer la juste rémunération des médecins?"

Dans un éditorial récent (Le Devoir, 27 juillet 1970), Vincent Prince nous communiquait ses opinions sur l'assurance-maladie, en relation avec la rémunération des médecins. Nous voulons commenter ici son analyse et la pousser plus loin.

La demande de services médicaux

L'éditorialiste nous présente d'abord sa théorie de la demande pour les services médicaux. Cette demande, selon lui est fonction de deux facteurs: le prix des services et le revenu de la société québécoise. Ce point de vue nous semble acceptable quoique incomplet. D'autres facteurs peuvent certainement

caux, c'est-à-dire la perception de ces besoins selon des normes idéales et l'importance attachée à ces besoins par rapport à d'autres besoins concurrents. Nous faisons l'hypothèse quant à nous que la demande totale de services médicaux va aussi augmenter sous l'influence de ce facteur.

L'éditorialiste laisse aussi l'impression que la somme totale à dépenser pour les services médicaux est fixe et qu'il y a par conséquent une relation inverse et proportionnelle entre le prix des services et leur quantité. (En termes techniques, la courbe de demande en fonction du prix aurait une élasticité unitaire sur toute sa longueur). En fait, le budget total de l'assurance-maladie est une variable à déterminer par choix de la société. Ceci dit, il restera sans doute une relation inverse quelconque entre prix et quantité des services médicaux, le tout dépendant de l'élasticité de la courbe de demande.

lité de la médecine. En termes économiques, la pensée de l'éditorialiste peut s'interpréter de deux façons, lesquelles par ailleurs ne s'excluent pas mutuellement. D'abord la règle peut signifier que les disparités de revenus entre omnipraticiens et spécialistes doivent être suffisantes pour assurer une certaine proportion numérique entre ces deux catégories. Il est en effet certain que ce facteur quantitatif a une influence sur la qualité des soins disponibles pour la population. La règle signifierait donc qu'il faut accorder aux spécialistes une différence de revenu compensatrice à cause des études plus longues et plus poussées qu'ils doivent entreprendre; autrement, les médecins auraient une incitation à demeurer omnipraticiens. Il est à noter ici que nous n'avons retenu que deux catégories de médecins à seule fin de simplifier l'analyse. De plus, nous n'avons pas parlé des avantages non-matérielles qui peuvent exister en faveur de la pratique spécialisée; si de tels avantages existent cela réduirait d'autant la disparité de revenu appropriée dont il vient d'être question.

D'autre part, la règle peut s'appliquer à la fixation des disparités de revenus entre les médecins et les autres professions. Ces revenus doivent être suffisants pour attirer vers la profession médicale (et détourner d'autres occupations) un nombre de jeunes étudiants jugé approprié d'après certaines normes idéales, e.g. "x" médecins pour "y" habitants.

Pour le reste, nous croyons que la qualité de la médecine dépend de multiples autres facteurs dont la qualité de l'enseignement pré-universitaire et celle de l'enseignement dans les facultés de médecine. Dans ce dernier cas, la somme des investissements en équipement et l'ampleur des subventions de recherches sont des éléments déterminants.

Il demeure un argument souvent soutenu lorsqu'on parle de qualité de la médecine: celui selon lequel le médecin réduirait la qualité de son acte médical s'il se considérait comme "conscrit" dans un régime d'assurance-maladie. Nous entrons ici dans le domaine de l'éthique. Mais en termes pratiques, cela voudrait-il dire que le médecin négligerait de faire subir tel ou tel examen au patient, ou qu'il prescrirait un médicament de seconde qualité? Ou encore, son diagnostic deviendrait-il soudainement moins sûr? Pour notre part, nous trouvons cet argument plutôt douteux.

La détermination de la juste rémunération par la négociation

"En négociation, le juste prix devient celui sur lequel on s'entend" nous dit Vincent Prince. Cependant, précise-t-il plus haut, il faudra rappeler les médecins à la raison s'ils tentent d'abuser de leur grande force de négociation. Analyse économique et justice commutative se trouvent ici entremêlés dans une même argumentation. Voyons cela de plus près.

Supposons d'abord que le groupe des médecins ne possède pas de pouvoir monopolistique. En ce cas le prix et la qualité des services médicaux seraient déterminés par l'interaction de l'offre et

de la demande (tel qu'illustré sur le graphique.)

Le prix serait fixé à Pe et la quantité à Qe au point d'équilibre. L'équilibre peut se définir comme une situation dans laquelle chaque participant (acheteur ou vendeur) croit ne pouvoir faire aucun changement qui améliore sa position. Remarquons que le point d'équilibre n'est pas nécessairement optimal. Ainsi, des groupes sociaux peuvent juger que le prix ainsi fixé est trop élevé ou trop bas selon qu'il procure des revenus beaucoup plus ou moins élevés que la moyenne. De même la quantité d'équilibre peut être jugée trop basse par rapport à des normes idéales, ou si la population pense que le bien ou service est méritoire, ou si le bien ou service répond à des besoins élémentaires. Également un marché de type concurrentiel détermine un prix unique dans le sens que tout client (patient) paie le même prix pour le même bien ou service, indépendamment de sa fortune.

Évidemment, le marché des services médicaux n'est pas concurrentiel. La profession médicale possède un pouvoir monopolistique parce que son marché est protégé et également parce qu'elle est syndiquée. D'autre part, cette profession fait face désormais à un pouvoir monopolistique; en termes simples, cela signifie que le pouvoir des acheteurs est maintenant organisé et concentré, au lieu d'être dilué dans une masse d'acheteurs individuels. Mais laissons ce dernier élément de côté pour l'instant.

Si le syndicat produit un effet économique, c'est qu'il réussit à obtenir une combinaison prix-quantité différente de celle du point E. Supposons par exemple qu'il négocie pour obtenir le prix Ps, sans se soucier de la quantité correspondante: la quantité de services serait alors Qs (point M) mais en utilisant sa force de pression économique, le syndicat pourrait peut-être obtenir la combinaison Ps-Qe, i.e. celle du point N, ou quelque combinaison semblable. Un tel avantage est plus facilement accessible si la résistance syndicale est forte (capacité et volonté de faire la grève) et la résistance gouvernementale est faible (désir de mettre le système en marche rapidement, lobbying, etc.).

Une telle situation n'est pas susceptible de se réaliser maintenant, étant donné la concentration du pouvoir des acheteurs de services médicaux entre les mains du gouvernement. Cette concentration lui donne un pouvoir économique additionnel, indépendamment de son pouvoir de coercition par voie législative. Dans un marché monopolistique, l'acheteur est incité à réduire le prix et la quantité, e.g. à choisir un point tel que R sur le graphique I, correspondant à la combinaison Ps-Qs. Les motifs de ce choix ne sont pas évidents, et une explication analytique serait longue. Mais intuitivement on peut voir que ce comportement est possible: on observe en effet que le gouvernement se soucie de réduire la couverture de l'assurance-maladie aussi bien que le tarif médical.

Notre analyse jusqu'ici nous a conduit à une situation de négociation où

deux parties s'affrontent, chacune ayant certains intérêts opposés et chacun disposant d'une certaine force de négociation pour appuyer son point de vue. Mais nous n'avons aucune indication permettant de deviner le résultat précis de la négociation. Tout ce que nous pouvons prévoir, c'est que le règlement produira un prix se situant entre Ps et Pg, avec comme possibilité parmi d'autres le prix Pe.

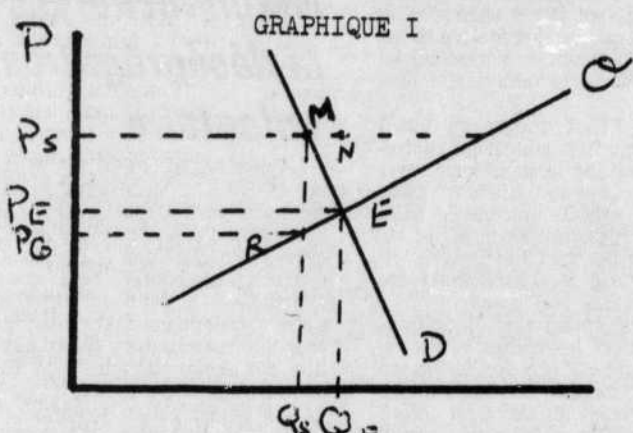
De toute façon, quel que soit le prix ainsi déterminé, rien ne permet d'affirmer que ce prix sera un optimum absolu, ou encore que ce sera un juste prix. Ce sera simplement un prix d'équilibre, dans un marché non concurrentiel.

Conclusion

Le but de l'analyse économique étant d'expliquer et de prédire la réalité, il est peut-être opportun que nous donnions notre avis sur les résultats de la négociation entre les médecins et l'Etat.

La demande se déplace de Do en Di ce qui pousse le prix et la quantité à augmenter. Le pouvoir syndical engendre lui aussi une tendance à la hausse des prix, quoique le pouvoir monopolistique (1) de l'Etat contrebalance cet effet dans une certaine mesure. D'autre part, les deux parties sont incitées, par leur position même sur le marché, à réduire la quantité, et ceci tend à annuler l'effet de l'augmentation de la demande sur la quantité. C'est ce qui arrive sur le graphique II, quand les parties choisissent le point N. Cependant, il est encore possible à certaines conditions qu'au cours de l'application du régime la quantité effective de services achetés et fournis soit égale à Q1, correspondant au point R.

Remarquons enfin que rien dans cette analyse ne tend à justifier les positions de l'une ou l'autre partie dans la négociation en cours. Telle justification requerrait une analyse beaucoup plus poussée. Ainsi, la syndicalisation n'est pas la source unique du pouvoir



être ajoutés, comme le niveau de la population, les préférences de la société, la répartition des revenus et le prix des autres biens et services.

Ce n'est pas la tâche d'un éditorialiste de faire de la théorie économique, mais encore faut-il que, s'il s'aventure sur ce terrain d'aucuns diraient dans ce marécage), il prenne garde de ne pas laisser de côté des éléments capitaux pour le problème sous étude. A cet égard, la répartition du revenu et les préférences de la société sont des éléments capitaux. En premier lieu, le système créant une certaine redistribution des richesses, la demande totale de services médicaux est maintenant plus élevée qu'avant l'institution du régime d'assurance. Le mode de financement du régime prévoit en effet que des citoyens recevront des soins d'une valeur plus grande que leur contribution, tandis que d'autres paieront plus que la valeur des soins reçus. Au total, la consommation des services médicaux devrait augmenter, puisque la contribution dépend du revenu et non du niveau de consommation des services. L'augmentation de la demande totale qui en résulte aura certainement une influence sur le prix d'équilibre des services (voir plus loin à ce sujet).

Quant aux préférences de la société, cette notion réfère à l'évaluation relative par la société de ses besoins médi-

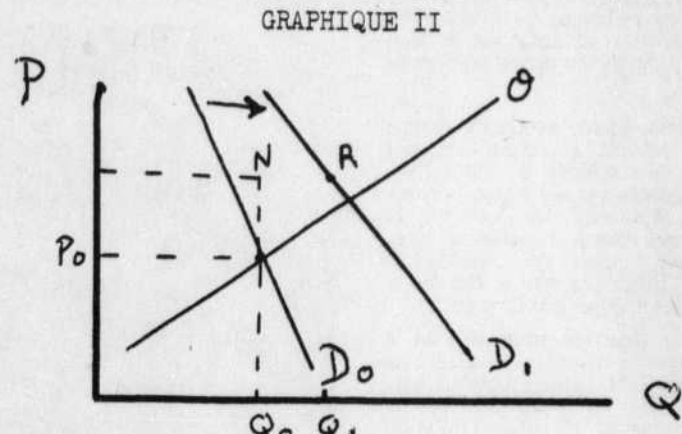
L'offre de services médicaux

Les deuxième et troisième règles de la juste rémunération énoncées par M. Prince résument sa théorie de l'offre relative de travail. Il nous parle tout d'abord de la mobilité des médecins. Si les revenus qu'on leur offre sont par trop inférieurs à ce qu'on leur offre dans le reste du pays, ils seront tentés de s'exiler. A cette mobilité nationale, il faut certes ajouter la mobilité internationale, comme l'expérience nous l'enseigne.

Ce qui est difficile c'est d'apprécier justement le degré de cette mobilité. Il y a des barrières de tous ordres qui s'y opposent: langue, culture, obstacles légaux et autres. Mais en même temps, il faut reconnaître que ces barrières ne sont pas insurmontables. En général, on peut prévoir que la mobilité géographique serait plus grande dans les catégories de médecins plus jeunes, plus spécialisés et pour lesquels les écarts relatifs de revenus sont plus considérables (par rapport aux revenus disponibles ailleurs).

Il ne faut pas oublier non plus que le loisir est un substitut au travail, ce facteur étant probablement plus important, dans le cas qui nous occupe, pour le choix de l'âge de la retraite.

Quant à la troisième règle, elle a trait aux "stimulants à l'excellence". Cette règle a pour but d'assurer la qua-



Comme nous l'avons déjà dit, l'issue de la négociation elle-même est incertain, mais on peut comparer la situation future probable avec la situation passée.

Etant donné l'augmentation de la demande du fait même de l'introduction de l'assurance-maladie, il ne serait pas surprenant que le prix et la quantité des services médicaux augmentent. Le graphique II illustre cette idée.

monopolistique de la profession médicale; d'autre part, l'Etat n'est pas étranger à la naissance et à la consolidation de ce pouvoir. L'ampleur même de cette entreprise la rend impossible dans le cadre de notre commentaire.

(1) De monopsonie, ou marché caractérisé par la présence d'un seul vendeur et d'une multitude d'acheteurs (NDLR).

Le texte officiel du plan Rogers

● Dans ses éditions du 23 juillet, le Monde avait reproduit la version du plan Rogers publiée par Al Ahran. La presse israélienne — suivie par des journaux américains — avait soutenu que le texte n'était pas conforme à l'original. Celui qu'on lira ci-dessous est la traduction du document que les services de presse de l'ambassade des Etats-Unis à Tel-Aviv ont remis aux représentants de la presse de l'Etat juif. Il s'agit de la lettre adressée par le secrétaire d'Etat américain au ministre égyptien des affaires étrangères, M. Mahmoud Riad.

(Le Monde) — J'ai lu avec attention la déclaration du président Nasser du 1er mai et les remarques que vous avez faites par la suite à M. Bergus (1). M. Sisco a également rendu compte amplement de ses entretiens avec le président Nasser et vous, et nous avons réfléchi sérieusement à ce qui pourrait être fait à propos du Proche-Orient. Je conviens que la situation dans cette région a at-

teint un point critique, et je pense qu'il est de l'intérêt de nos deux pays que les Etats-Unis puissent maintenir et consolider des liens d'amitié avec tous les peuples et Etats de la région. Nous espérons que cela sera possible et, pour notre part, nous sommes prêts à y contribuer. Nous attendons des autres parties, et en particulier de votre gouvernement, qui a un rôle important à jouer, qu'elles agissent de concert avec nous pour saisir cette occasion. Si elle est perdue, nous en subirons tous les conséquences et regretterons vivement une telle issue. Dans cet esprit, je demande avec insistance à votre gouvernement d'étudier avec la plus grande attention les quelques réflexions que j'énumère ci-dessous.

Nous sommes fortement intéressés par une paix durable, et aimerions aider les parties concernées à y parvenir. Dans ce but, nous avons formulé des propositions sérieuses et pratiques, et nous avons prodigué à toutes les parties des conseils insistants sur la nécessité d'un compromis et le besoin de créer un climat propice à la paix. Nous pensons que cela ne sera possible que par une réduction de la tension et la clarification des positions dans le but de donner aux Arabes aussi bien qu'aux Israéliens quelques raisons de croire que le dénouement souhaité préservera leurs intérêts essentiels. A notre avis, le meilleur moyen d'arriver à un règlement serait pour les parties concernées de commencer à élaborer sous les auspices de l'ambassadeur Jarring, les mesures détaillées nécessaires à l'application de la résolution numéro 242 du Conseil de sécurité. Le ministre des affaires étrangères, M. Eban, a récemment déclaré qu'Israël serait prêt à consentir d'importantes concessions une fois les négociations commencées. En même temps, la participation de l'Egypte à de telles négociations contribuerait grandement à surmonter les doutes d'Israël concernant la volonté de votre gouvernement de faire la paix avec lui. Je comprends les problèmes que posent pour les négociations directes, et nous avons fait savoir clairement, dès le début, que nous ne proposons pas, pour commencer, une telle procédure, bien que nous estimions qu'avec le progrès des discussions les parties se trouveront dans la nécessité de se réunir ensemble dans une phase ultérieure, si elles désirent établir la paix entre elles.

Le contenu de la proposition

A la lumière de ces réflexions, les Etats-Unis demandent à la R.A.U. d'examiner la proposition suivante: (a) Israël et la R.A.U. acceptent le rétablissement du cessez-le-feu pour au moins une période limitée; b) Israël et la R.A.U. (ainsi qu'Israël et la Jordanie) acceptent de faire une déclaration qui prendrait la forme d'un rapport de l'ambassadeur Jarring au secrétaire général. M. Thant, et qui serait ainsi libellé:

"La R.A.U. (la Jordanie) et Israël me communiquent leur accord sur ce qui suit:

"a) Ayant accepté et indiqué qu'ils sont disposés à appliquer la résolution 242 dans toutes ses parties, ils désignent

"L'aide au maintien de la paix a été un des principaux éléments de la politique extérieure du Canada pendant la période d'après-guerre. Le besoin de notre support continu et actif n'a pas diminué avec les années. Si le Canada perdait maintenant courage et diminuait ses intérêts dans le maintien de la paix, cela équivaudrait à un refus de ses responsabilités. Aucun autre pays ne pourrait remplir le vide laissé par ce départ — et le développement d'un maintien de la paix efficace subirait un recul incalculable, mais sûrement désastreux".

Extrait du 8e rapport du comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale, procès-verbaux de la chambre des communes, le 5 juin, 1970.

des représentants à des discussions qui se tiendraient sous mes auspices, conformément à la procédure et aux lieux et dates que je pourrai recommander, en tenant compte, selon qu'il conviendra, de la préférence de chaque partie quant à la méthode de procédure, ainsi que de l'expérience antérieure entre les parties;

"b) Le but des discussions susmentionnées est de parvenir à un accord sur l'instauration d'une paix juste et durable entre elles, fondée sur: 1) la reconnaissance mutuelle par la R.A.U. (la Jordanie) et Israël de la souveraineté, de l'intégrité territoriale et de l'indépendance politique de chacun d'eux, et le retrait d'Israël des territoires occupés lors du conflit de 1967; 2) dans les deux cas conformément à la résolution 242;

"c) Pour faciliter ma tâche en vue de favoriser un accord tel qu'il est énoncé dans la résolution 242, les parties observent strictement, avec effet au 1er juillet et au moins jusqu'au 1er octobre, les résolutions du Conseil de sécurité sur le cessez-le-feu."

Nous espérons que la R.A.U. trouvera cette proposition acceptable; nous cherchons également à obtenir l'accord d'Israël. Entre-temps, je suis certain que vous partagerez ma conviction que tout doit être fait pour tenir secrètes ces propositions afin de ne pas nuire aux chances de leur acceptation.

J'adresse un message similaire au ministre des affaires étrangères Rifai (3). J'attends votre prompt réponse, avec mes meilleurs vœux, sincèrement,

William P. Rogers

(1) Il s'agit de M. Donald Bergus, représentant des intérêts américains en Egypte depuis la rupture des relations diplomatiques entre les deux pays.
(2) Les dépêches en provenance de New York, diffusées par les principales agences de presse, utilisent les mots "des territoires occupés" et non pas "de territoires", traduction que le gouvernement israélien retient pour sa part. La polémique provient du fait que les termes utilisés dans la version anglaise ("from territories occupied in the 1967 conflict") paraissent pour le moins ambigus. Tel n'est pas l'avis de lord Caradon, auteur de la résolution du Conseil de sécurité du 22 novembre 1967, à laquelle se réfère le plan Rogers. Tel n'est pas non plus, cela va de soi, celui des pays arabes et de l'O.N.S.S. Les Etats-Unis n'ont pas émis d'opinion formelle à ce sujet; mais on peut supposer que Washington ne tient pas à disputer une équivalence qui permet d'attendre aujourd'hui un objectif essentiel: l'armure de la négociation.
(3) A l'époque, ministre des affaires étrangères de Jordanie. Une lettre analogue a été également adressée à M. Abba Eban, chef de la diplomatie israélienne. La partie centrale du texte — relative à la déclaration que devront fabriquer les gouvernements concernés à M. Jarring (en gras ci-dessus) — est identique dans les trois missives.

J'avais peur du succès...



A deux ou trois reprises dans le passé, mon patron m'avait offert une promotion. Je croyais que je n'avais pas les qualités requises pour diriger une équipe d'hommes, que mon patron voulait me tendre un piège pour étaler ma médiocrité devant tout le monde, et que le succès n'était pas fait pour moi.

Un bon jour, j'ai commencé à suivre le cours de culture humaine et de maîtrise de soi de l'Institut de Personnalité au Palais du Commerce. Ce cours m'a révélé que j'étais meilleur que je ne le pensais. J'ai appris à faire valoir mes qualités et à utiliser mes talents inconnus jusqu'à là. J'ai maintenant le goût de l'initiative, le désir des responsabilités. Je suis beaucoup plus sûr de moi. Et je suis beaucoup plus heureux. Je n'ai plus peur du succès.

Cet exemple est typique. Si vous pensez que ce cours s'adresse seulement aux instruits, aux timides, aux jeunes et aux riches, vous vous trompez, il aide toute personne, (homme ou fem-

me) de 18 à 75 ans. La seule condition requise est d'avoir l'ambition de s'améliorer sans cesse pour réussir toujours de mieux en mieux.

C'est un cours pratique conçu par Jean-Guy Leboeuf auteur du volume "Arrêtez d'avoir peur et croyez au succès".

C'est un cours de qualité, recommandé depuis 1954 par près de 13.000 diplômés enthousiastes c'est un cours dont les frais sont totalement déductibles du revenu imposable.

Pourquoi ne pas consacrer seulement une soirée de votre vie pour en juger vous-même la méthode et les résultats? Soyez des nôtres, venez assister à une démonstration gratuite mardi, le 18, mercredi, le 19, ou jeudi le 20 août à 8h. p.m. au Palais du Commerce suite 219; par le métro station Berri-Demontigny; "entrez par 1600 rue Berri et prenez l'ascenseur". Pour obtenir un dépliant gratuit, signalez immédiatement 842-8186.

Le Centre Capillaire Pierre et ce que vous devez en savoir...



C'est une organisation s'occupant exclusivement des problèmes capillaires et des désagréments causés par une perte anormale de cheveux. Les causes sont multiples et tous les "GUÉRIT-TOUIT" et les "BONS CONSEILS" n'y changeront rien. Aussi ne parlerons-nous pas dans cet éditorial des causes et des effets.

Le Centre Capillaire PIERRE est-il une entreprise étrangère NON, QUÉBÉCOISE.

Depuis combien de temps ce Centre Capillaire est-il en opération? Depuis 1955 et depuis les 30 derniers mois à l'adresse mentionnée ci-dessous. Depuis le 1er avril nous avons dû procéder à de nouveaux agrandissements, c'est maintenant le plus vaste Centre Capillaire d'Amérique du Nord. Les bureaux sont vastes, luxueux et répondent aux exigences d'une clientèle que nous voulons exigeante.

Trois trichologues sont à votre disposition sur rendez-vous afin de résoudre avec vous le problème de la perte de vos cheveux et du non-remplacement. Les causes en sont multiples et variables. C'est pourquoi le Centre Capillaire Pierre est le seul à requérir les services de trois spécialistes qualifiés pour un bureau, cela donne une idée de l'expansion de cette entreprise canadienne-française.

Nous demandons à nos clients, avant de nous consulter, d'aller voir ce qui se passe ailleurs et de tirer leurs propres conclusions, tant au point de vue soins et services qu'au point de vue monétaire.

Un vaste et renommé laboratoire de Montréal, Accurate Manufacturing Chemists Inc., est en charge des recherches dans le domaine des formules exclusives au Centre Capillaire Pierre, ceci dans un cadre moderne, doté des derniers perfectionnements scientifiques et technologiques.

L'évolution que nous avons amenée dans le domaine des soins du cuir chevelu, provient du fait que le Centre Capillaire Pierre n'a jamais fait de promesses frauduleuses ni pris d'engagements qu'il ne pouvait tenir, en d'autres mots le Centre Capillaire Pierre combat l'idée qu'il est possible de faire pousser des cheveux. Mais à côté de cette impossibilité existent des moyens sûrs d'arrêter la chute et d'assurer le remplacement naturel des cheveux.

Il est donc parfaitement légitime de ne pas accepter la calvitie comme un fait accompli, cette calvitie qui fait sourire ceux qui ont une belle chevelure mais qui donne des complexes à ceux qui perdent leurs cheveux.

Cela dépend uniquement de vous si vous désirez mettre un terme à la calvitie qui vous quette et vous donne des complexes. L'examen est privé et d'une durée de 90 minutes, sur rendez-vous seulement.

DR. P. PIERRE
TRICHOLOGUE

CENTRE CAPILLAIRE PIERRE

ÉDIFICE PLACE CANADIENNE

450 est, SHERBROOKE, angle Berri

Suite 390 - Tél.: 288-3823 - 288-7378

Sortie du métro Sherbrooke - Berri

Heures: 11 h a.m. à 8 h p.m. - Le samedi, 10 h a.m. à 4 h p.m.

Point n'est besoin de vous déplacer bien loin pour découvrir la fraîcheur et la tranquillité dont vous rêvez...

Le Café Jardin du Ritz

Si petit soit-il, le jardin fleuri du Ritz-Carlton vous apporte la détente dans un décor animé de cascades d'eau fraîche.

Vous pouvez y déguster en toute quiétude des plats succulents et y siroter vos boissons préférées. Ouvert tous les jours. (Lorsque le temps le permet).

Pour votre réservation, appelez

842-4212

HOTEL RITZ-CARLTON 1228 SHERBROOKE OUEST

Informations

Internationales

Optimisme pour la mission Jarring

Laird et l'ONU minimisent les accusations d'Israël

NATIONS UNIES, New York (AFP) — Tout en étant plus prudentes que la semaine dernière, où l'on escomptait moins de difficulté pour la mise en marche de la mission Jarring, les observateurs de l'ONU ont bon espoir que le représentant du secrétaire général pour le Proche-Orient sera à même dans quelques jours de commencer ses négociations.

Cet optimisme est dû au fait que U Thant et Gunnar Jarring et surtout le gouvernement américain sont résolus à maintenir une pression constante sur les parties pour amener leurs représentants à venir successivement occuper un fauteuil dans le bureau du diplomate suédois et à ouvrir sur sa vaste table leurs dossiers et leurs cartes.

Cette pression s'est manifestée par des rappels de M. Jarring au Caire, à Jérusalem et à Amman pour qu'un plénipotentiaire soit rapidement accrédité et le lieu des négociations — New York — définitivement fixé. Du côté américain, comme du côté du secrétaire général, on a refusé d'entrer dans le jeu des accusations de violations du cessez-le-feu pour éviter des ultimatifs sur le plan militaire, politique ou même psychologique.

M. Melvin Laird, secrétaire américain à la défense, a déclaré hier qu'il était à la fois difficile et inutile d'essayer de déterminer si l'Égypte a effectivement rapproché des batteries de missiles anti-aériens soviétiques après l'entrée en vigueur du cessez-le-feu, mais que l'important était d'aller de l'avant dans les négociations de paix.

Dans une interview télévisée dont la plus grande part fut consacrée au Moyen-Orient, M. Laird a toutefois assuré Israël que les États-Unis vérifieraient maintenant le respect du statu quo militaire avec les meilleurs moyens électroniques à leur disposition et qu'ils étaient déterminés à maintenir l'équilibre des forces.

En opposition apparente avec les déclarations les plus récentes du gouvernement israélien, le chef du Pentagone a dit: "Je ne crois pas qu'il soit utile d'avoir de longues discussions sur ce qui s'est passé douze heures avant ou douze heures après le cessez-le-feu. L'important est de faire progresser la négociation, et nous espérons qu'elle va pouvoir progresser."

L'ONU n'a publié ni la plainte israélienne touchant au transfert de bases de fusées plus près de la rive égyptienne du canal de Suez, ni l'accusation jordanienne de cessation du cessez-le-feu par la Syrie et l'aviation israélienne. Jérusalem paraît s'être résignée à accepter cette situation car un diplomate israélien indiquait que son gouverne-

ment se contenterait d'un nouveau transfert à l'arrière des fusées sans que la chose donne lieu à des déclarations publiques.

Si le téléphone rouge a marché entre Washington et Moscou au sujet de cette affaire, la délégation soviétique à l'ONU est muette et ne paraît pas craindre que la mission Jarring soit morte.

Le représentant permanent de la R.A.U., M. Mohammed el Zayyat, est rentré samedi soir à New York et rendra visite aujourd'hui à M. Jarring pour lui apporter la réponse du Caire sur la procédure à suivre. Le gouvernement égyptien a choisi New York, au niveau des ambassadeurs, et la Jordanie de même. Israël, comme M. Jarring, aurait préféré que les ministres des affaires étrangères ouvrent officiellement les négociations pour leur donner poids et prestige.

Le diplomate suédois trouvera peut-être encore une formule de compromis, en faisant suivre les consultations avec

les ambassadeurs à l'ONU — M. el Zayyat pour la R.A.U., M. Joseph Tekoah pour Israël, M. Muhammad el Farra pour la Jordanie — de visites aux ministres des affaires étrangères dans leurs capitales, pour retrouver ces derniers à New York lorsqu'ils viendront à la mi-septembre pour la session de l'Assemblée générale.

Pour les pessimistes, un accord sur la procédure, qui doit être annoncé publiquement par M. Jarring lui-même, ne portera pas nécessairement plus de fruits que la décision qui fut prise sur les participants aux négociations pour le Vietnam. Cependant la situation est très différente, car les deux superpuissances poussent chacune leurs protégés à trouver une solution. Mais personne ne se fait d'illusion sur les difficultés de l'entreprise. Les crises de la semaine dernière, survenues aussitôt après la proclamation de cessez-le-feu, sont symboliques des accidents de parcours qu'on doit attendre sur une très longue route.



Ce "marine" américain a été convaincu samedi du massacre d'un groupe de femmes et d'enfants sud-vietnamiens. Photographié en compagnie de son avocat alors qu'il attendait le verdict de la cour martiale de Da Nang, Samuel G. Green, de Cleveland, Ohio, a été reconnu coupable du meurtre de 15 femmes et enfants le 19 février dernier dans un village à proximité de Da Nang. (Téléphoto AP)

Les relations sino-indiennes marquent un moment de détente

LA NOUVELLE DELHI (AFP) — Ausi bien à Pékin qu'à la Nouvelle-Delhi, une campagne est en cours visant à préparer l'opinion publique indienne à la détente, voire à la réconciliation sino-indienne, estime-t-on, dans les milieux compétents.

Le dernier épisode de ce mouvement diplomatique s'est produit samedi soir au cours d'une réception offerte dans les jardins du palais présidentiel, à la Nouvelle-Delhi, à l'occasion de l'anniversaire de l'indépendance. Arrivés tôt et partis tard, quatre diplomates chinois en uniforme et portant des insignes à l'effigie de Mao Tsé-toung se sont répandus en propos amicaux avec de nombreuses personnalités indiennes et étrangères.

C'est la première fois depuis 1962, selon les experts, que des diplomates chinois assistent aussi nombreux à une réception officielle indienne.

On a pu voir aussi, l'attaché militaire chinois s'entretenant cordialement avec un officier parachutiste indien couvert de décorations.

Ce mouvement de réconciliation, dont les journaux se font l'écho presque quotidiennement, aurait commencé le premier mai dernier à Pékin où Mao Tsé-toung aurait adressé un sourire au chargé d'affaires indien, lui glissant à l'oreille: "Nous avons été amis naguère."

Israël relâcherait bientôt 2 fonctionnaires de l'Algérie

JERUSALEM (AFP) — Israël va probablement relâcher très rapidement les hauts fonctionnaires algériens retenus depuis vendredi, déclarait-on hier soir dans les milieux politiques israéliens.

Il s'agit surtout, ajoute-t-on d'un acte de bonne volonté et de courtoisie envers le gouvernement britannique, sur lequel l'Algérie avait rejeté la responsabilité de la détention des deux hommes.

On apprend que MM. Djelloul et Belaziz sont traités "comme des hôtes du gouvernement d'Israël et séjournent dans un des hôtels de luxe de la région de Tel-Aviv."

L'affaire Djelloul est donc au point mort. M. Khatib Djelloul, secrétaire général de la présidence du conseil en Algérie et M. Ali Belaziz, arrêtés vendredi à l'aérodrome de Tel Aviv, alors qu'ils y faisaient escale à bord d'un avion de la BOAC sont toujours retenus par les autorités israéliennes.

L'ambassadeur de Grande-Bretagne en Israël, M. John Barnes, a été chargé d'insister auprès du gouvernement israélien pour obtenir leur exeat rapide. M. Barnes a été reçu hier par M. Abba Eban, ministre des affaires étrangères, qui s'est contenté de lui indiquer que l'affaire ferait l'objet de discussions au niveau ministériel.

L'opinion en Israël sur le sort qu'il convient de réserver à ces deux personnalités algériennes est assez divisée. Les uns optent pour une libération immédiate, les autres sont partisans de s'en servir comme monnaie d'échange pour obtenir la libération de pilotes israéliens faits prisonniers en Égypte et en Syrie.

À Alger, le gouvernement algérien multiplie les démarches pour obtenir leur élargissement immédiat. Il a écrit dans ce sens au gouvernement britannique, ainsi qu'à la Croix-Rouge internationale et au syndicat des pilotes.



Leonid Ilytchev arrive à Pékin pour diriger des pourparlers au nom de l'URSS

PEKIN (AFP) — M. Leonid Ilytchev, nouveau chef de la délégation soviétique aux négociations sino-soviétiques de Pékin, est arrivé samedi à Pékin.

Le vice-ministre des affaires étrangères, M. Leonid Ilytchev, vient remplacer M. Vassili Kuznetsov, premier vice-ministre des affaires étrangères, qui a dirigé la délégation soviétique pendant huit mois depuis l'ouverture des négociations, le 20 octobre 1969. M. Vassili Kuznetsov avait quitté Pékin le 30 juin dernier pour de graves raisons de santé.

M. Ilytchev a été accueilli à son arrivée à l'aéroport de Pékin notamment par M. Hiao Kuan Hua, vice-ministre chinois des affaires étrangères et chef de la délégation chinoise aux négociations, et par M. Khai Kheng Wen, chef adjoint de la délégation chinoise. L'arrivée de M. Ilytchev a été, comme l'avait été celle de M. Kuznetsov, courtoise mais dépourvue de tout cérémonial.

À sa descente d'avion, le nouveau négociateur soviétique a exprimé l'espoir que les négociations sino-soviétiques aboutissent à de bons résultats. Entre le départ de M. Kuznetsov et l'arrivée de M. Ilytchev, les négociations sino-soviétiques se sont poursuivies apparemment sans interruption, le chef adjoint de la délégation, le général Victor Gankovski, assurant l'intérim à la tête de la délégation soviétique.

Maître chez soi

GEORGETOWN (AFP) — Le gouvernement guyanais, qui a récemment entamé des négociations avec deux compagnies productrices de bauxite, la "Demarada Bauxite Co." (Canada) et la "Reynolds Metal Co." (États-Unis) a annoncé qu'il prendrait désormais une participation de 51 pour cent dans l'exploitation des ressources nationales, essentiellement dans les industries minières et forestières.

Le premier ministre de Guyane, M. Forbes Durham, a déclaré que son gouvernement avait eu avec la Yougoslavie des entretiens concernant l'industrie de la bauxite. Cependant il a ajouté qu'aucun contact n'avait été pris en vue d'obtenir une participation de 51 pour cent dans les industries du sucre et des télécommunications qui appartiennent à des sociétés britanniques.

L'état se resserre autour de l'ambassade du Cambodge, à Prague

PRAGUE (AFP) — L'état, toujours pacifique mais de plus en plus ferme de la police tchécoslovaque, s'est encore resserré hier autour de l'ambassade du Cambodge à Prague.

Le bâtiment est occupé depuis maintenant sept jours par M. Isoup Ghanty, deuxième secrétaire, qui l'a placé

M. Soleiman Frangie serait "élu" président du Liban

BEYROUTH (AFP) — Les 99 députés libanais se réuniront à 18h30 aujourd'hui, dans l'enceinte du parlement pour élire le président de la République en remplacement de M. Charles Hélu qui, élu en 1964, a achevé son mandat. Le successeur de celui-ci sera le cinquième chef de l'État depuis la proclamation de l'indépendance du Liban, en 1943.

Au premier tour de scrutin, le candidat élu doit obtenir les deux tiers des suffrages. Aux tours suivants, la majorité absolue (50 voix) suffit. Le vote est secret.

Le nouvel élu devra, comme ses prédécesseurs, appartenir à la communauté maronite (catholique de rite libanais) réputée la plus nombreuse. En vertu de dispositions non-écrites, le "pacte national", adoptées au lendemain de l'indépendance, les principales fonctions de l'État et les postes de la haute administration sont, en effet, répartis entre les membres des diverses confessions, proportionnellement à l'importance de celles-ci. Le chef de l'État étant un chrétien maronite, le chef du gouvernement est toujours un musulman sunnite, le président du parlement un musulman chiite et les gouvernements sont constitués proportionnellement à l'importance numérique de chaque communauté.

Ce système (le "confessionnalisme") qui restreint l'importance des partis politiques est critiqué par une importante fraction de l'opinion. Le général Fouad Chehab s'est fait le champion de cette réforme qu'il a inscrite parmi les principales modifications à apporter au fonctionnement de la démocratie libanaise.

Le chef de l'État dispose au Liban de pouvoirs très importants qui contrebalancent, dans une large mesure, ceux du gouvernement et du parlement. Aussi cette élection est-elle considérée comme le fait le plus important de la vie politique et est-elle l'objet d'après-rivalités et de long marchandages entre les groupes rivaux.

Le président, notamment, a le droit de garder secrets les traités et les accords qu'il conclut. (Ce fut le cas en novembre 1969 lorsque les représentants du Liban signèrent au Caire un accord avec les leaders des fedayine, accord qui n'a été jamais communiqué au parlement ni au gouvernement). Il nomme le chef du gouvernement et les ministres, et peut les démettre. Bien qu'il ne puisse signer des décrets qu'en concertation avec les ministres intéressés, son influence est telle qu'un chef de l'État, surtout quand il s'agit d'une forte personnalité, peut, dans la pratique, gouverner le pays. Par "la procédure d'urgence", il a la possibilité de forcer la main du parlement lorsque celui-ci manifeste son opposition à ses projets.

Dans les circonstances délicates actuelles, à un moment notamment où l'affaire israélienne est arrivée à un tournant et où, à l'intérieur, le besoin de réforme se fait impérativement sentir, le choix du chef de l'État, estiment les observateurs, revêt une exceptionnelle importance. La personnalité qui sera choisie aura à prendre rapidement des décisions qui engageront pour longtemps l'avenir du pays.

Chamoun se désiste

La campagne en vue de l'élection du président a été marquée hier soir par d'importants développements.

La désignation de M. Soleiman Frangie, ministre de l'économie, comme can-

didat par le bloc parlementaire du centre groupant 17 députés, a entraîné immédiatement des prises de position chez les autres formations politiques.

C'est ainsi qu'on apprenait, à l'issue d'une réunion à laquelle avaient assisté les leaders du "Hell" (alliance dont font partie le parti national libanais de l'ancien président Camille Chamoun, les Phalanges libanaises de M. Pierre Gemayel et le bloc national de M. Raymond Edde), que M. Camille Chamoun avait décidé de se désister en faveur de M. Soleiman Frangie.

M. Raymond Edde, qui n'avait d'ailleurs pas posé jusqu'à présent sa candidature, a également promis d'appuyer celle de M. Frangie. Quant à M. Pierre Gemayel, il pourrait à son tour se désister en faveur de M. Frangie, mais sa décision ne sera connue qu'aujourd'hui, à l'issue de la réunion du bureau politique des Phalanges libanaises convoqué en session extraordinaire.

Enfin, ce qui pourrait constituer le facteur décisif pouvant assurer l'élection de M. Soleiman Frangie à la magistrature suprême, M. Kamal Joublat, ministre de l'intérieur et chef du parti socialiste progressiste, aurait finalement renoncé à accorder son appui au candidat du "Nahj", M. Elias Sarkis, avec lequel il a eu un entretien de plusieurs heures hier après-midi, en présence des représentants des groupements progressistes libanais.

Nixon recherche la déségrégation volontaire

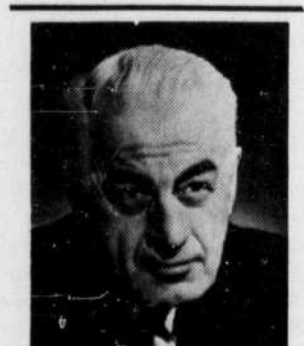
LA NOUVELLE ORLEANS (Louisiane) (AFP) — "Notre pays est un, ainsi que notre peuple, mais nous n'avons pas l'intention d'imposer l'unité de façon punitive", a déclaré hier le président Nixon au cours d'une conférence de presse qu'il a donnée à la Nouvelle-Orléans après s'être entretenu pendant plusieurs heures avec les responsables de la déségrégation des écoles dans les sept États du Sud. Le président a insisté sur le fait que la déségrégation scolaire serait intensifiée à la rentrée d'automne mais en collaboration avec les dirigeants sudistes de façon que le Sud n'ait pas le sentiment d'être traité comme région de "seconde zone".

À plusieurs reprises, M. Nixon a insisté sur le fait que la politique de son gouvernement dans le domaine de la déségrégation ne faisait que suivre le mandat impératif de la Cour suprême des États-Unis.

DÉCÈS

Noter s.v.p. que les avis de décès doivent nous parvenir avant 6.00 p.m. heure de tombée.

LESUEUR à St-Jean, le 15 août 1970 à l'âge de 17 ans, est décédé Sylvie, fille de Georges Lesueur et Mme Pierrette Deland elle laisse dans le deuil ses sœurs Isabelle et Diane. Les funérailles auront lieu mardi le 18 août. Le convoi funèbre partira du Salon Lesueur Ltd. 114 St-Jacques, St-Jean à 3 heures 45, pour se rendre à l'église St-Gérard de Maela où le service sera célébré à 4 heures. Et de là au cimetière de St-Jean, lieu de sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.



Louis N. DeROME

M. Louis N. DeROME est décédé subitement le 8 août 1970, à l'âge de 89 ans, à Montebello. Il a été inhumé le 11 août au cimetière Côte des Neiges, à Montréal.

La carrière de M. Louis N. DeROME débute en 1918, chez Tremblay et Bélanger (Québec) où il fut embauché en qualité d'homme de mire. Commissaire en chef au Service de la Voie du Canadien National, il occupa successivement aux fonctions de Commissaire (Gulf of St-Lawrence Shipping & Trading, à Gaspé (Québec), puis d'homme d'instrument au Ministère de la Voirie de la Province de Québec.

En 1928, il se joignit au rang de Marine Industrielle Limitée où il occupa durant les dernières années les fonctions de Vice-Président Dragage et finalement de Vice-Président Opérations Maritimes.

M. Louis N. DeROME était simultanément Membre du Conseil d'Administration de Marine Industrielle Limitée, M.L.L. Tug & Salvage Limited, Royalmount Construction Limited et Tecut International Limited.

À Madame Louis N. DeROME, à ses enfants, à toute sa famille, le personnel de Marine Industrielle Limitée et de ses filiales présente ses plus sincères condoléances.

CKAC 730

Aujourd'hui lundi 17 août

faites

LE POINT DU JOUR

de 13h00 à 14h00

avec

JEAN LÉVESQUE

et son invité

M. René Lévesque

NETTOYEUR P.M.

Service d'une heure au comptoir

Service de chemises

8309 ST-DENIS

381-1322

DÉCORATEURS ENSEMBLIERS

LAURENT BÉRUBÉ
DÉCORATEUR - ENSEMBLIER
8240 AIMÉ-RENAUD
ST-LEONARD Mtl. 38
3 2 4 - 2 5 8 0

LAURENT LAMY
DÉCORATEUR - ENSEMBLIER

788, Wilder
Montréal 8 - 737-1953

ARCHITECTES

LOUIS CARRIER
ARCHITECTE
2785 boul. LAURIER
QUÉBEC 10 - P.Q.
Tél.: 651-0982

DAVID & BOULVA
ARCHITECTES

3 Place Ville-Marie
MONTRÉAL - 866-9854

Les architectes LONGPRÉ
MARCHANT
GOUDREAU
DOBUSH
STEWART
BOURKE

BRUNET DE CÔTE-DES-NEIGES EST LE NOM QUI DOMINE DANS LA CRÉATION DES MONUMENTS

AUCUN AGENT

ECONOMISEZ LA COMMISSION
AVANT D'ACHETER
CONSULTEZ LA PLUS VIEILLE
MAISON DU QUÉBEC

Inscriptions
Réparations et nettoyages

J. BRUNET Ltée
4824 Chemin Côte des Neiges
Tél.: 738-8686
Fondée en 1877

L'Imperial Oil présente la première essence à faible teneur en plomb au Canada.

C'est une étape importante vers la maîtrise des émanations de l'automobile.

L'avènement d'un troisième membre de la famille des essences de la performance Esso est attendu pour cet automne. Il s'agit de l'essence Esso à faible teneur en plomb. Une essence conçue pour la plupart des voitures de 1971 et plusieurs modèles présentement en usage.

Le fait de réduire la teneur en plomb de l'essence n'apportera, comme résultat, qu'une diminution assez modeste des émanations polluantes des automobiles, pour l'instant. Cependant, cette essence constitue la première étape vers l'essence sans plomb. Une telle essence serait éventuellement nécessaire pour permettre le bon fonctionnement de réacteurs catalytiques et autres dispositifs en cours de mise au point, et qui auraient pour but d'éliminer, à toutes fins pratiques, la pollution provenant des échappements des automobiles.

Lorsque, d'ici quelques années, les fabricants d'automobiles mettront sur le marché ces nouveaux dispositifs pour combattre la pollution, nous serons prêts à fournir l'essence voulue.

Mais pourquoi offrir dès maintenant l'essence Esso à faible teneur en plomb?

C'est que les fabricants de voitures ont conçu des modèles 1971 qui utiliseront de l'essence à indice d'octane de 91-92, indice qui permet de diminuer la quantité de plomb. Nous pourrons ainsi abaisser de 80% la teneur

en plomb de cette nouvelle essence. Une faible quantité de plomb est cependant nécessaire afin de prévenir l'endommagement possible des soupapes, comme l'ont démontré des essais auxquels on a soumis des moteurs.

Avec l'essence Esso à faible teneur en plomb, les nouvelles voitures 1971 fourniront le maximum de performance. De même, elle donnera d'excellents résultats pour environ un cinquième des voitures actuellement en usage.

En plus d'assurer des départs rapides, un fonctionnement plus doux du moteur et un bon millage, résultats que l'on obtient déjà avec toutes les essences de la performance Esso, cette nouvelle essence Esso à faible teneur en plomb augmentera la durée du silencieux et de l'huile du moteur et réduira l'encrassement des bougies.

Cette essence contiendra aussi l'additif détergent-dispersant Esso "nettoie-moteur" afin de favoriser le bon fonctionnement des mécanismes régulateurs du système d'échappement de votre voiture.

Cette essence à faible teneur en plomb ne sera pas offerte au début dans toutes les régions, en raison du délai nécessaire pour apporter

d'importantes modifications aux stations-service et aux raffineries. Toutefois, cette essence Esso à indice d'octane de 91-92 sera offerte aussitôt que possible dans votre région.



Les essences de la performance

arts

et

spectacles

Horaire des théâtres

THEATRE CENTAUR - (Vieux-Montréal) - Le groupe de la Place Royale présente, "Performance 7", 20h30.

THEATRE DES MARGUERITES - "Eve et les Jacques" (Aldou) - mardi, mercredi, jeudi et dimanche 9h - samedi, 7h30 et 10h. Spectacle Yvon Deschamps, le vendredi à 7h30 et 10h.

THEATRE SUN VALLEY - "L'ami de cœur" (Vernieu) - mardi, mercredi et jeudi à 21h; samedi à 20h et 22h30.

THEATRE DES PRAIRIES - "Tango" - 21h.

THEATRE DE MARJOLINE - "Crick Pot" (Cartier-Cousineau) - en semaine à 21h, dimanche, relâche lundi.

THEATRE DE LA POUVOIRIERE - "The Price" - Du mar. au ven. 8.30 - sam. 6.30 et 9.30.

Horaire des cinémas

EN LANGUE FRANÇAISE

ARLEQUIN - "Red" et "L'inconnu de Shanghai" - 10h30, 12h30, 2h30, 4h30, 6h30, 8h30, 10h30.

AUTOUR DU REBEUF - "Autant en emporte le vent" - sam. dim. 2h30 - 7h30.

BERRI - "Un amour de Cécile" et "Le cheval aux sabots d'or" - 10h30, 12h30, 2h30, 4h30, 6h30, 8h30, 10h30.

BUOI - "Le Honte de la famille" 12h30 - 2h30, 4h30, 6h30, 8h30, 10h30.

CAPITOL - "Une veuve en or" 10h30, 12h30, 2h30, 4h30, 6h30, 8h30, 10h30.

CHAMPLAIN - "Airport" (fr.) et "Le Pi-ment de la vie" - 10h30, 12h30, 2h30, 4h30, 6h30, 8h30, 10h30.

CHATEAU - "Dossier Prostitution" et "Trois fauves déchaînés" - 10h30, 12h30, 2h30, 4h30, 6h30, 8h30, 10h30.

COMEDIE CANADIENNE - "Chénas d'été" - 10h30, 12h30, 2h30, 4h30, 6h30, 8h30, 10h30.

CHENAZIE - "Les téniers, les miens, le nôtre" et "La Party" - 10h30, 12h30, 2h30, 4h30, 6h30, 8h30, 10h30.

ELECTRA - "La bataille d'Angleterre" - 10h30, 12h30, 2h30, 4h30, 6h30, 8h30, 10h30.

DAUPHIN - "Un homme qui me plaît" - sam. dim. 1h30 - 3h30 - 5h30 - 7h30 - 9h30.

SALE WILFRID PELLETIER - "Butch Cassidy et le Kid" - 10h30, 12h30, 2h30, 4h30, 6h30, 8h30, 10h30.

ELYSÉE - "Salle Remais: Le temps de vivre" - 10h30, 12h30, 2h30, 4h30, 6h30, 8h30, 10h30.

FESTIVAL - "Le Temps de mourir" - 10h30, 12h30, 2h30, 4h30, 6h30, 8h30, 10h30.

FLEUR DE LYS - "Prélude à l'extase" 12h30 - 2h30, 4h30, 6h30, 8h30, 10h30.

IMPERIAL - "Helo Dolly" 8h30 dim. 7h30 - 9h30 - 11h30 - 1h30 - 3h30 - 5h30 - 7h30 - 9h30.

JEAN TALON - "Paris Top Secret" 8h30 dim. 2h30 - 4h30 - 6h30 - 8h30 - 10h30.

MAISONNEUVE - "Le Honte de la famille" - 10h30, 12h30, 2h30, 4h30, 6h30, 8h30, 10h30.

MIDMINUT - "La Pucelle de St-Flour" et "Loisirs" - 10h30, 12h30, 2h30, 4h30, 6h30, 8h30, 10h30.

PLAZA - "Vieux-Montréal" - 10h30, 12h30, 2h30, 4h30, 6h30, 8h30, 10h30.

PARISIEN - "Vieux-Montréal" - 10h30, 12h30, 2h30, 4h30, 6h30, 8h30, 10h30.

PAGALIE - "Vieux-Montréal" - 10h30, 12h30, 2h30, 4h30, 6h30, 8h30, 10h30.

RIVOLI - "L'initiation" et "Pours une poignée de diamants" - 10h30, 12h30, 2h30, 4h30, 6h30, 8h30, 10h30.

ST-DENIS - "Deux femmes en or" et "Mère-Christine" - 10h30, 12h30, 2h30, 4h30, 6h30, 8h30, 10h30.

VENDÔME - "Z" - 12h30 - 2h30 - 4h30 - 6h30 - 8h30 - 10h30.

EN LANGUE ANGLAISE

AVENUE - "Daring Lily" 1h30 - 3h30 - 5h30 - 7h30 - 9h30.

Horaires

Le sigle c marque une émission en couleur

CBFT	CBMT
11.55 Aujourd'hui à CBFT	11.55 Test Pattern and Music
12.00 L'Univers de Sylvie	12.00 News, Weather and Community
12.30 Cinéma	12.30 Ann's
1.00 "Resurrection" (Russie 1960)	12.30 Dick Van Dyke Show
1.30 Les Globe-Trotters	12.30 Friendly Giant
2.00 Cinéma	12.30 My Dear Sam
2.30 "La grosse caisse" (France)	12.30 Double Exposure
3.00 Ouï ou non	12.30 CBC TV News
4.00 Elysée et Cécile	12.30 Luncheon Date
4.30 Grumpy et Délicat	12.30 Search for Tomorrow
5.00 Les aventures de Chaperonnette à poil	1.00 Luncheon Date
5.30 Francis au pays des grands fauves	1.30 As the world turns
6.00 Plein feu - L'actualité	2.00 Bonnie Prudden
6.30 Téléjournal	2.30 Hail Thirty
6.40 Nouvelles du sport	2.30 The Edge of Night
6.45 24 heures	4.00 The Galloping Gourmet
7.00 Les Saintes Chéries	4.30 The Beverly Hillsbillies
7.30 Lagardère	4.30 The Great Expectation
8.30 Ma sorcière bien-aimée	5.00 Super Six
9.00 A la seconde	5.30 The Beverly Hillsbillies
9.30 Prenez le volant	5.30 The Beverly Hillsbillies
10.00 Concerts populaires: le partie Tchakovsky, Dukas	6.00 Great Expectation
10.30 Concerts populaires: le partie Renée Claude	6.30 Hourglass
11.00 Téléjournal	7.00 World's music
11.30 Nouvelles du sport	7.30 The governor and J. J.
11.55 Cinéma	8.00 Green Acres
12.00 "Gas-ol" (France 1959)	8.30 Five years in the life
12.30 Téléjournal	9.00 The Name of the Game
	10.30 Memorandum on a frozen ark
	11.00 CBC National News
	11.30 Viewpoint
	11.55 Night Report and Sport final
	12.00 Science-Fiction Theatre
	12.30 The curse of the Hidden Vault (Vall 1964)
	1.00 Final Report

"Papillon" rend son auteur très prospère

NEW YORK (AFP) - Le livre d'Henri Charrière, "Papillon", aurait déjà rapporté à son auteur plus de deux millions de dollars aux Etats-Unis avant même la sortie de la traduction anglaise, indique le "New York Times".

Selon ce journal, la maison d'édition "Pocket Books" s'est assurée les droits de publication de "Papillon" moyennant un million de dollars environ. D'autre part, Walter Reade a obtenu les droits cinématographiques de l'ouvrage pour plus de 500,000 dollars. Walter Reade a ensuite revendu ces droits à Robert Dorfmann, co-producteur de "Z". Le budget de tournage du film s'élève à six millions de dollars sans compter un million pour la pu-

blicité et la promotion, précise le quotidien new-yorkais. D'autres publications américaines comme le "Book of the Month Club" et "Reader's Digest" ont également acquis des droits sur "Papillon".

Prêt de \$10,000,000

WASHINGTON (AFP) - La banque mondiale a annoncé mercredi un prêt de 10 millions de dollars au Maroc pour lui permettre d'acquiescer rapidement sa capacité hôtelière afin de faire face à l'afflux de touristes.

Ce prêt doit servir à "crédit immobilier et hôtelier" du Maroc les devises étrangères nécessaires à financer un programme de construction ou de modernisation d'une trentaine d'hôtels totalisant 10,000 chambres d'ici à la fin de 1971.

En annonçant son prêt, la banque mondiale souligne que le tourisme est devenu la principale source de devises du Maroc et doit continuer à se développer. La banque estime que le nombre de touristes au Maroc, qui a doublé en six ans pour dépasser 700,000 en 1969, atteindra le million en 1973.

LISEZ
ET FAITES LIRE
LE DEVOIR

radio / télévision

"Présent", "Radio Mobile" et les ingénieurs de Radio-Canada

par Gilles Constantineau

A trois, ou quatre reprises au moins depuis un an, le superviseur de l'émission radiophonique "Présent", Claude-H. Roy, avait fait courir dans les couloirs de Radio-Canada la rumeur qu'il en avait par-dessus la tête et qu'il lâchait tout. La rumeur chaque fois s'était révélée sans conséquence: Claude-H. Roy s'était ressaisi.

Une fois de plus le bruit de cette démission si souvent remise sur le métier avait fait bruiser les couloirs, cette semaine, mais tant on crie la Noël qu'il vient: les journalistes attachés à l'émission viennent d'être informés que leur superviseur abandonnait effectivement (on serait, dans les circonstances, presque porté à dire: enfin) abandonnant ses fonctions, donc, le 24 août.

Le démissionnaire, qui avait depuis deux ans essuyé maintes fois dans son milieu le reproche de ne pas savoir prendre les décisions voulues au moment opportun, a eu un dernier acte administratif d'une élégance douteuse: il a en effet, juste avant d'évacuer ses bureaux, signifié son congédiement à une journaliste à qui il avait accordé, trois mois plus tôt, un "contrat" d'un an marqué d'une louangeuse augmentation de traitement.

Le nouveau superviseur de "Présent" est également connu: c'est le journaliste Mario Cardinal, qui était passé à l'équipe de cette émission en octobre dernier après avoir démissionné du Magazine Maclean. C'est, en cinq ans d'histoire, la première fois que la supervision de "Présent" est confiée à un journaliste de carrière.

L'édition "métropolitaine" de "Présent", qui depuis toujours passe à l'antenne de CBF à 17h05, sera plutôt diffusée de 17h30 à 18h, cet automne: elle cède la place à une captivante expérience que doit mener, à compter du 14 septembre, le réalisateur Michel Chalvin.

A lui seul, le titre de la nouvelle émission ("Radio Mobile") en définit presque entièrement le genre: elle sera faite dans les rues du grand Montréal, à partir du plus gros car de reportage radiophonique dont dispose Radio-Canada.

"L'équipe, précise le réalisateur, sera réduite au minimum. Deux techniciens, un animateur, une assistante. Nous essaierons de capter en rase-mottes la vie des différents quartiers de la région métropolitaine.

Pour la première semaine, du 14 au 18, nous installerons le car au coin des rues Ontario et DeLormier. C'est une intersection acheminée où il passe beaucoup de voitures et de piétons, et où on trouve une grande école secondaire, une taverne, un salon de coiffure pour hommes et une station-service. Nous ferons une émission chaque jour à partir de ces différents endroits.

Ce ne sera pas une émission de reportage. Le style sera plutôt varié. Nous laisserons parler les gens, à l'improviste, en direct. L'installation du car permet d'aller porter plusieurs micros assez loin. Il y aura beaucoup de musique, sur ruban.

Pour la première fois, on rendra compte de la vie réelle, là où elle bat. Quand on reste en studio, souligne Michel Chalvin, on est complètement insensible à la tempête qui peut rager dehors.

Il y a la risque, bien sûr, que les gens "gèlent" devant le micro, ou qu'ils n'aient pas grand chose à dire, et que le rythme de l'émission plétine. "Si ça ne marche pas, ajoute le réalisateur, nous ne nous acharnerons pas. Nous modifierons la formule".

On est enfin parvenu à sortir le car de reportage de son garage où il rouillait sans presque jamais servir; il n'est plus question qu'on le rentre. Bravo.

Administrateur consciencieux, le secrétaire adjoint du CRTC, M. Franklin Delaney, suite à la chronique "Radio-Télévision" de jeudi dernier, s'est livré à des vérifications supplémentaires dont il nous a aimablement communiqué les résultats. Il en ressort les faits suivants:

● La requête de Radio-Canada, à propos de l'échange de fréquence d'antenne entre CBF-FM et CBF-FM, avait été soumise au CRTC voici deux ans.

● Ayant jugé que cette demande se restreignait au domaine technique, le CRTC avait résolu en juillet de prendre une décision à son sujet, même s'il avait annoncé plus tôt son intention de tout laisser en suspens tant qu'il n'aurait pas mis au point une politique FM globale.

● Le CRTC ne l'avait pas fait, cependant, sans consulter le siège social de Radio-Canada à Ottawa. Les ingénieurs du siège avaient répondu que cela leur convenait et qu'ils étaient prêts à procéder. Pour la stéréophonie, ils se proposaient "de revenir le printemps prochain".

● La consultation a eu lieu "tout juste avant" que le Conseil n'accède à la double requête de Radio-Canada, au début d'août. A aucun moment Radio-Canada n'a informé le CRTC qu'elle avait un autre projet à l'étude.

Conclusion: si CBF-FM passe, sur le cadran FM, à l'endroit que CBF-FM y occupait depuis 25 ans, et s'y trouve limité à 24,000 watts de puissance; si CBF-FM par contre va se jucher à la place de CBF-FM (à 101.7 MHz) et y porte sa puissance à 100,000 watts; si enfin Radio-Canada abandonne l'entreprise privée la dernière fréquence inoccupée dans le ciel montréalais (à 93.5 MHz), telle que "découverte" il y a 6 mois par ses ingénieurs, il n'est pas sûr que ce soit le résultat d'une décision rationnelle: il est possible que cela découle simplement d'un manque de communications entre les ingénieurs de la Société.

Les critiques d'art en congrès

Peu de contacts avec les artistes

Hier soir, M. Maurice Labbé, vice-recteur de l'université de Montréal et M. Laurent Lamy, président de la section canadienne de l'Association internationale des critiques d'art, accueilleraient dans la grande salle du centre social de l'université de Montréal, les congressistes de l'AICA 70. En effet, l'Association internationale des critiques d'art (AICA) a accepté l'invitation du gouvernement canadien de tenir sa XIIème assemblée générale et son XIème congrès extraordinaire au Canada cet été, du 17 au 31 août.

La ville de Montréal sera le siège du congrès pendant les quatre premiers jours, du 17 au 20 août. Les matinées seront consacrées aux sessions de l'assemblée générale, qui débutent ce matin au pavillon des sciences sociales de l'université de Montréal. Les après-midi seront réservés aux visites de musées, de galeries, de collections privées de la ville. La ville de Québec recevra les congressistes durant la journée du 21 août.

Le moins qu'on puisse dire de ce programme est qu'il est chargé. En quatre jours les congressistes devront visiter Terre des hommes, Habitat, le Musée d'art contemporain, les sites importants et le métro de Montréal, les galeries d'art, le Musée des Beaux-Arts, visionner un certain nombre de films de Norman McLaren, inaugurer l'exposition du concours artistique de la province à la Place Bonaventure, tout cela avant de partir pour Québec, où ils devront "avaler" les sites principaux, la visite des musées, de l'île d'Orléans, des collections et de l'exposition de sculpture du Musée de Québec, en une journée, sans compter un certain nombre de réceptions officielles. Tenir un tel rythme par une telle chaleur va nécessiter bien du courage. Mais ce dont je m'étonne le plus, c'est l'absence, dans cette programmation pourtant déjà pléthorique, de toute

rencontre avec les artistes québécois. A Toronto, ce seront les artistes eux-mêmes qui accueilleront les congressistes et qui leur feront visiter la ville. Les artistes québécois ne seraient-ils pas assez riches pour recevoir dignement nos visiteurs, ou bien bouderaient-ils les critiques d'art? Cette regrettable erreur serait-elle imputable aux organisateurs d'AICA 70?

L'événement le plus important du congrès au Canada aura lieu à Ottawa, du 22 au 24 août. Les 110 personnes venant de 22 pays pourront y assister à un colloque dont l'importance n'échappera à personne sur le thème Art et Perception. Pour traiter différents aspects de ce thème, quatre experts ont été invités par la Galerie nationale du Canada. M. Rudolph Arnheim, professeur de psychologie de l'art à l'université Harvard présentera une communication sur la "Psychologie de la perception". M. Harold Rosenberg, attaché à la revue "The New Yorker", traitera de "Régionalisme et internationalisme en art". Le Professeur Abraham Moles, de l'université de Strasbourg, France, une autorité dans le domaine des communications, parlera de "L'information et l'esthétique de l'espace". Le professeur Marshall McLuhan, enfin, de l'université de Toronto, traitera de la "Notion de l'espace en art". Fait intéressant: après chacune de ces communications, le public est instamment invité à participer à la discussion; et toutes les séances du colloque d'Ottawa sont ouvertes au public.

Mort du musicien V. Mouradeli

MOSCOU (AFP) - L'agence TASS annonce le décès, survenu vendredi à Moscou à l'âge de 63 ans, du compositeur géorgien Vano Mouradeli qui fut accusé de "formalisme" sous Staline et réhabilité en mai 1958, en même temps que plusieurs de ses collègues par décision du comité central du P.C. de l'U.R.S.S.

On doit à Vano Mouradeli de nombreuses oeuvres musicales (opéras, symphonies, chansons, etc.). Il est notamment l'auteur des opéras "La grande amitié", qui lui valut

les critiques stalinienne, et "Octobre", sa dernière grande oeuvre, consacrée aux premières journées révolutionnaires d'octobre 1917 et présentée pour la première fois à Moscou le 8 décembre 1962. Il composa la fameuse chanson "Le glas de Buchenwald".

La décision du comité central réhabilitant Mouradeli accusait MM. Molotov, Béria et Malenkov d'avoir, en février 1948, "influencé de façon néfaste le jugement de Staline sur plusieurs oeuvres musicales", dont l'opéra du déint "La grande amitié".

Pour les bibliothèques polyvalentes

QUEBEC (PC) - L'opération dépannage et démarrage des bibliothèques d'écoles secondaires polyvalentes débutera avec la prochaine année scolaire et elle s'effectuera sur une période de trois ans.

C'est ce que révèle le plus récent bulletin officiel du ministère québécois de l'éducation, qui précise que cette opération vise d'abord à la création et au développement de fonds de bibliothèques suffisants dans les écoles polyvalentes du Québec.

L'opération rendra possible, en outre, la mise à jour de la classification, du catalogage et des fichiers des bibliothèques.

Les règlements relatifs aux

subventions pour le financement des investissements dans les écoles secondaires polyvalentes consacrent une politique de création et de développement des bibliothèques.

Tout investissement fait à cette fin par une commission scolaire régionale est subventionné à cent pour cent des dépenses encourues pour un minimum de \$50,000 par école polyvalente, plus un montant de \$50 pour chaque inscription supérieure à 1,000 élèves.



Ne vous amusez pas dans l'eau avec des jouets gonflables d'été. Gardez-les sur la plage où ils ont leur place.

Blue Bonnets

CE SOIR À 7H.45

Dimanche: 2h.00

Pas de courses le jeudi

DERNIÈRES SEMAINES

MONDIALE / PARIS / LE TRIUMPHANT

COULEURS

VENDÔME

PLACE VICTORIA TEL. 424-1151

"un homme qui me plaît"

Film de Claude Lelouch

LE DAUPHIN

TEL 721-6080

EN COULEURS

BUTCH CASSIDY et le SUNDANCE KID

14 ANS

CE SOIR 7.30

9.30

DERNIERS SOIRS!

Tous les soirs à 7h30 et à 9h30.

Samedi, Dimanche 5h30, 7h30, 9h30.

Avant la tragédie...

la très belle Sharon Tate dans l'immortelle comédie de son époux ROMAN POLANSKI

'LE BAL DES VAMPIRES'

EN FRANÇAIS

en scope et couleurs

CINEMA DE L'AIA

COMEDIE CANADIENNE

84 avenue, 516 Ste Catherine 461-3318

FESTIVAL '70

de Jean-Luc Godard

7:00 ALPHAVILLE en fr.

Eddie Constantine, A. Karina et ANTIPOUR

(l'Amour en l'an 2000)

de Jean-Pierre Lefebvre (1970)

9:30 Q-BEG MY LOVE

Anne Lavoie, J.-P. Carlier

demain 7:00 PIERRE ET PAUL

9:30 "THE AFFAIR" de Yoshida

verdi

\$290

\$24.95

\$77.4145

LE TEMPS DE MOURIR

POUR TOUS

AVEC ANNA KARINA

PRIX DE LA CRITIQUE INTERNATIONALE FESTIVAL DE BERLIN 70

COULEURS

FESTIVAL 1206 E. STE CATHERINE 525 8600

CONCERTS POPULAIRES DES JARDINS

Commandités par les Caisses populaires Desjardins de l'Union régionale de Montréal

ORCHESTRE SYMPHONIQUE DE MONTRÉAL

FRANZ-PAUL DECKER, directeur artistique

MARDI ET MERCREDI 18 et 19 AOÛT 8 h. P.M.

"UNE SOIRÉE À L'OPÉRA"

Oeuvres de Verdi et Puccini ("La Traviata" et "Tosca")

Au pupitre: PIERRE HÉTU

Solistes: CLARICE CARSON, soprano (Metropolitan Opera)

PIERRE DUVAL, ténor (New-York City Opera)

ROBERT SAVOIE, baryton (Covent Garden)

PRIX POPULAIRES: \$1. à \$3.50

Buffet après les concerts: \$2.50

Les billets sont aussi en vente dans les Caisses populaires Desjardins.

Ces concerts sont organisés avec la collaboration de Place des Arts

SALLE WILFRID-PELLETIER

PLACE DES ARTS Montréal 129 (Ouellet) TEL 342-2112

demain soir et jusqu'au 23 août

Le Jardin des Étoiles

présente

"Demain matin, Montréal m'attend"

Comédie musicale de Michel Tremblay et François Dompierre, avec Denise Filiatrault, Louise Forestier, Denise Proulx.

8h 30 et 10h 30 (relâche le lundi)

Procurez-vous vos billets à l'entrée de La Ronde, à la sortie du métro (île Ste-Hélène), à la Place des Arts (10h à 21h, lun. au sam. et 12h 30 à 21h, le dim.) ou au guichet du Jardin des Étoiles. Prix d'entrée: \$3 et \$4 avec accès gratuit pour la journée à Terre des Hommes. (Avec un visa "régulier", rabais de \$1.00) Stationnement à proximité du Jardin des Étoiles.

Le Jardin des Étoiles

présente

Les Ballets Africains

8h 30 et 10h 30 (relâche le 31 août)

Terre des Hommes

spectacle unique au monde

L'OMS coordonnera un réseau de détection de la pollution

NATIONS-UNIES (Genève) (AFP) — L'Organisation mondiale de la Santé a mis en place un réseau international de détection de la pollution, qui commencera à fonctionner en décembre prochain.

Ce réseau, qui sera constitué de deux centres internationaux (Londres et Washington) de trois centres régionaux (Moscou, Nagpur et Tokio) et de 20 laboratoires répartis dans le monde, aura

pour mission principale de transmettre à l'OMS des renseignements sur les niveaux de pollution de l'air par l'anhydride sulfureux et les particules en suspension dans l'air. La comparaison des tendances entre les pays et leur évolution permettra d'alerter ceux où la situation se dégradera.

Ces deux polluants, considérés comme les plus significatifs du niveau général de pollution, présentent un risque pour la santé à partir d'un certain degré de concentration. Quand le seuil du risque est atteint, l'anhydride sul-

fureux est, en présence de certaines fumées, un facteur aggravant de bronchite et de maladies cardio-vasculaires. Cette situation est typique, à Londres, où le "grand smog" de 1952 a provoqué 4,000 décès, surtout parmi les enfants et les vieillards, qui ont été atteints de bronchite chronique, bronchopneumonie, maladie pulmonaires ou troubles cardiaques.

Ce danger n'intéresse pas seulement l'homme. On a ainsi constaté que le smog est catastrophique pour les épiphytes, le citron, les haricots... et l'orchidée.

Paul VI qualifie d'épidémies sociales la drogue et l'érotisme

CASTELGANDOLFO (AFP) — La diffusion des "épidémies sociales", comme la drogue et l'érotisme, a été stigmatisée par Paul VI, au cours de l'allocution qu'il a prononcée, hier, devant les fidèles rassemblés au palais pontifical d'été, à Castelgandolfo.

"Nous voyons aujourd'hui, a dit le pape, la tentative prédominante de faire, dans des manifestations organisées sans aucun scrupule, du corps le principe prioritaire de la vie. Et l'on arrive, justement

ces jours-ci, avec des ostentations naturalistes et obscènes, à l'exaltation du nudisme, de l'érotisme, du pan-sexualisme. Ceux qui lisent les journaux savent ce à quoi nous faisons allusion. Ainsi l'homme animal se dégrade de plus en plus et sans limites. Et puis l'on s'étonne si le plaisir, l'égoïsme, la drogue, la délinquance prennent le dessus de la vie. Ces maladies, a ajouté Paul VI, se répandent comme des épidémies sociales et rendent si basse et si triste la vie".

Le pape a ensuite exprimé l'espoir que "le sens de la dignité et de la pureté s'affirmeront surtout parmi les jeunes, qui refusent, a-t-il dit, cette hypocrisie que l'on veut définir de la libération du tabou de la décence et de l'honnêteté des coutumes".

L'allocution de Paul VI semble dirigée en partie aux organisateurs d'un congrès de nudistes tenu récemment en Angleterre et auquel la presse italienne a accordé une large diffusion en textes et en illustrations. Il y eut même

une photo montrant des nudistes assistant à un service religieux protestant et compte rendu d'un message de la reine Elizabeth aux nudistes.

Enfin, Paul VI a justifié son espoir en affirmant que la "génération des jeunes est sensible à la vocation chrétienne qui veut que le corps soit assujéti à l'âme, non sans un effort ascétique". Samedi, de très nombreux fidèles italiens et étrangers ont participé au traditionnel rendez-vous du 15 août.

La lutte contre la pollution ne nuit pas à la production

Selon un relevé de la Presse Canadienne, l'ordre occasionnel aux industries importantes de ralentir leur activité à cause de la pollution, n'a pas eu d'effet tangible sur leur production.

Des porte-parole industriels à Toronto et Hamilton, où la pollution de l'air fait l'objet de relevés par le gouvernement ontarien, ont expliqué que ce qu'on appelait réduction de l'activité industrielle consistait plutôt en un changement de procédés de travail.

Dans les deux villes, on demande aux industries de ralentir leur activité lorsque l'indice de pollution de l'air dépasse 32. L'indice est basé sur le prélèvement de dioxyde de soufre et de particules flottantes. A moins de 32, l'indice est considéré comme acceptable; au-dessus de 100, on le considérerait comme dangereux pour la santé.

Si l'indice atteint 50, on peut ordonner à l'industrie, sous peine de poursuite, de réduire son activité, selon un porte-parole du bureau ontarien de protection contre la pollution de l'air.

A Toronto, l'indice a dépassé le niveau acceptable seulement une douzaine de fois depuis mars. A Hamilton, cela ne s'est produit qu'une fois, cet été.

Peu de changement

A Hamilton, les aciéries Stelco et Dofasco ont toutes deux ralenti leur activité il y a quelques semaines, lorsque l'indice s'est haussé à 36, mais des porte-parole des deux firmes ont laissé entendre que ce ralentissement s'était soldé par un changement mineur d'affectation des employés aux hauts-fourneaux.

John Cormier, de Stelco, a confié que la production ne serait pas affectée tant que la pollution ne durait que quelques heures.

Pat Lundie, de l'Hôpital général de Toronto, affirme que si l'indice dépasse le niveau acceptable, l'institution réduit son incinération d'ordures. L'hôpital brûle quelque huit

tonnes de détritus par jour, en plus de produire de la fumée, à son usine thermique au charbon.

Mais la plupart des agents de pollution de l'air tachent de s'attaquer à la source du mal. L'Hydro-Ontario annonçait récemment son intention de convertir une de ses usines génératrices au gaz naturel, et le mois prochain, plusieurs hôpitaux de Toronto obtiendront la vapeur dont ils ont besoin, d'une nouvelle usine fonctionnant surtout au gaz.

Stelco révèle avoir dépensé \$44 millions depuis 1960 à tenter de résoudre ses problèmes de pollution et Dofasco a annoncé son intention de dépenser \$22 millions d'ici cinq ans à installer des dispositifs anti-pollution.

Et l'eau?

M. Cormier a confié que Dofasco travaillait à résoudre son problème de pollution de l'eau et tâcherait de commencer par là.

On en sait plus long sur la pollution de l'eau, a-t-il dit, et l'on possède des techniques pour y remédier, mais il faut maintenant trouver une solution au problème de l'air pollué.

Les aciéries ne peuvent utiliser le gaz à la place du charbon de bois, mais l'industrie cherche un procédé plus efficace pour recueillir les gaz qui résultent de l'opération et les utiliser à la fabrication d'autres produits.

Ron Potts, directeur des ventes à la compagnie Consumers' Gas Ltd, a laissé entendre que les ventes de gaz naturel s'accroîtraient fortement, notamment à cause de la lutte des industries contre la pollution de l'air.

Telle a été la tendance ces 10 dernières années, a-t-il ajouté, car le gaz naturel est un "combustible propre" qui ne laisse comme résidu à peu près que le dioxyde de carbone, non considéré comme agent polluant.

M. Potts a dit que le volume de gaz vendu depuis 1960 aux industries avait augmenté de plus de quatre fois.

Les cols blancs américains auraient un pouvoir d'achat stagnant depuis 10 ans

NEW YORK (AFP) — Plus de la moitié des augmentations de salaires reçues par un employé américain, depuis 1960 ont été absorbées par l'impôt. Le reste a été mangé par l'inflation. Son pouvoir d'achat n'a donc pas augmenté au cours des dix dernières années.

C'est ce qu'affirme la "Tax Foundation", une organisation privée de recherche fiscale.

Domtar vient d'acquiescer Superior Box Ltd. de Kitchener

Domtar Ltd. a annoncé qu'elle venait d'acquiescer toutes les actions en circulation de Superior Box Ltd. de Kitchener en Ontario. Les termes de cette transaction n'ont pas été rendus publics. Peu de changements auront lieu à l'intérieur de l'organisation de Superior Box qui fabrique des boîtes de carton et du carton ondulé, selon un porte-parole de Domtar.

Cette acquisition de Domtar porte maintenant à neuf le nombre d'usines de la division de carton ondulé de la section des contenants de la Domtar.

cale dans son dernier bulletin bi-mensuel. La fondation analyse la situation de "Charlie Greene", un employé imaginaire mais représentatif de la moyenne des "travailleurs en col blanc" américains.

En 1960, Charlie Greene gagnait 7,500 par an et payait 1,707 dollars d'impôts fédéraux et locaux, soit 23 pour cent de son salaire. Aujourd'hui, il gagne 11,000 dollars mais paie 3,475 dollars d'impôts, soit 32 pour cent de son salaire. En dix ans, il a bénéficié d'augmentations de salaires totalisant 3,500 dollars sur lesquels 1,768 dollars sont partis en impôts. Le pouvoir d'achat du dollar ne représentant plus en 1970 que 77 pour cent de ce qu'il était en 1960, l'inflation a mangé le reste de l'augmentation.

De 1960 à 1970, le total des impôts payés par Charlie a augmenté de 104 pour cent, observe la fondation. En ce qui concerne les seuls impôts d'Etat, la ponction a augmenté de 161 pour cent.

Carrières et Professions

REPRÉSENTANT BILINGUE VENTE D'APPAREILS POUR HÔPITAUX

Un représentant est demandé pour voyager en Ontario et au Québec. A l'emploi d'une division jeune et prospère d'une corporation, le candidat pourra faire de ce poste une carrière. Un minimum de 2 à 4 ans d'expérience dans la vente d'appareils pour hôpitaux ou genre connexe est demandé. Un diplôme en sciences serait préféré. Ce poste offre un excellent salaire plus des bénéfices au-delà de la normale.

Miles fabrique et vend à l'échelle mondiale des produits médicaux, cliniques et domestiques. Ce poste est offert par la division Lab-Tek qui se spécialise dans les produits de plastique non remboursables et dans l'équipement de laboratoire dans les champs médical, industriel et éducationnel.

Si vous possédez l'expérience requise, téléphoner à:

M. Greene
878-2332

entre 9 h. et 18 h. les 17, 18 et 19 août.

PUBLICITÉ



Coordonnateur demandé

LE POSTE:

Le candidat choisi sera impliqué dans toutes les opérations publicitaires de la compagnie. Ses responsabilités comprendront, entre autres, le contrôle des budgets, les relations avec l'agence de publicité et la surveillance de la production publicitaire.

L'HOMME:

Il devra être jeune et dynamique. Il devra posséder une solide formation académique en plus d'une certaine expérience en publicité ou dans un domaine connexe. Une bonne connaissance des arts graphiques, procédés de reproduction, imprimerie et lithographie, sera un atout important. Bilinguisme essentiel.

LE SALAIRE:

Salaire à discuter selon les qualifications. Avantages marginaux au-dessus de la moyenne. Voiture fournie.

Faire application par écrit en envoyant un curriculum vitae complet à:

Renault Canada Limitée,
C.P. 6400, Montréal, Qué.
A l'attention de: M. G. Veal

LA MAISON ROUYN-NORANDA INC.

Institution de transition à Rouyn

DIRECTEUR DES SERVICES ADMINISTRATIFS

LE POSTE

Responsable au Directeur général, il a la responsabilité de toute l'administration financière de l'institution. Il est responsable d'organiser, de coordonner et de contrôler les services administratifs. Il est responsable du personnel sous ses services.

LE CANDIDAT

Il possède un diplôme universitaire de préférence en administration ou l'équivalent. Il a à son actif une grande expérience de l'administration. De plus, il considérera cette offre comme l'occasion unique de mettre ses talents à l'épreuve, afin de progresser dans sa carrière.

LE SALAIRE

Le salaire est déterminé suivant les qualifications et l'expérience. Les bénéfices marginaux sont avantageux. Discretion assurée.

Les personnes intéressées doivent faire parvenir leur offre en y incluant un curriculum vitae complet et le salaire désiré avant le 2 septembre 1970 à 18 heures.

M. Georges Trépanier, président
La Maison Rouyn-Noranda Inc.
73 - 18ème Rue — Noranda

DIRECTEUR DES FINANCES

Un important hôpital de Montréal recherche un Directeur des finances pour diriger et coordonner toutes les activités concernant la finance, la comptabilité, le budget et l'approvisionnement.

Le candidat doit avoir prouvé ses capacités et son intérêt, posséder une grande connaissance dans l'organisation des contrôles, de la comptabilité, des systèmes et de la direction du personnel. Il devrait détenir un diplôme universitaire en Commerce ou l'équivalent et être bilingue. Un M.B.A. ou un C.A. serait souhaitable. Le poste offre l'occasion de travailler dans un milieu de défi avec une équipe de direction jeune.

Prière d'adresser un curriculum vitae en toute confiance à:

Case 1358, Le Devoir

ou téléphoner à:

(514) 842-5694

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC à Montréal

PROFESSEURS ou CHARGÉS DE COURS

MATIÈRES:

- Canada - Histoire politique de 1840 à 1970.
- Histoire de l'éducation au XXe siècle.
- La France et l'Angleterre du 17e et du 18e siècles.
- Canada - Histoire politique et constitutionnelle: 1760-1828.
- Canada - Politique extérieure: 1867-1970.
- Histoire de la sexualité.
- Structures coloniales comparées.
- Histoire urbaine: Montréal contemporain.
- Stage (activité modulaire).

Soumettre en toute confiance sa candidature par écrit, accompagnée d'un curriculum vitae au secrétaire administratif, Département d'Histoire, Université du Québec à Montréal, 1180, rue Bleury, Montréal 110, P.Q.



université du québec

ANALYSTES DE "SOFTWARE"

FONCTIONS:

Implanter, entretenir et améliorer des systèmes d'exploitation du CDC 6400, y compris des systèmes de soumission des travaux en lots à distance et d'utilisation de mode conversationnel; Collaborer à l'entretien et à l'amélioration des systèmes d'exploitation d'autres ordinateurs liés, tels que CDC 3150 et CDC 1700, surtout en ce qui regarde le télétraitement; Développer des programmes pour répondre aux besoins spécifiques du Centre de calcul.

QUALIFICATIONS REQUISES:

Diplôme universitaire en sciences pures ou appliquées; Expérience minimum de trois ans dans la programmation, de préférence sur des gros ordinateurs fonctionnant en télétraitement.

OPÉRATEURS D'ORDINATEURS

FONCTIONS:

Opérer, en équipe, un gros ordinateur fonctionnant en télétraitement et en mode conversationnel avec bandes et disques magnétiques.

QUALIFICATIONS REQUISES:

Expérience minimum de deux ans dans l'opération d'ordinateurs, de préférence de gros ordinateurs fonctionnant en télétraitement; De solides connaissances des ordinateurs.

LIEU DE TRAVAIL:

Québec

TRAITEMENT:

Selon la compétence et l'expérience

Faire parvenir toute demande, accompagnée d'un curriculum vitae et des pièces pertinentes, avant le 30 août 1970 à:

Monsieur Joseph B. Reid,
Directeur à l'exploitation informatique,
Université du Québec,
2050 ouest, boul. Saint-Cyrille,
Sainte-Foy, Québec 10

La Commission Scolaire de la Ville de Beloeil

demande

DIRECTEUR DES ÉTUDES (pour l'élémentaire)

FONCTIONS:

- Il fait partie du Comité de Régie de la Commission scolaire.
- Il est responsable de la coordination du développement et du contrôle de l'enseignement.

EXIGENCES:

- Au moins 16 années de scolarité.
- Au moins 7 années d'expérience dans l'enseignement et en plus dans des fonctions de direction.

Faire parvenir curriculum vitae à:

850 rue Laurier,
Beloeil, Qué.



AGENT DE VALORISATION DES PRODUITS DE LA PÊCHE

MINISTÈRE DES PÊCHES FREDERICTON

RESPONSABILITÉS:

Le candidat choisi devra donner des cours de cuisson du poisson à travers la province à l'intention des chefs ou cuisiniers des institutions et restaurants de même qu'à l'intention des ménagères intéressées. Le candidat choisi devra également préparer des émissions de radio et de télévision et organiser des démonstrations de cuisson du poisson aux foires et festivals.

CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ:

(Bilingue français et anglais) Diplôme universitaire ou certificat en enseignement ménager et grande expérience dans un domaine connexe.

ÉCHELLE DE TRAITEMENT:

\$6,636 à \$8,076 par année

Numéro de concours **NB 70-283**

Le concours se termine le 25 août 1970

ADRESSER SA DEMANDE À LA:

Commission de la Fonction publique
du Nouveau-Brunswick
C.P. 1055
Fredericton, Nouveau-Brunswick

LA MAISON (ROUYN-NORANDA) INC.

Institution de transition

à Rouyn

A BESOIN D'UN

DIRECTEUR GÉNÉRAL ADMINISTRATEUR

LE POSTE

Responsable au Conseil d'administration, le directeur général a la responsabilité d'adapter et d'administrer les politiques du Conseil d'administration, lesquelles entrent dans un plan d'ensemble établi par le Ministère de la Famille et du Bien-Être Social dans le domaine de l'enfance inadaptée. Il devra donc organiser, coordonner et contrôler les services administratifs et professionnels.

LE CANDIDAT

Il possède un diplôme universitaire de préférence en administration ou l'équivalent. Il a à son actif une grande expérience dans le domaine de l'enfance inadaptée et de l'administration. De plus, il considérera cette offre comme l'occasion unique de mettre ses talents à l'épreuve, afin de progresser dans sa carrière.

LE SALAIRE

Le salaire est déterminé suivant les qualifications et l'expérience. Les bénéfices marginaux sont avantageux. Discretion assurée.

Les personnes intéressées doivent faire parvenir leur offre en y incluant un curriculum vitae complet et le salaire désiré avant le 2 septembre 1970 à 18 heures.

M. Georges Trépanier, président
La Maison (Rouyn-Noranda) Inc.
73, 18ème rue, Noranda

Noces d'argent?

Si vous devez organiser une partie, un meeting, un déjeuner, venez au Reine Elizabeth. Nous nous occupons de tout pour vous jusque dans les moindres détails: salle, repas et rafraichissements. Adieu soucis!

Rappelez-vous: nous avons la réputation d'assurer le succès des plus grosses réceptions. Alors, imaginez un peu ce que nous pouvons faire pour vous, au Reine Elizabeth. Composez 861-3511 et demandez le directeur des banquets.

La production canadienne de l'acier a augmenté plus rapidement que le PNB

potins financiers

Dominion Stores réunira ses actionnaires, aujourd'hui, à 11 h 00 a.m. à Etobicoke pour la tenue de son assemblée annuelle.

West Pacific Products paieront aujourd'hui à ses actionnaires un dividende de .06 1-2 cts l'action.

C'est, aujourd'hui, que Sogena Inc. paiera à ses actionnaires immatriculés le 3 août un dividende de 15 cts l'action.

Comme la Bourse de Toronto a paru plus résistante durant la dernière séance de la semaine écoulée, après avoir fléchi durant les 4 séances précédentes, la tendance devrait être soutenue ce matin.

International Controls Corp. propose un refinancement complet de Commonwealth United Corp. en pourparlers avec ICCC et l'Investors Overseas Services. Les biens de King Resources Corp. y seraient aussi investis. Nul doute que les autorités auront l'œil ouvert afin d'éviter toute manigance financière dont les détenteurs d'actions seraient appelés à payer les pots cassés...

Dominion Securities Corp. émettrait des titres d'Hamilton Hastings Ltd. tandis que Davidson & Co. en émettrait d'Integrated Telecommunications. McLeod Young Weir & Co. offrirait sous peu au public 800 000 actions de Sea Pool Fisheries Ltd.

Le crédit aux consommateurs serait plus facile présentement pour la 1ère fois depuis 10 ans. Espérons que cela va continuer.

Le syndicat d'Atlantic Acceptance Corp. s'attendrait à payer d'ici 5 ans, \$108,000,000 aux détenteurs de billets de senior.

A la fin de 1971, un montant de \$111,841,115 avait été recouvré au dire de M. J. G. Haxton vice-président de la Central Trust Co.

Canadian Westinghouse Company Limited, annonce selon la Bourse de Toronto qu'en vertu d'une résolution des administrateurs, des options additionnelles sur les actions de la compagnie ont été consenties en vertu du plan d'option en cours, à 17 membres de l'Exécutif de l'entreprise ainsi qu'à des employés-clés, leur donnant le privilège de souscrire à 34,500 actions de la compagnie, à \$8.10 chacune susceptibles d'être exercées selon les clauses du plan, au cours d'une période de 5 ans.

commentaires sur L'ACTUALITÉ FINANCIÈRE

Dividendes, payables cette semaine, par certaines entreprises canadiennes

Il ressort de la compilation hebdomadaire de Pitfield, MacKay, Ross & Company Limited, membres de l'Association canadienne des courtiers en valeurs mobilières et membres des principales Bourses au Canada, que les entreprises suivantes paieront, cette semaine, à leurs actionnaires les dividendes qui suivent:

STOCKS	TAUX	PAYABLE
Avco Corp. Pr.	10	.80 août 20, 1970
Combined Ins.	10	10 août 21, 1970
Hamilton Group Pr.	1	1.25 août 17, 1970
Tone Craft	1	.05 août 17, 1970
Western Pac. Prod.	1	.06 1/4 août 17, 1970
Mines et pétrole		
Cdn. Homestead Pr.	1	.15 août 17, 1970

Légende

Sous réserve de l'impôt de 10%, retenu à la source, pour les non-résidents. Payables en dollars américains.

Les nouveaux taux en vigueur sur les dépôts garantis émis par Fiducie Prêt et Revenu

Il faut noter plaisir de reproduire pour le bénéfice de nos lecteurs ce qui suit concernant les changements de taux en vigueur le 11 août 1970 à la Compagnie de Fiducie Prêt et Revenu.

La diminution du taux d'inflation est lente à réagir aux mesures anti-inflationnistes et les dernières émissions d'obligations ont créé une rareté de capitaux ce qui a pour effet de porter temporairement à la hausse les taux d'intérêt à court et moyen terme. Nous sommes donc en mesure d'offrir pour un certain temps des taux plus attractifs.

Les dépôts garantis du public à Fiducie Prêt et Revenu, siège social au carré d'Yvonne, à Québec, permettent le financement hypothécaire de résidences et d'immeubles multi-familiaux dans le Québec métropolitain et les villes environnantes.

JOURS	Taux
30 à 59	7%
60 à 89	7 1/8%
90 à 179	7 1/4%
180 à 269	7 1/4%
270 à 364	7 3/8%
ANS	Taux
1 à 3	8 1/8%
3 à 5	8 3/4%
5 ANS	8 3/4%

René-T. Leclerc Inc. a obtenu l'émission de \$272,000 d'obligations de Villeneuve

La ville de Villeneuve, comté de Montmorency, a vendu à René-T. Leclerc Inc. une émission de \$272,000 d'obligations à 9 1/2%, en deux tranches, dont l'une de \$227,500 en séries 10 ans et l'autre de \$44,500, à terme 20 ans, à un prix de \$84.1. A ce compte, la municipalité obtient son argent à un loyer moyen net de 9.9257%. La tranche de \$227,500 en séries comporte un solde de \$116,500, à renouveler en 1975 pour un terme additionnel de 13 ans et couvrant les amortissements prévus pour les années 1981 à 1988 inclusivement.

Datées du 1er août 1970, les nouvelles obligations échoient comme suit: \$227,500 en séries du 1er août 1971 au 1er août 1980 inclusivement et \$44,500 à terme 20 ans échoient le 1er août 1990. Les obligations en séries ne sont pas rachetables par anticipation; cependant celles émises à terme 20 ans échoient le 1er août 1990 seront rachetables par anticipation, au pair, mais seulement pour le montant du versement annuel requis pour les fins de l'amortissement desdites obligations commencent le 1er août 1989 conformément au tableau d'amortissement. L'emprunt est contracté pour des travaux d'aqueduc, d'égouts, et pour l'achat d'équipement.

L'évaluation impossible de la ville, pour 1969, s'élevait à \$18,236,440. Le 31 décembre 1969, la dette consolidée nette de la corporation se chiffrait à \$1,991,230. En 1969, la ville comptait 3,950 âmes.

Canagex Ltée affiche un actif de \$4,482,137.00. au bout d'un an d'existence

Au 30 juin 1970, le Fonds Canagex marquait sa première année d'existence, et son actif était de l'ordre de \$4,482,137.00. Sa valeur unitaire dans un marché très sévère est passée de \$10.00 à \$7.94.

Au 20 juillet, le second dividende semestriel de \$0.08 par unité de participation a été distribué, ce qui porte le total des dividendes pour l'année d'exercice à \$0.24.

Il est à noter que le nombre de participants au Fonds Canagex a augmenté durant les six premiers mois de l'année 1970; ce qui prouve, une fois de plus, qu'un marché baissier est favorable pour un investissement à long terme.

Il ressort encore du rapport trimestriel au 30 juin 1970 du fonds Canagex que son portefeuille comprend 16 catégories différentes d'industries, en plus de 11,99% d'obligations gouvernementales et 10.69% d'encaisse et dépôts à courts termes. Une telle diversification parle par elle-même sans qu'il soit besoin de plus amples commentaires.

Marcel CLEMENT

Durant les derniers 10 ans, selon la Banque de Commerce

Selon la Lettre commerciale publiée ce mois-ci par la Banque Canadienne Impériale de Commerce, la production canadienne de l'acier a augmenté plus rapidement au cours des dix dernières années que le produit national brut du pays. Cette industrie peut donc envisager l'avenir avec un "optimisme prudent".

L'étude qu'entreprend la Lettre sur l'industrie de l'acier souligne que la production canadienne a doublé en l'espace d'une décennie et qu'elle devrait atteindre, vers la fin de cette année, 11.5 millions de tonnes, plaçant le Canada au douzième rang parmi les principaux pays producteurs de ce métal.

Les facteurs contribuant à l'essor de cette industrie sont l'usage accru de l'acier dans l'industrie canadienne de l'automobile, ainsi que la grande diversité des importations et l'expansion des exportations.

Le Canada consomme annuellement 1,150 livres d'acier, niveau assez représentatif de consommation dans un pays industrialisé de moyenne puissance. L'essor futur de l'industrie de l'acier repose sur la découverte de nouveaux usages pour ce métal, sur la plus grande diversité des importations, de même que sur l'expansion des exportations, poursuit la Lettre commerciale.

Cet essor dépend de l'avancement et du pouvoir concurrentiel de la technologie, de l'augmentation de la capacité de production qui devra correspondre au potentiel de croissance du marché d'exportation, de la productivité concurrentielle et de la compétitivité des prix. Il exige aussi une stabilité de la fiscalité et des conditions de l'emploi, ainsi que la rentabilité des investissements pour assurer le financement des installations.

La Lettre dit que jusqu'en 1969, la rentabilité de l'industrie de l'acier au Canada se comparait favorablement avec celle que l'on enregistrait aux États-Unis, en France, en Allemagne et au Japon. Au cours des années 60, les bénéfices provenaient, dans une certaine mesure, du flot constant des investissements dans les nouvelles installations. Ces bénéfices reflétaient, par ailleurs, le taux relativement peu élevé de l'impôt sur le revenu appliqué aux sociétés sidérurgiques et celles-ci tenaient compte, lors de la présentation de leurs états des revenus, des réductions d'impôts dont elles pouvaient se prévaloir à court terme pour leurs exploitations minières au Canada.

En outre, l'énergie stimulant que constituait l'amortissement rapide accordé pour la dépréciation et l'épuisement des ressources constituait un atout qui venait s'ajouter au cash flow. Les dirigeants de cette industrie sont à l'heure actuelle engagés dans d'importants pourparlers avec le gouvernement fédéral sur les projets de réforme fiscale actuellement à l'étude.

La sidérurgie, conclut la Lettre, s'avère une réussite récente de l'entreprise canadienne à devancer l'expansion générale que connaît le pays, ce qui lui permet de distribuer l'acier canadien sur l'ensemble du marché intérieur aussi bien que sur tous les marchés du monde. C'est grâce aux qualités de courage, de hardiesse et d'initiative de ses dirigeants qu'elle a pu atteindre son niveau actuel. Pour continuer à aller de l'avant, il lui faut s'assurer la puissance technique, garantir la réalisation de bénéfices et développer la commercialisation de ses produits.

La Cie Donohue maintient son gain

Durant le 1er semestre terminé le 30 juin au regard de 1969

La compagnie Donohue Limitée vient de faire parvenir à ses actionnaires le rapport intermédiaire au 30 juin 1970. M. A. Emile Beauvais, C.A. son président du conseil leur déclare ce qui suit dans son message:

ETAT CONSOLIDÉ DES BÉNÉFICES pour les six mois terminés le 30 juin 1970 avec chiffres comparatifs pour 1969 (sous réserve de la vérification et des régularisations en fin d'exercice)	1970	1969
Revenus des ventes et de location d'une machine à papier, moins coûts des produits vendus, frais de vente et d'administration	\$2,624,791	\$1,399,751
Gain sur change étranger	754,802	471,201
Revenus de placements	\$3,379,593	\$1,870,952
Intérêts sur dette à long terme	352,800	393,299
	\$7,382,193	\$2,264,251
Amortissement	616,430	316,949
	\$3,115,763	\$1,947,302
Bénéfice avant impôts sur le revenu	\$4,266,430	\$2,264,251
Provisions pour impôts	\$1,064,808	\$755,653
Bénéfice net	\$3,201,622	\$1,508,598
Intérêts minoritaires dans les bénéfices des filiales	294,808	—
Bénéfice net	\$3,496,430	\$1,508,598
Par action (après dividendes sur actions privilégiées)	\$ 0.32	\$ 0.32

Note: Au cours du premier semestre de 1970, les revenus et dépenses de nos filiales, La Compagnie de Papier Charlevoix Limitée et la Compagnie de Papier Malbaie Ltée, ont été consolidés.

Le bénéfice net des six mois terminés le 30 juin 1970 a été de \$770,000 à comparer à \$755,654 pour la période correspondante l'an dernier.

Après avoir pourvu au paiement des dividendes sur les actions privilégiées, le bénéfice net attribuable aux actions ordinaires est de \$582,500 à rapprocher de \$568,514 en 1969, soit \$0.32 par action pour chacune de ces périodes.

Le bénéfice a été moindre que prévu dû à l'augmentation du coût de fabrication, le fléchissement de la demande du papier-journal et à la diminution du gain sur le change du dollar américain.

Dû à l'incertitude des conditions économiques actuelles et la fluctuation du taux de change du dollar canadien, il nous est difficile de prévoir le bénéfice net qui sera réalisé au cours du second semestre de l'année en cours. Nous demeurons toutefois confiants que les bénéfices consolidés de notre compagnie pourront se maintenir aux environs du niveau de l'an dernier.

Nous prévoyons que notre nouvelle usine de bisulphite sera complétée et mise en marche vers la fin de l'année en cours.

Le dividende régulier de \$0.10 par action ordinaire a été déclaré payable le 1er septembre prochain aux actionnaires inscrits le 17 août 1970.

Greyhound Computer of Canada Ltd.

Greyhound Computer of Canada Ltd. a annoncé que ses revenus nets pour le semestre terminé le 30 juin 1970 avaient été de \$156,974 soit une hausse de 22% sur les \$128,180 de 1969 pour la même période. Les ventes ont totalisé \$2,523,547 soit un gain de 77% sur les \$1,425,448 des six premiers mois de 1969. Le président de cette firme dont le siège social au Canada est à Toronto, M. Gordon B. Clarke a déclaré que ces très bons résultats avaient été enregistrés en dépit de charges d'intérêts plus lourdes et que la division de la compagnie qui s'occupait de vente de temps sur ordinateurs avec un programme de temps partagé avait été vendue. La direction de Greyhound (contrôlée à 82 pour cent par Greyhound Computer Corp. de Chicago) estime que les nouveaux modèles d'ordinateurs mis au point par IBM ne devraient pas nuire à la bonne marche de ses affaires.

W.R. Grace construirait une usine en Ontario

(CNW) — W. R. Grace & Co. a annoncé son intention de construire une installation dont la production sera de 100 millions de livres de NTA (nitrate de sodium) en Ontario. Le NTA est un nouveau produit chimique destiné à remplacer le phosphate dans les détergents et également utilisés pour fins industrielles et agricoles.

La construction de la nouvelle usine, qui sera exploitée par une filiale canadienne de la W. R. Grace & Co., doit être entreprise en décembre de la présente année pour être parachevée 24 mois plus tard.

Par l'intermédiaire de sa division de produits chimiques Hampshire, la société Grace a joué un rôle de pionnier dans la fabrication du NTA. Notons que c'est en Ontario que sont situées la grande majorité des usines de détergents au Canada d'où probablement le choix de W. R. Grace.

M. Robert D. Goodall, vice-président exécutif de la division de produits chimiques de la Grace, a déclaré: "L'intérêt public visant à réduire la quantité de phosphate coulant dans nos cours d'eau est sans cesse croissant et nous devons nous efforcer d'améliorer cette situation. Tout donné qu'il n'existe aucun autre succédané comparable au phosphate dans la catégorie de produits du NTA, il est logique d'accroître la disponibilité de ce produit sur les marchés canadiens tout comme aux États-Unis."

À noter...

Selon l'économiste Blair, de Doherty, Roadhouse & McCuaig, ce serait le temps, d'acheter les bons stocks, vu que les instruments pris pour freiner l'inflation ont commencé à porter des fruits, mais il faut procéder à des achats sélectifs.

Président du Club des Elites



Maurice Gullbault

M. Maurice Gullbault, de Greenfield Park, gérant régional adjoint à la coopérative d'assurance-vie La Société des Artisans, occupera la présidence du Club des Elites, lors du congrès qui s'ouvrira ce matin au Chantier, à Ste-Adèle-en-Haut. Ce club groupe les gérants régionaux adjoints de La Société des Artisans qui se distinguent durant l'année par leur mérite exceptionnel dans la formation d'équipe d'experts en sécurité financière, au service de leur milieu.

Bon 1er semestre pour Can. Marconi Co.

Bénéfices nets de \$717,000 vs \$581,000 en 1969

Les résultats financiers de Canadian Marconi Company, pour le premier semestre terminé le 30 juin 1970, font état de bénéfices avant impôts atteignant \$1,721,000 au regard de \$591,000 pour la période correspondante de 1969. Si l'on prend en considération les provisions pour impôts, les revenus nets pour l'année 1970 à ce jour accusent des bénéfices net de \$717,000. On n'avait fait aucune provision pour impôts dans les résultats au 30 juin 1969.

Canadian Vickers Limited crée une division des pêcheries

Canadian Vickers Limited, de Montréal, Canada, annonce la création d'une division des Pêcheries placée sous la direction du capitaine John Dres, Maître pêcheur et Technicien des pêcheries. Cette nouvelle division établira des plans et des devis concernant des bateaux de pêche de tous genres, construits en acier, en bois, en aluminium ou en fibre de verre.

La division assurera également des services connexes comme l'application des techniques "Master-mold" à la fabrication des bateaux de série, le montage de coques fractionnées, la fabrication de super-structures en panneaux, l'emballage des crevettes (Sea True Portion Pack), la préparation des flocons de poissons et les systèmes de pêche utilisant des filets simples, doubles ou multiples (à 3 filets).

Toutes les informations relatives à ces services seront fournies en plusieurs langues, notamment en français, anglais, espagnol, néerlandais et portugais.

Le capitaine Dres, attaché auparavant à la FAO des Nations-Unies, a joué un rôle important dans la mise au point des systèmes de pêche et de bateaux universels à fins multiples présentés par Canadian Vickers Limited. Le bateau à fins multiples possède de nombreux avantages par rapport aux bateaux actuellement en service.

Il peut servir notamment à:

1. la pêche de la crevette au chalut, à des profondeurs variables;
2. la pêche au hareng à des profondeurs moyennes;
3. la pêche à la seine de mer du hareng, de la sardine et du thon;
4. la préservation des crevettes surgelées;
5. la préparation des harengs;
6. la préparation de pâtes de poissons.

Le capitaine Dres possède une expérience de plus de 25 ans dans l'industrie de la pêche et du traitement des produits de la mer, en Amérique du Nord et du Sud. Après la guerre, il a fait partie de la flotte de pêche commerciale des E.-U. en Alaska. En Californie, il a participé à la mise au point de procédés de congélation et de conservation du thon. En Amérique latine, où il a passé 15 ans, il a dirigé les opérations de pêche et de traitement des poissons pour des firmes américaines. Ses activités ont comporté l'étude, la construction et l'équipement d'usines de traitement du thon et de la crevette; la recherche, l'étude et la localisation de nouveaux bancs de pêche; la modernisation et la rationalisation du travail et de l'entretien des flottilles de pêche. Il a été en outre conseiller du Gouvernement d'El Salvador pour les pêcheries, dont il a organisé l'expansion et l'industrialisation. A la FAO, au Mexique, il a été l'un des spécialistes de la pêche à la crevette à l'aide de plus grands bateaux (500 CV et plus).

On peut obtenir de plus amples renseignements sur les systèmes de pêche et le genre de bateaux offerts par Canadian Vickers en s'adressant à:

La Division des Pêcheries
PROVIDENT MUTUEL
FUND LTD.
DIVIDENDE NO. 33

Avis est par les présentes donné qu'un dividende de 4 cts par action a été déclaré sur les actions ordinaires de la Compagnie, payable le 15 septembre 1970, aux actionnaires inscrits à la clôture des affaires le 14 août 1970.

Par ordre du Conseil
Reginald J. Thomas
Secrétaire

P.M. DAFOE
7 août 1970
Winnipeg, Manitoba.

Semestre décevant pour Canada Steamship Lines

Les bénéfices nets de Canada Steamship Lines pour le premier semestre de 1970 s'élevaient à \$2,444,000, l'équivalent de 72 cts par action ordinaire après dividende de privilège. Ce chiffre marque une baisse de \$396,000 au regard des bénéfices de la période correspondante de 1969 qui se chiffraient par \$2,840,000 ou 85 cts par action ordinaire.

Nominations et réorganisation chez Bowater Paper

M. V. J. Sutton, ci-devant chargé de toutes les affaires de la Bowater en Amérique du Nord, vient d'être nommé au poste de haute direction d'administrateur, mise en valeur de l'exploitation et développement technique (pâtes et papier) à compter du 1er août 1970. A la même date, il a abandonné son poste de président de Bowater Incorporated et ses autres fonctions de direction en Amérique du Nord. Les nouvelles fonctions de M. Sutton lui accordent une responsabilité d'envergure mondiale sur tous les aspects de l'exploitation et du développement technique de la société et il relèvera directement du président du conseil d'administration de la Bowater Paper Corporation.

M. Sam Mann, ci-devant administrateur-gestion et administrateur adjoint des finances de la Bowater Paper Corporation, succède à M. Sutton à titre de président de Bowater Incorporated.

M. Mann a occupé divers postes de cadre au sein de l'organisation nord-américaine de Bowater au cours d'une période de service de 10 années et il était vice-président au moment de sa rentrée à Londres en 1964. M. Mann établira son bureau aux États-Unis dans un avenir rapproché.

A la suite de la nomination de M. Mann, on a effectué un remaniement au sein du conseil d'administration de Bowater Incorporated. M. A. E. Balloch, ci-devant vice-président, devient vice-président - administration et planification et à ce titre il sera le premier vice-président. M. H. K. Joyce, ci-devant vice-président des ventes, obtient le nouveau poste de vice-président - mise en marché. En outre, on a désigné deux nouveaux vice-présidents: M. L. E. Culbertson devient vice-président - fabrication et sera responsable de toute l'activité ayant trait à la fabrication en Amérique du Nord et M. R. S. Hill est nommé vice-président - finances.

M. L. E. Culbertson était président et directeur-général de Bowaters Southern Paper Corporation, Calhoun, Tennessee, et il abandonne ce poste afin de remplir ses nouvelles fonctions de vice-président - fabrication, de Bowater Incorporated.

M. R. S. Hill s'est récemment joint à l'organisation de la Bowater après avoir été au service de la North American Phillips Corporation.

Bénéfices moindres de Falconbridge au premier semestre de 1970

Falconbridge Nickel Mines Ltd. a annoncé que ses bénéfices nets consolidés pour le premier semestre de 1970 avaient été de \$20,574,000 (\$4.15 par action) comparativement à un montant de \$21,471,000 (\$4.36 par action) pour la période correspondante de 1969. Cette diminution des bénéfices s'oppose à une hausse des ventes de la compagnie, celles-ci étant passées de \$71,254,000 à \$75,235,000. Au cours du semestre le fonds de roulement de Falconbridge a baissé de \$4,177,000 (contre une augmentation de \$6,475,000 en 1969) pour atteindre au 30 juin 1970 le chiffre de \$19,970,000.

Pour les six premiers mois de 1970, Falconbridge a investi \$16,909,000 pour de nouvelles installations (contre \$17,906,000 en 1969) en plus de dépenser \$4,391,000 en frais de sondage et d'exploration et \$2,249,000 pour la recherche industrielle de nouveaux procédés.

Falconbridge a de plus dépensé \$7,500,000 pour l'achat du premier quart de 500,000 actions de sa filiale New Quebec Raglan Mines Ltd. ainsi que \$3,900,000 sur les propriétés de cette compagnie en frais d'exploration. En échange de ces dépenses, Falconbridge recevra des actions privilégiées supplémentaires ainsi \$1,100,000 en avances à sa filiale d'Afrique du Sud, Oamites Mining.

Falconbridge dont le siège social est à Toronto a de plus révélé qu'elle avait perdu \$397,000 à cause de la libération du taux de change du dollar depuis la fin de mai seulement. L'accélération du programme d'investissement ainsi qu'une baisse du prix du nickel sur les marchés européens ont eu un rôle néfaste sur les résultats de la compagnie mais le deuxième semestre devrait, aux dires de la direction de Falconbridge, dénoter une amélioration sensible.

CANADA MALTING CO., LIMITED

Avis est par les présentes donné qu'un dividende trimestriel de vingt-cinq cts (25¢) par action a été déclaré sur les actions ordinaires de la Compagnie, payable le 15 septembre 1970, aux actionnaires inscrits à la clôture des affaires le 14 août 1970.

Par ordre du Conseil
Reginald J. Thomas
Secrétaire

Daté à Toronto
5 août 1970

Nomination à la Great-West



Roger Ethier, C.L.U.

La Great-West, compagnie d'assurance-vie, annonce la nomination de M. Roger Ethier, C.L.U., au poste de directeur de sa succursale de Montréal 1 située au 1, Place Ville-Marie. M. Ethier occupait précédemment le poste de gérant d'unité des ventes spécialisées à la succursale de Montréal Place d'Armes.

Elections à la Société Canadienne des Relations Publiques

La Société Canadienne de Relations Publiques a souligné le travail de plusieurs de ses membres lors de sa réunion annuelle, tenue récemment à Winnipeg. Madame Thérèse Bernard s'est méritée une Mention Honorable dans la catégorie "Meilleure publication" pour son article de Relations Publiques.

M. Jacques Trépanier, du Conseil des Productions de Pâtes et Papiers du Québec, a remporté les honneurs dans la catégorie "Journal et Bulletin de Relations Publiques".

M. Ronald Leclerc, de l'Assurance-Vie Desjardins, a remporté le prix dans la catégorie "Rapport Annuel", alors que M. David Grier, de la Banque Royale, se méritait une Mention Honorable.

La Société Canadienne de Relations Publiques est une fédération groupant les Sociétés de Relations Publiques du Québec, de l'Ontario et des autres provinces.

Cominco abaisse le prix du plomb

MONTREAL. — Cominco Ltd. a annoncé une réduction du prix du plomb, au Canada, d'un demi-cent la livre. Le nouveau prix, 15 1/2 cents la livre, est entré en vigueur lundi dernier. "Compte tenu du marché mondial du plomb, une réduction de prix n'est pas opportune, à ce moment-ci, a fait savoir M. H. M. Lewis, directeur des ventes de cette compagnie dont le siège social est à Vancouver. Nous n'avez toutefois pas d'alternative, face à la décision de réduction prise par la plupart des producteurs américains."

Cominco avait soutenu, vendredi dernier, qu'elle ne diminuerait pas le prix du plomb, peu après l'annonce de la réduction de l'American Smelting and Refining Co. d'un demi-cent la livre qui fixait le prix américain à 15 cents la livre.

CONDITIONNEMENT PHYSIQUE

Le Centre Culturel et Sportif 2275 est, boul. St-Joseph

offrira à compter du 14 septembre des "Cours de Conditionnement Physique et de Médecine Préventive"

à l'intention des hommes d'affaires et des professionnels.

Information: 527-2121 poste 76 ou 77

LA FONDERIE DE L'ISLET LTEE AVIS AUX DETENTEURS D'OBLIGATIONS DE LA FONDERIE DE L'ISLET LTEE

Prenez avis qu'une assemblée générale des détenteurs d'obligations Série "A", Série "B" et Série "C" (ci-après appelées "les obligations") émise par la Fondrière de L'Islet Ltée (ci-après appelée "la compagnie") selon les termes de trois actes de fiducie datés respectivement du 10 avril 1964, du 5 mai 1964 et du 4 novembre 1965 (ci-après appelés "les actes de fiducie") et d'un acte de fiducie daté du 10 avril 1964, a été convoquée pour le 14 septembre 1970 à 15 heures de l'après-midi à l'édifice La Laurentienne, Salle Belvédère, 500 Est, Grande-Allee, Québec, aux fins de traiter, entre autres, des affaires suivantes:

1. Recevoir le rapport du fiduciaire sur les affaires de la compagnie depuis la dernière assemblée générale des obligataires;
2. Adopter tous les

l'information

Samedi dans les majeures...

Pittsburgh et Cincinnati augmentent leur avance

Le receveur Jerry Grote a été débité d'une balle passée à la suite de rebonds dans la 9e manche et a ensuite effectué un mauvais lancer pour permettre aux Braves d'Atlanta de marquer deux points et vaincre les Mets de New York, 3-2, samedi. Tom Seaver subissait son 7e revers en tentant de devenir le premier lanceur à remporter 18 victoires.

Lee May a fait produire cinq points à l'aide de deux circuits et d'un simple avec un retrait à la 14e manche qui permit à Bobby Tolan de croiser le marbre avec le point vainqueur alors que les Reds de Cincinnati ont défait les Phillies de Philadelphie 5-4.

Billy Williams a obtenu quatre coups sûrs, dont son 34e circuit, pour conduire les Cubs de Chicago à un triomphe de 11-2 sur les Dodgers de Los Angeles après qu'un ballon sacrifice de Tom Haller eut procuré un gain de 9-7 aux Dodgers dans la première partie d'un programme-double.

Willie McCovey a commencé la 9e manche en frappant son 30e quatre-but, ce qui lui permit d'égaliser le compte et Hal Lanier a ensuite fait compter Ken Henderson avec le point de la victoire alors que les Géants de San Francisco ont défait les Cardinals de St-Louis 3-2.

Jose Pagan a cogné quatre coups sûrs et fait produire cinq points à l'aide de deux circuits pour conduire les Pirates de Pittsburgh à une victoire de 9-3 sur les Padres de San Diego.

Dans l'Américaine, les Orioles de Baltimore ont augmenté leur avance en tête de la section est de la LA alors qu'ils ont battu les Athletics d'Oakland, 7-1, grâce à Merv Rettenmund qui a fait produire trois points avec son 14e circuit et deux simples.

Des simples consécutifs de Danny Cater et du frappeur d'urgence Jake Gibbs ont fait produire trois points dans la 8e manche et permettre aux Yankees de New York de remporter leur 8e victoire d'affilée, 5-4.

Frank Howard et Rich Reichardt ont frappé des circuits consécutifs dans la 7e manche alors que les Sénateurs de Washington ont défait les White Sox de Chicago, 4-2.

Un simple opportun de Billy Conigliaro dans la première partie et des circuits de Carl Yastrzemski, Reggie Smith et George Thomas dans la seconde ont permis aux Red Sox de Boston de vaincre à deux reprises, 5-3 et 11-7, les Twins du Minnesota qui étaient à leur 8e et 9e défaites consécutives en sept jours.

LIGUE NATIONALE
San Diego 000 000 03x - 3 8 1
Pittsburgh 000 403 20x - 9 14 0
Wilson, Baldschun (6), Herbel (8) et Cannizzaro; Veale et May. Gagnant: Veale (8-13). Perdant: Wilson (14-15).

LIGUE AMÉRICAINNE
Kansas City 011 200 006 - 4 10 3
Lynch, Hoerner (8), Selma (9e), Wilson (12e), Champion (14e) et Ryan, Edwards (4e), Hutto (8e), Nolan, Granger (8e), Gullet (10e), Washburn (12e) et Bench. Gagnant: Washburn (2-2). Perdant: Champion (0-2). Circuits: Briggs (7e), May (2e) et (27e). Assistance: 42,606.

LIGUE AMÉRICAINNE
Kansas City 011 200 006 - 4 10 3
Lynch, Hoerner (8), Selma (9e), Wilson (12e), Champion (14e) et Ryan, Edwards (4e), Hutto (8e), Nolan, Granger (8e), Gullet (10e), Washburn (12e) et Bench. Gagnant: Washburn (2-2). Perdant: Champion (0-2). Circuits: Briggs (7e), May (2e) et (27e). Assistance: 42,606.

LIGUE AMÉRICAINNE
Kansas City 011 200 006 - 4 10 3
Lynch, Hoerner (8), Selma (9e), Wilson (12e), Champion (14e) et Ryan, Edwards (4e), Hutto (8e), Nolan, Granger (8e), Gullet (10e), Washburn (12e) et Bench. Gagnant: Washburn (2-2). Perdant: Champion (0-2). Circuits: Briggs (7e), May (2e) et (27e). Assistance: 42,606.

LIGUE AMÉRICAINNE
Kansas City 011 200 006 - 4 10 3
Lynch, Hoerner (8), Selma (9e), Wilson (12e), Champion (14e) et Ryan, Edwards (4e), Hutto (8e), Nolan, Granger (8e), Gullet (10e), Washburn (12e) et Bench. Gagnant: Washburn (2-2). Perdant: Champion (0-2). Circuits: Briggs (7e), May (2e) et (27e). Assistance: 42,606.

LIGUE AMÉRICAINNE
Kansas City 011 200 006 - 4 10 3
Lynch, Hoerner (8), Selma (9e), Wilson (12e), Champion (14e) et Ryan, Edwards (4e), Hutto (8e), Nolan, Granger (8e), Gullet (10e), Washburn (12e) et Bench. Gagnant: Washburn (2-2). Perdant: Champion (0-2). Circuits: Briggs (7e), May (2e) et (27e). Assistance: 42,606.

LIGUE AMÉRICAINNE
Kansas City 011 200 006 - 4 10 3
Lynch, Hoerner (8), Selma (9e), Wilson (12e), Champion (14e) et Ryan, Edwards (4e), Hutto (8e), Nolan, Granger (8e), Gullet (10e), Washburn (12e) et Bench. Gagnant: Washburn (2-2). Perdant: Champion (0-2). Circuits: Briggs (7e), May (2e) et (27e). Assistance: 42,606.

LIGUE AMÉRICAINNE
Kansas City 011 200 006 - 4 10 3
Lynch, Hoerner (8), Selma (9e), Wilson (12e), Champion (14e) et Ryan, Edwards (4e), Hutto (8e), Nolan, Granger (8e), Gullet (10e), Washburn (12e) et Bench. Gagnant: Washburn (2-2). Perdant: Champion (0-2). Circuits: Briggs (7e), May (2e) et (27e). Assistance: 42,606.

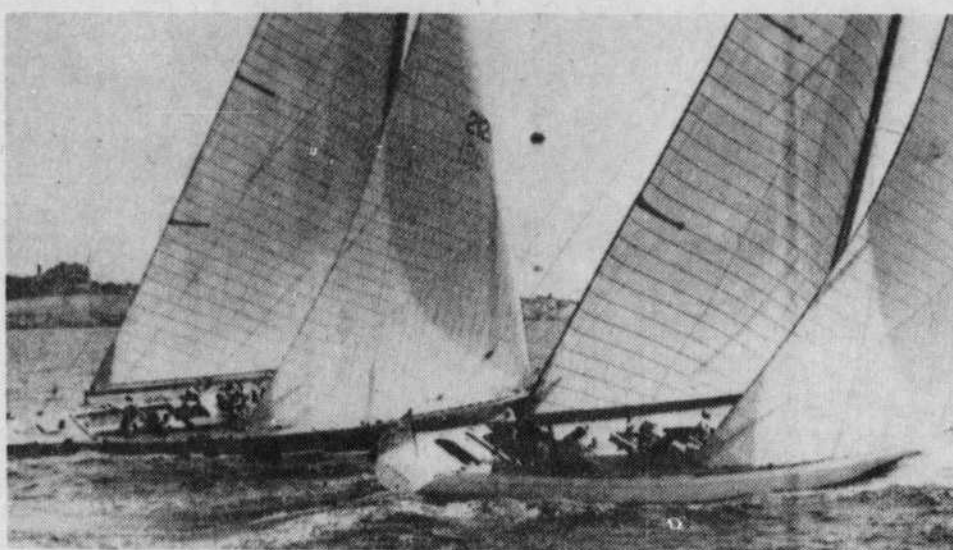
LIGUE AMÉRICAINNE
Kansas City 011 200 006 - 4 10 3
Lynch, Hoerner (8), Selma (9e), Wilson (12e), Champion (14e) et Ryan, Edwards (4e), Hutto (8e), Nolan, Granger (8e), Gullet (10e), Washburn (12e) et Bench. Gagnant: Washburn (2-2). Perdant: Champion (0-2). Circuits: Briggs (7e), May (2e) et (27e). Assistance: 42,606.

LIGUE AMÉRICAINNE
Kansas City 011 200 006 - 4 10 3
Lynch, Hoerner (8), Selma (9e), Wilson (12e), Champion (14e) et Ryan, Edwards (4e), Hutto (8e), Nolan, Granger (8e), Gullet (10e), Washburn (12e) et Bench. Gagnant: Washburn (2-2). Perdant: Champion (0-2). Circuits: Briggs (7e), May (2e) et (27e). Assistance: 42,606.

LIGUE AMÉRICAINNE
Kansas City 011 200 006 - 4 10 3
Lynch, Hoerner (8), Selma (9e), Wilson (12e), Champion (14e) et Ryan, Edwards (4e), Hutto (8e), Nolan, Granger (8e), Gullet (10e), Washburn (12e) et Bench. Gagnant: Washburn (2-2). Perdant: Champion (0-2). Circuits: Briggs (7e), May (2e) et (27e). Assistance: 42,606.

LIGUE AMÉRICAINNE
Kansas City 011 200 006 - 4 10 3
Lynch, Hoerner (8), Selma (9e), Wilson (12e), Champion (14e) et Ryan, Edwards (4e), Hutto (8e), Nolan, Granger (8e), Gullet (10e), Washburn (12e) et Bench. Gagnant: Washburn (2-2). Perdant: Champion (0-2). Circuits: Briggs (7e), May (2e) et (27e). Assistance: 42,606.

sportive



LA VRAIE BATAILLE EST À VENIR! Le voilier Gretel II (à droite), d'Australie, l'un des prétendants à la coupe America que détiennent les Américains, devance d'une proue à peine son rival American Eagle, lors d'une course d'entraînement au large des côtes de Newport, au Rhode-Island. Les Australiens ont loué le voilier américain comme partenaire d'exercices. Ils doivent affronter, dès vendredi, dans une série éliminatoire, le voilier France, propriété du magnat français Marcel Bich, pour le droit de rencontrer ensuite en toute probabilité l'intéressé, le plus sérieux parmi trois aspirants américains pour le titre des 12-mètres.

(Téléphoto PA)

Talbot fut le meilleur Québécois...

Miller nouveau champion avec 10 coups d'avance

OTTAWA (PC) — Affichant une maîtrise consommée sur le parcours du club Ottawa Hunt, l'Américain Allen Miller a remporté samedi le championnat canadien de

golf amateur avec un magnifique 274, 18 sous la normale et une avance de 10 coups.

Commencant la dernière tournée avec une avance de trois coups, il a calé cinq oiselets sur le premier neuf et en a ajouté un autre sur le chemin de retour.

Stu Hamilton, de Brampton, Ont., et les trois Américains Bill Kratzert, Dick Siderowf et Jim Simmons ont partagé le deuxième rang avec des 284, suivis du jeune John Mahaffey du Texas avec 285.

L'ex-champion Keith Alexander, de Calgary, a été le meilleur Canadien avec un 286, sur un pied d'égalité avec les Américains Bob Zender, Don Klend, et Howard Twitty.

Après sa brillante victoire, Miller a promis d'être de retour pour défendre son titre l'an prochain.

Daniel Talbot, 17 ans, de Beloeil, est demeuré le meilleur golfeur québécois avec un total de 290, à la suite de sa ronde finale de 78. Il est

suivi par Frank Kay, du club Kanawaki, avec 293, Graham Cooke, de Dorion, avec 294, Guy Fabre, de Mascouche, et André Gagné, de Boisbâché, avec des 295, Don Rioux, d'Almerville, avec 297, et Windie Lachapelle, de Noranda, avec 299.

Les meneurs
Allen Miller, Pensacola, Fla. 207-67-274.
James Simons, Butler, Pa. 214-70-284.
Stu Hamilton, Brampton, Ont. 213-71-284.
Dick Siderowf, Easton, Conn. 212-72-284.
Bill Kratzert, Fort Wayne, Ind. 210-74-284.
John Mahaffey, San Antonio, Tex. 213-72-285.
Keith Alexander, Calgary 214-72-286.
Don Klend, Medinab, Ill. 211-75-286.
Howard Twitty, Phoenix, Ari. 214-72-286.
Paul Putterer, Phoenix 214-74-288.

Les meneurs
Allen Miller, Pensacola, Fla. 207-67-274.
James Simons, Butler, Pa. 214-70-284.
Stu Hamilton, Brampton, Ont. 213-71-284.
Dick Siderowf, Easton, Conn. 212-72-284.
Bill Kratzert, Fort Wayne, Ind. 210-74-284.
John Mahaffey, San Antonio, Tex. 213-72-285.
Keith Alexander, Calgary 214-72-286.
Don Klend, Medinab, Ill. 211-75-286.
Howard Twitty, Phoenix, Ari. 214-72-286.
Paul Putterer, Phoenix 214-74-288.

Les meneurs
Allen Miller, Pensacola, Fla. 207-67-274.
James Simons, Butler, Pa. 214-70-284.
Stu Hamilton, Brampton, Ont. 213-71-284.
Dick Siderowf, Easton, Conn. 212-72-284.
Bill Kratzert, Fort Wayne, Ind. 210-74-284.
John Mahaffey, San Antonio, Tex. 213-72-285.
Keith Alexander, Calgary 214-72-286.
Don Klend, Medinab, Ill. 211-75-286.
Howard Twitty, Phoenix, Ari. 214-72-286.
Paul Putterer, Phoenix 214-74-288.

Les meneurs
Allen Miller, Pensacola, Fla. 207-67-274.
James Simons, Butler, Pa. 214-70-284.
Stu Hamilton, Brampton, Ont. 213-71-284.
Dick Siderowf, Easton, Conn. 212-72-284.
Bill Kratzert, Fort Wayne, Ind. 210-74-284.
John Mahaffey, San Antonio, Tex. 213-72-285.
Keith Alexander, Calgary 214-72-286.
Don Klend, Medinab, Ill. 211-75-286.
Howard Twitty, Phoenix, Ari. 214-72-286.
Paul Putterer, Phoenix 214-74-288.

Les meneurs
Allen Miller, Pensacola, Fla. 207-67-274.
James Simons, Butler, Pa. 214-70-284.
Stu Hamilton, Brampton, Ont. 213-71-284.
Dick Siderowf, Easton, Conn. 212-72-284.
Bill Kratzert, Fort Wayne, Ind. 210-74-284.
John Mahaffey, San Antonio, Tex. 213-72-285.
Keith Alexander, Calgary 214-72-286.
Don Klend, Medinab, Ill. 211-75-286.
Howard Twitty, Phoenix, Ari. 214-72-286.
Paul Putterer, Phoenix 214-74-288.

Arrivée du Gretel II

NEWPORT (Long Island) (AFP) — Le 12 mètres australien Gretel II, malgré son arrivée tardive à Newport, sera prêt à entamer les éliminatoires de la coupe America contre France comme prévu vendredi prochain, le syndicat du bateau australien, présidé par sir Frank Packer, magnat de la presse et de la télévision ayant définitivement renoncé samedi à obtenir le report au 24 de la première régate franco-australienne.

"Tout notre travail de préparation a été effectué en Australie et nous jugeons qu'une semaine doit suffire au réglage définitif du voilier", a expliqué Michael Ramsden, le porte-parole du syndicat australien.

"Intéressé, s'il est retenu, sera imbattable. Quant à notre confrontation avec France, elle sera loin d'être facile. Nous comptons sur une bonne brise car Gretel II donne son maximum par gros temps, et aussi sur l'expérience de nos défaits précédents", a ajouté Ramsden qui résume ainsi l'opinion générale du clan australien.

Après avoir vaincu les premiers effets du climat chaud, humide et brumeux de Newport le plus gros problème rencontré par les Australiens reste celui de l'alimentation.

Football
LIGUE CANADIENNE
CONFERENCE DE L'EST
Alouettes 2 0 50 37 4
Toronto 1 1 56 37 2
Hamilton 1 2 42 67 2
Ottawa 0 2 16 41 0
CONFERENCE DE L'OUEST
Saskatchewan 4 0 112 45 8
Calgary 2 1 52 33 4
Colombie-B. 2 1 101 86 4
Edmonton 1 2 32 60 2
Winnipeg 0 3 41 98 0

CE SOIR
Calgary à Saskatchewan
Edmonton à Alouettes, 8h.
Edmonton à Toronto
Calgary à Vancouver
Samedi soir
Winnipeg à Hamilton

À Blue Bonnets
SAMEDI
Pari double: Spooky's Flare (8) et Lil Crest (7): \$9.10.
1ère exacta: Spooky's Miss (3) et Freddy The Beast (2): \$28.00.
Quiniela: Simply Smashing (8) et Springbrook Tony (9): \$33.80.
2ème exacta: Mr Sam Bud (5) et Farmer Snob (1): \$92.50.
Mutuel: \$475.392.
Assistance: 10,615.

DIMANCHE
Pari double: Rusey Sez (8) et Kings Herald (7): \$130.20.
1ère exacta: Needles Delight (7) et Beau Bryant (8): \$181.20.
Quiniela: Pretty Nellie (6) et Bent Parrot (8): \$55.00.
2ème exacta: Arctic Venture (7) et Impels Girl (8): \$55.40.
Mutuel: \$449.509.
Assistance: 9,357.

CE SOIR
Calgary à Saskatchewan
Edmonton à Alouettes, 8h.
Edmonton à Toronto
Calgary à Vancouver
Samedi soir
Winnipeg à Hamilton

À Blue Bonnets
SAMEDI
Pari double: Spooky's Flare (8) et Lil Crest (7): \$9.10.
1ère exacta: Spooky's Miss (3) et Freddy The Beast (2): \$28.00.
Quiniela: Simply Smashing (8) et Springbrook Tony (9): \$33.80.
2ème exacta: Mr Sam Bud (5) et Farmer Snob (1): \$92.50.
Mutuel: \$475.392.
Assistance: 10,615.

DIMANCHE
Pari double: Rusey Sez (8) et Kings Herald (7): \$130.20.
1ère exacta: Needles Delight (7) et Beau Bryant (8): \$181.20.
Quiniela: Pretty Nellie (6) et Bent Parrot (8): \$55.00.
2ème exacta: Arctic Venture (7) et Impels Girl (8): \$55.40.
Mutuel: \$449.509.
Assistance: 9,357.

CE SOIR
Calgary à Saskatchewan
Edmonton à Alouettes, 8h.
Edmonton à Toronto
Calgary à Vancouver
Samedi soir
Winnipeg à Hamilton

À Blue Bonnets
SAMEDI
Pari double: Spooky's Flare (8) et Lil Crest (7): \$9.10.
1ère exacta: Spooky's Miss (3) et Freddy The Beast (2): \$28.00.
Quiniela: Simply Smashing (8) et Springbrook Tony (9): \$33.80.
2ème exacta: Mr Sam Bud (5) et Farmer Snob (1): \$92.50.
Mutuel: \$475.392.
Assistance: 10,615.

DIMANCHE
Pari double: Rusey Sez (8) et Kings Herald (7): \$130.20.
1ère exacta: Needles Delight (7) et Beau Bryant (8): \$181.20.
Quiniela: Pretty Nellie (6) et Bent Parrot (8): \$55.00.
2ème exacta: Arctic Venture (7) et Impels Girl (8): \$55.40.
Mutuel: \$449.509.
Assistance: 9,357.

CE SOIR
Calgary à Saskatchewan
Edmonton à Alouettes, 8h.
Edmonton à Toronto
Calgary à Vancouver
Samedi soir
Winnipeg à Hamilton

À Blue Bonnets
SAMEDI
Pari double: Spooky's Flare (8) et Lil Crest (7): \$9.10.
1ère exacta: Spooky's Miss (3) et Freddy The Beast (2): \$28.00.
Quiniela: Simply Smashing (8) et Springbrook Tony (9): \$33.80.
2ème exacta: Mr Sam Bud (5) et Farmer Snob (1): \$92.50.
Mutuel: \$475.392.
Assistance: 10,615.

Au hasard des nouvelles

JACKIE ICKX, de Belgique, a procuré hier à la maison Ferrari sa première victoire en deux ans sur le circuit automobile de formule 1, lorsqu'il a décroché les honneurs du Grand prix d'Australie, à Seltweg devant 100,000 spectateurs. Ickx et son coéquipier Clay Regazzoni, de Suisse, chacun au volant d'une 12-cylindres et à une vitesse de 130.025 mph, terminaient dans l'ordre pour procurer à l'entreprise italienne cette percée qu'elle attendait depuis longtemps. Cinq des six premières voitures à traverser le fil d'arrivée sur la piste d'Osterrecher, longue de 3.69 milles, étaient des 12-cylindres. Ferrari gagnait ainsi sa première course depuis le Grand prix de France, à Rouen, en 1968. La Brabham de l'Allemand Rolf Stommelen prenait la 3e position. Joachim Rindt, d'Autriche, meneur au classement du championnat du monde des conducteurs avec 45 points, n'a pu terminer l'épreuve, mais n'a pas perdu de terrain, son plus proche rival Jack Brabham (25) terminant 13e, n'obtenant ainsi aucun point. Jackie Stewart, champion de l'an dernier, fut également abandonné au volant de sa March Ford.

GARY LEFEBVRE, l'excellent receveur de passes, n'est pas un plaigrain. Jeudi dernier, lors de la victoire de 15-10 des Alouettes sur les Blue Bombers à Winnipeg, sur un même jeu, il subissait une fracture du poignet ainsi qu'une mauvaise blessure au genou gauche, lorsque bloqué durement. Il terminait quand même le match. Mais de retour à Montréal, il fut opéré d'urgence au genou, ce qui veut dire qu'il ne jouera plus cette saison, une lourde perte pour l'instructeur Sam Etcheverry et ses adjoints, même si Lefebvre, obtenu des Esquimaux d'Edmonton, alternait comme flaqueur avec l'ex-Rough Rider Tom Pullen. Ce dernier n'est pas non plus à son meilleur, puisqu'il souffre d'une infection du sinus. Il participera quand même à la rencontre de demain soir à l'Autostade contre Edmonton, match que Lefebvre n'aurait pas voulu manquer pour tout l'or au monde. JOHN COUTURE, la recrue d'Ontario qui recevait les bottes de dégradation en compagnie de Larry Fairholm et qui pouvait relever le joueur-instructeur Gene Gaines à l'occasion comme demi de sûreté, est également au rancart, à la suite de l'exercice de samedi où il a été blessé aux deux genoux en venant en collision avec Merl Code. Ce dernier, ainsi que Lewis Cook (qui a pris la relève de Richie Davis blessé contre Toronto), deux demi défensifs, pourraient bien également jouer comme receveurs demain. L'absence de Couture donnera toutefois à Bob Storey, fils de l'illustre Red Storey, l'occasion de se faire valoir comme receveur des bottes. Enfin, comme si Sam n'avait pas assez de ce problème des blessures, les Esquimaux seront bel et bien "dégelés", à la suite de leur cuisant revers de 35-7 aux mains des Lions de la Colombie-Britannique, à domicile jeudi dernier.

RONALD KAY, de Burlington, Ont., qui n'avait rien fait jusque là en six jours de compétition, ravi samedi les honneurs du match du Gouverneur général, lors de la dernière journée des rencontres annuelles de l'Association de tir du Canada présentées à South March, en banlieue d'Ottawa. Kay s'est promené entre les 20e et 30e positions jusqu'au début de l'épreuve finale. Il a alors réussi 283 sur un total possible de 300 points pour obtenir le prix le plus convoité. Au cours de la journée, une équipe du Québec a défait sa rivale d'Ontario pour la coupe des Marchands de London par 1,062 à 1,049, sur des distances de 900 et 1,000 verges à raison de 10 cartouches par concurrent.

MIKE RYAN, des Phillies de Philadelphie, est devenu samedi le septième receveur de l'équipe à être mis hors-de-combat cette saison, lorsqu'il s'est fêlé un os au majeur de sa main droite, à la suite d'un lancer qui déviait sur le bâton de Jimmy Stewart, des Red de Cincinnati. Les Phillies, qui n'en finissent plus de chercher des receveurs, ont aussitôt rappelé Mike Compton, de leur équipe affiliée d'Oregon.

JEAN-PIERRE MONSIEUR, un Belge, a remporté hier le championnat mondial sur route des cyclistes professionnels, à Leicester, en Angleterre, lors de la dernière journée des championnats du monde. Il a parcouru la distance de 163 milles en 6 heures, 33 minutes et 58 secondes. Le Danois Leif Mortenson s'est classé 2e, l'Italien Felice Gimondi 3e, cependant qu'Eddie Merckx, de Belgique, champion du récent Tour de France, se contentait de la 8e position.

FANFRELUCE, propriété du Montréalais Jean-Louis Lévesque et montée par Ron Turcotte, a remporté samedi le Handicap Alabama, riche de \$59,100 en bourses, à l'histoire piste de Saratoga, N.Y. Née de Northern Dancer et de Ciboulette, la pouliche a parcouru la distance d'un mille et quart en 2:03.8 minutes, l'emportant par une longueur et quart. Sa victoire a valu \$38,415 à son propriétaire, rapportant \$60, \$5.20 et \$3.80 aux parieurs.

GEORGE CHUVALO, de Toronto, champion canadien des poids-lourds et celui qui on a vainement cherché à faire passer pour un "risque moral" lors du congrès de l'Association mondiale de la boxe à Montréal la semaine dernière, a défait Mike Bruce de Springfield, Mass., par mise hors-combat à la deuxième ronde d'un match qui devait durer 10, samedi soir à Sarajevo, en Yougoslavie. Chvalov est d'origine yougoslave et 5,000 amateurs sont venus l'assister. Il a prétendu que cette victoire (qui est Bruce, au juste?) prouvait qu'il était encore capable, et il a attribué sa récente défaite aux mains de George Foreman à l'obstruction vocale de son épouse. "Jamais plus elle ne sera à mes côtés lors d'un combat", a-t-il dit.

CURT FLOOD, selon Marvin Miller, directeur de l'Association des joueurs de baseball des ligues majeures, ira jusqu'au bout dans sa cause, désormais célèbre, contre le baseball organisé et la fameuse "clause de réserve". Miller a dit que le juge fédéral Ben Cooper n'avait pas voulu se prononcer sur la clause la plus litigieuse du long procès, expliquant que comme la Cour suprême des États-Unis l'avait déjà étudiée à quelques reprises par le passé, ce n'était à elle de décider dans la clause de Flood.

PRESTON GOMEZ, pilote des Padres de San Diego, a dit que ROBERTO CLEMENTE, des Pirates de Pittsburgh, devra s'expliquer avec la police de San Diego lors de sa prochaine visite en cette ville, à la suite de sa déclaration ces jours derniers sur l'enlèvement d'objet il aurait été l'objet en mai 1969. Clemente n'avait soufflé mot à personne de l'incident sauf certains coéquipiers et le directeur général Joe L. Brown. "Il aurait dû porter plainte à la police immédiatement", a dit Gomez, "car la population de San Diego est aux abois depuis cette révélation".

JIM DUNCAN, instructeur des Stampedeers de Calgary, déclare que le match de ce soir l'éclairera passablement sur la force réelle de son équipe défensive, les Stampedeers affrontant les Roughriders de la Saskatchewan à Regina. Cette dernière équipe est invincible jusqu'ici en quatre rencontres, ayant accumulé une fiche de points de 112 à 45. Mais ce sera la première confrontation de la saison entre les deux grands rivaux des dernières années dans la section Ouest de la LCF.

INSCRITS À B.B.

PREMIERE COURSE				SEPTIEME COURSE			
A réclamer \$1,500 - 3 ans et plus	BOURSE \$1,800	1 - Castle Inn	S. Hawley	1 - Castle Inn	S. Hawley	1 - Castle Inn	S. Hawley
4 - Engaging Duc	L. Robinson	2 - Transbrill	K. Robinson	2 - Transbrill	K. Robinson	2 - Transbrill	K. Robinson
6 - Forst Rogo	R. Fraser	3 - Lord's Augusta	M. Laporte	3 - Lord's Augusta	M. Laporte	3 - Lord's Augusta	M. Laporte
4 - Corro on Champ	L. Goldberg	4 - La Grise	G. Sica	4 - La Grise	G. Sica	4 - La Grise	G. Sica
10 - Sari Mark	J. Komar	5 - Nagent Shadow	M. Bacon	5 - Nagent Shadow	M. Bacon	5 - Nagent Shadow	M. Bacon
7 - Daddy B Good	J. Briggs	6 - Genial Nymph	B. Wilton	6 - Genial Nymph	B. Wilton	6 - Genial Nymph	B. Wilton
9 - Place Victoria	R. Stewart	7 - Gun Fury	L. Goldsmith	7 - Gun Fury	L. Goldsmith	7 - Gun Fury	L. Goldsmith
5 - Foolish Things	P. Country	8 - Swoop Along	L. Reynolds	8 - Swoop Along	L. Reynolds	8 - Swoop Along	L. Reynolds
2 - Dr. Tremble	M. Bacon	9 - Our Sweet Bee	J. C. Shaw	9 - Our Sweet Bee	J. C. Shaw	9 - Our Sweet Bee	J. C. Shaw
1 - Roan King	P. Country	10 - Happy Wonder	M. Laporte	10 - Happy Wonder	M. Laporte	10 - Happy Wonder	M. Laporte

TROISIEME COURSE				QUATRIEME COURSE			
A réclamer \$1,750 - \$1,500	BOURSE \$1,800	1 - Lord Nelson	R. Stewart	1 - Lord Nelson	R. Stewart	1 - Lord Nelson	R. Stewart
4 ans et plus - 4 ans - 6 ans	BOURSE \$2,000	2 - Lord Nelson	M. Bacon	2 - Lord Nelson	M. Bacon	2 - Lord Nelson	M. Bacon
6 - Becky Dear	R. Stewart	3 - Lord Nelson	M. Bacon	3 - Lord Nelson	M. Bacon	3 - Lord Nelson	M. Bacon
5 - Lord Nelson	M. Bacon	4 - Lord Nelson	M. Bacon	4 - Lord Nelson	M. Bacon	4 - Lord Nelson	M. Bacon
6 - Cuddiebunny	L. Goldberg	5 - Lord Nelson	M. Bacon	5 - Lord Nelson	M. Bacon	5 - Lord Nelson	M. Bacon
2 - Garnment	P. Country	6 - Lord Nelson	M. Bacon	6 - Lord Nelson	M. Bacon	6 - Lord Nelson	M. Bacon
1 - King Dandy	J. Briggs	7 - Lord Nelson	M. Bacon	7 - Lord Nelson	M. Bacon	7 - Lord Nelson	M. Bacon
4 - Tu Fu	J. Briggs	8 - Lord Nelson	M. Bacon	8 - Lord Nelson	M. Bacon	8 - Lord Nelson	M. Bacon

QUATRIEME COURSE				CINQUIEME COURSE			
A réclamer \$1,750 - \$1,500	BOURSE \$1,800	1 - Lord Nelson	R. Stewart	1 - Lord Nelson	R. Stewart	1 - Lord Nelson	R. Stewart
4 ans et plus - 4 ans - 6 ans	BOURSE \$2,000	2 - Lord Nelson	M. Bacon	2 - Lord Nelson	M. Bacon	2 - Lord Nelson	M. Bacon
6 - Becky Dear	R. Stewart	3 - Lord Nelson	M. Bacon	3 - Lord Nelson	M. Bacon	3 - Lord Nelson	M. Bacon
5 - Lord Nelson	M. Bacon						

Samedi: les Expos font tout pour gagner et perdent; hier, ils font tout pour perdre... et gagnent!

HOUSTON (Le Devoir) — Les Expos de Montréal ne manquent pas de fantaisie. Ainsi, samedi après-midi et contre les Astros de Houston, ils frappèrent 16 coups sûrs, dont deux circuits, un deux-but et un triple, tout en profitant d'un but sur balles et d'un mauvais lancer, et ne comptèrent que 3 points pour perdre 7-3 contre des adversaires qui, eux, surent tirer avantage de la plupart de leurs 10 coups sûrs. En cours de route, les Expos laissèrent 13 coureurs en panne sur les sentiers.

Hier après-midi, les mêmes Expos, frappeurs encore comme lanceurs, firent à peu près tout pour généreusement offrir au Houston un autre gain facile. Mais, virtuellement malgré eux et grâce au 20e circuit de Robert Sherwood Bailey (réussi en présence de son père), ils gagnèrent 5-3 à la toute dernière manche, envers et contre un lanceur de relève Claude Raymond, qui, à la deuxième moitié de cette neuvième manche, faillit donner une égalité sinon une victoire aux Astros.

Carl Morton, samedi, a encore une fois vainement tenté de remporter sa 15e victoire. Mais à nouveau, ses coéquipiers ne l'inspirèrent guère. Ainsi, à la 3e manche et alors que Houston menait 1-0, les Astros complétèrent 4 autres fois grâce à un peu, beaucoup à des erreurs, coup sur coup, de Bateman et Fairley. Le rapide de Joe Morgan commença avec un simple et lorsqu'il s'élança pour voler le 2e coussin, le receveur Bateman l'attrapa en lançant vers le but. Et lorsque le voltigeur Fairley jongla avec la balle au champ centre, Morgan, presque déjà rendu au 3e coussin, continua jusqu'au marbre. Cela ébranla Morton bien qu'il eût réussi à retirer les deux frappeurs suivants. Dennis Menke frappa un double au champ centre-gauche et Doug Rader suivit avec un circuit de 400 pieds au champ centre, son 19e de la saison. John Edwards, le frappeur suivant, poussa un roulant vers le 2e but qui fit un mauvais bond et Edwards fut crédité d'un coup sûr chanceux, croisant ensuite le marbre sur des simples de Cesar Geronimo et du lanceur Don Wilson.

À la 1ère manche, Mack Jones commença avec un double mais resta en panne au 2e coussin. À la 2e manche, avec les buts emplis et deux joueurs retirés, Jim Fairley fut retiré au bâton. À la 3e, Bailey et Jim Gosger frappèrent des simples après un retrait mais, eux aussi, ne purent croiser le marbre. En fait, dans ces trois premières manches, les Expos frappèrent 6 coups sûrs sans pouvoir compter.

Bailey eut un circuit à la 5e, Rusty Staub en réussissant aussi un, son 26e, à la 9e manche. Inutile de préciser qu'aucun coureur n'était sur les buts chaque fois.

Hier après-midi, l'histoire faillit se répéter (les Expos laissèrent 11 coureurs sur les buts). À la 1ère manche, Boots Day, appelé du Winnipeg, commença avec un simple puis Jones fut atteint par un lancer avant que le lanceur Jack Billingham, alors que Staub était au bâton, n'exécute un mauvais lancer. Day passant

au 3e coussin et Jones au 2e. Mais Staub frappa un coup en long à l'arrêt-court et Bailey et Gosger dans des jeux facultatifs, Day faisant se retirer au marbre sur celui de Bailey.

À leur moitié, les Astros marquèrent deux points. Après le retrait de Jesus Alou, Morgan eut un BB (son 85e de l'été) de la part du lanceur Dan McGinn. Un roulant-jeu-facultatif de Jim Wynn permit à Bailey de retirer Morgan au 2e. Mais McGinn atteignit ensuite Rader avec un lancer avant d'accorder des simples, bons pour les deux points, à Menke et Marty Martinez.

Après avoir laissé Staehle, sauf sur une erreur, en plan à la deuxième manche, les Expos marquèrent 3 points à la troisième que Day commença avec son deuxième coup simple. Jones suivit avec un simple, Day arrêtant au 2e coussin. Mais tous deux se avancèrent d'un but sur le mauvais lancer de Billingham. Staub frappa alors un roulant au premier but et, encore une fois, Day était retiré au marbre sur ce jeu facultatif. Bailey eut un BB et avec les buts emplis, Gosger y alla d'un double opportun au champ gauche bon pour les trois points. Mais après un jeu facultatif et un autre BB, les Expos laissèrent encore deux coureurs sur les buts.

À la 4e, les Expos s'amusement encore un peu. Avec deux joueurs retirés et les buts emplis (BB à Day, simple de Staub et BB à Bailey), Gosger se présenta au marbre. Après deux lancers de Ron Cook (qui venait de remplacer Billingham) contre lui, il vit Day tenter de voler le marbre... pour, une troisième fois, s'y faire retirer!

Houston égala le compte à 3-3 à la 5e à la suite d'un simple de Morgan et d'un double au champ gauche de Wynn.

À la 6e, Boccabella commença avec un simple et McGinn fut saisi lorsque, sur son coup retenu-sacrifice, Cook lança trop tard au 2e but. Day se sacrifia puis Adolfo Phillips, qui remplaçait Jones contre le gaucher Cook, eut

un BB. Staub frappa alors un roulant au 3e but et Boccabella fut retiré au marbre avant que Bailey ne soit retiré sur un roulant à l'arrêt-court... et de 3 coureurs laissés sur les buts.

À la 8e, Raymond vint remplacer Reed, qui avait remplacé McGinn, après que Reed eût cédé sa place au frappeur d'occasion Hahn à la 1ère moitié de la même manche. Raymond retira les deux premiers frappeurs à lui faire face puis accorda un triple au lanceur Cook et un BB intentionnel à Alou. Il s'en tira finalement en retirant Hector Torrez, qui avait remplacé un Morgan blessé à la cheville, sur 3 prises.

Staub commença la 9e en obtenant un BB de Cook et après que celui-ci eut lancé une balle à Bailey, le gérant Harry Walker le remplaça par Denny Lemaster... et c'est contre lui que Bailey frappa son 20e circuit pour donner au Montréal une avance 5-3.

Mais les Expos n'aiment pas gagner facilement. Wynn commença la deuxième moitié de la 9e avec un simple avant que Raymond n'atteigne Rader avec un lancer égal. Comme il n'y avait aucun joueur retiré, la situation était tendue. Menke se sacrifia pour faire avancer les coureurs aux 3e et 2e coussins.



NON, CE N'EST PAS NAMATH! L'équipe de football d'Orlando, en Floride, de la ligue Continentale, compte une femme dans ses rangs, une Panthère évidemment puisque c'est là le surnom de l'équipe. Il s'agit de Pat Palinkas, 122 livres, une jolie blonde dont l'époux Steve est le botteur de précision de l'équipe. Il a obligé la direction des Panthères à faire jouer sa femme parce que ce n'est qu'avec elle qu'il peut réussir ses bottés. Les époux Palinkas ont bien joué leur rôle dans une victoire de 27-7 sur les Jets de Bridgeport, en match hors-concours samedi soir. Mais Pat a failli y laisser sa peau quand à la suite d'une mauvaise passe sur la première tentative de convertir, elle dut courir avec le ballon. C'est alors que le "méchant" Wally Florence, des Jets, un second de ligne pesant 235 livres, lui est tombé dessus. "Elle n'a pas d'affaire à jouer avec nous", a-t-il dit, "c'est notre gagne-pain et ce n'est pas un jeu pour femmes". Ébranlée, Pat prit un calmant et revint dans la mêlée plus forte que jamais, à la joie des 12.000 amateurs présents. (Téléphoto PA)



BÉLARD VAINQUEUR - Jules Bélard (à g.), de Drummondville, a gagné hier la neuvième reprise du Grand prix cycliste Madonna di Pompei, disputé en deux étapes, à Laval puis à Montréal-Nord. Il se voit remettre le trophée du vainqueur par MM. Federico Cornelli et Georges Fiori, ce dernier de la Brasserie Molson, les deux commanditaires de la course.

Hier dans les majeures

LIGUE NATIONALE

Los Angeles 002 000 000 - 2 10 0
Chicago 000 221 00x - 5 11 0
Osteen et Haller; Hands et Hundley, LG - Hands (14-10); LP - Osteen (12-11). Circuit: Crawford 7e. A. - 33,065.

New York 000 101 000 - 2 7 0
Atlanta 000 100 000 - 1 5 1
McAndrew et Grote; Nash, Priddy et Navarro 4e; Dukes 8e et McGinn (7-11); LP - Nash (12-5). Circuit: C. Jones 6e. A. - 25,383.

Philadelphie 110 000 000 - 2 5 1
Cincinnati 011 011 00x - 4 7 1
Bunning, Wenz 7e et Compton. Cloninger, Granger 8e et Bench. LG - Cloninger (6-7); LP - Bunning (9-12). Circuit: Cloninger 1er. A. - 45,059.

San Diego 500 000 030 - 8 9 0
Pittsburgh 000 310 101 - 6 14 0
Coombs, Herber 4e; Dukes 8e et Barton; Dal Canton, Lamb 1ère, Gibson 5e, Pena 7e, Giusti 9e et Sanguinelli. LG - Herber (7-5). LP - Pena (2-1). Circuit: Robertson 18e, Spiezo 8e. A. - 18,969.

San Francisco 010 101 000 - 5 10 2
St-Louis 200 000 000 - 2 7 2
Bryant, J. Johnson 8e et Dietz, Gibson 9e; Parker, Cleveland 3e, Linzy 6e, Hilgendorf 9e et Simmons. LG - Bryant (4-5); LP - Cleveland (9-2). A. - 28,093.

LIGUE AMERICAINE
Chicago 000 010 000 - 1 5 0
Washington 100 000 01x - 2 6 0
Janeski, Wood 8e et Herrman; Cox, Knowled 9e et French. LG - Cox (7-8); LP - Janeski (8-13). Circuit: Herrman 16e, Stroud 4e. A. - 8,457.

(Del Unser a fait compter Ed Brinkman à l'aide d'un simple pour procurer la victoire aux Sénateurs.)

Kansas City 001 000 000 - 1 6 0
New York 031 100 00x - 10 0 0
Roker, Morehead 3e, K. Wright 5e, Montague 8e et Kirkpatrick. Martinez 9e; Bahnsen et Munson. LG - Bahnsen (11-8). LP - Rooker (7-13). A. - 13,200.

(C'était la 4e victoire d'affilée des Yankees et la 15e dans leurs 21 dernières parties.)

Minnesota 200 300 138-9 9 1
Boston 111 100 110-8 11 0 0
Tiant, Blyleven 2e, Williams 8e et Mitterwald; Peters, Phillips 4e; Hartenstein 7e, Lyle 9e et Satriano. LG - Blyleven (7-5); LP - Peters (11-10). Circuit: Alyea 11e, Mitterwald 11e, R. Smith 17e, Kilbrew 37e, T. Conigliaro 22e, Tovar 9e, Moses 6e. A. - 24,670.

(Le circuit de trois points de Cesar Tovar à la 8e manche a procuré la victoire aux Twins.)

Cleveland 020 100 000 - 3 6 0
Milwaukee 000 000 031-4 8 2
Hargan, Higgins 8e, Austin 9e, Colbert 8e et Fosse; Downing, Brabender 7e, Ellsworth 8e, Sanders 9e et Roof. LG - Sanders (2-0); LP - Higgins (2-4). Circuit: Bradford 5e. A. - 44,387.

(Le simple de Gus Galt a fait croiser le marbre à Roberto Pena pour le point vainqueur.)

Baltimore 001 010 000-2 6 0
Oakland 100 000 000-1 6 0
McNally et Etchebarren; Hunter, Grant (9e) et Duncan. LG - McNally (18-7); LP - Hunter (15-10). Circuit: Salmon 5e. A. - 19,892.

McNally est le premier lanceur à avoir remporté 18 victoires cette saison.)

Détroit 410 000 110-7 15 0
Californie 000 001 000-1 4 0
Gain et Freeman; May, Allen 1ère, Doyle 4e, La Roche 6e, E. Fisher 8e et Egan. LG - Cain (11-4). LP - May (6-10).

Circuit: L. Brown 4e. A. - 27,743
(Cain a retiré neuf frappeurs sur des prises.)

AUJOURD'HUI

LIGUE NATIONALE
San Diego, Kirby (8-13) à Chicago, Pappas (8-5), 2h30
San Francisco, Perry (16-11) à Pittsburgh, Moose (8-8), 8h05
Los Angeles, Sutton (13-8) à St-Louis, Gibson (16-5), 9h
Philadelphie, G. Jackson (3-11) à Cincinnati, Merritt (17-10), 8h05 (seules parties à l'affiche)

LIGUE AMERICAINE
Kansas City, Johnson (5-7) à Washington, Hannan (8-5), 7h30
Detroit, Cain (10-4) à Oakland, Odum (5-5) ou Fingers (5-9), 8h
Cleveland, McDowell (17-7) à Californie, Murphy (12-7), 1h
Baltimore, Palmer (16-7) à Milwaukee, Krause (11-11), 9h
Chicago, Johnson (1-2) à Boston, Koonce (1-5), 1h30 (seules parties à l'affiche)

LIGUE AMERICAINE
Baltimore 75 44 631 -
New York 66 52 560 8 1/2
Detroit 63 56 329 12
Boston 60 57 513 14
Cleveland 57 62 479 18
Washington 57 62 479 18

OUEST
Minnesota 70 47 599 -
Oakland 67 53 560 4 1/2
Californie 66 53 556 5
Milwaukee 46 74 382 25 1/2
Kansas City 44 75 370 27
Chicago 43 79 351 29 1/2

MEUBLES
DE BUREAUX
VENEZ CHOISIR VOTRE AMEUBLEMENT SUR LES LIEUX
STATIONNEMENT
Canada Dactylographe Inc
7035 AVE. DU PARC
270-1141

ESTECH INC
3009 Boul. de la Concorde, Duvernay, Laval.
EVALUATION - EXPERTISE - EXPROPRIATION.
- Réévaluation d'actifs immobiliers.
- Administration et entretiens de bâtiments.
Gilles Turcotte B.Sc. A. Ingénieur. Tél. 661-1602. Roger Turgeon B.Sc. A. Ingénieur.

SAM GOLDWATER
avocat
33 ST-JACQUES OUEST - SUITE 410
Bureau: 845-3231 Soir: 739-2167

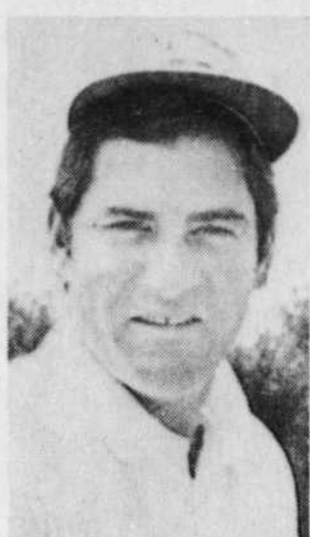
Stockton résiste à Palmer

TULSA, Oklahoma (PA) — Dave Stockton, qui voulait présenter la victoire à son père, s'est procuré une avance quasi insurmontable au début de la ronde finale pour ensuite se faufiler en tête, deux coups devant un Arnold Palmer frustré, hier lors de la dernière journée du tournoi de championnat de l'Association des golfeurs professionnels.

Stockton, 28 ans, un participant régulier aux tournois mais privé de victoire depuis deux ans, terminait sa journée de façon erratique avec une carte de 73, trois au-dessus de la normale du parcours Southern Hills. Il obtenait ainsi un total de 279 pour 72 trous, bon pour la première bourse de \$40,000, sur les \$200,000 accordées aux participants.

Quant à Palmer, il n'avait plus sa touche magique. Reconstruit pour ses retours fantastiques, il fit l'impossible pour, sinon dépasser son rival, du moins le rejoindre, mais ce fut en vain. Il perdait ainsi une autre chance de décrocher les honneurs du seul grand tournoi qu'il n'ait pas encore gagné.

Plus d'une fois, Palmer était en position d'exercer une pression presque intenable sur son rival, mais à chaque occasion, il ne parvenait pas à capitaliser. Et c'est la mine renfrognée et les épaules recour-



DAVE STOCKTON... un inconnu qui ne l'est plus!

bées qu'il regagnait le chalet à la fin d'une ronde dramatique au possible et exagérante pour lui.

Palmer se contentait d'un 70, sous une chaleur accablante de 100 degrés, et devait partager la deuxième place avec Bob Murphy, auteur d'un excellent 66 en dernière ronde.

Larry Hinson (68) et Gene Littler (70) se partageant le 4e rang, avec chacun 282 coups.

Jack Nicklaus, gagnant de l'Omnium britannique, a joué un superbe 66, mais c'était trop tard. Il terminait à 283, sur un pied d'égalité avec Bruce Crampton (67).

Viennent ensuite Dick Lotz (67) et Ray Floyd (75), champion de l'an dernier, à 284.

Billy Casper, gagnant du Tournoi des Maîtres, n'a pu faire mieux que 73 hier, pour un total de 289, cependant que Gary Player, avec 70, terminait à 286. Lee Trevino a égalisé le record du parcours avec une ronde de 65, mais son total de 291 le laisse très loin derrière les meneurs.

Stockton, un diplômé de l'Université de la Californie du Sud, avait une avance de trois coups sur Floyd après trois rondes, mais ce dernier n'a pas trop bien joué, et l'attention des spectateurs s'est aussitôt tournée vers Stockton et Palmer, son partenaire de jeu.

"Je voulais offrir cette victoire à mon père", a dit le vainqueur. "Il était un golfeur professionnel dans les années '20, et il a déjà joué ici, mais les pros ne gagnaient presque rien à cette époque. Il est le seul professeur de golf que j'ai eu."

Stockton n'avait gagné que trois tournois comme professionnel, tandis que Palmer a 55 victoires officielles à son actif au cours de sa longue carrière. Son triomphe lui procure des gains officiels de \$97,000 cette saison, ainsi qu'une place dans la Série mondiale du golf, en compagnie de Nicklaus, Palmer et Tony Jacklin.

George Knudson, le seul Canadien à participer à l'événement, a joué une dernière ronde de 74 et a fini avec un total de 296.

Le vétéran Sam Snead a joué 73 et a terminé avec un total de 286.

Laver se venge du Britannique Taylor

TORONTO (PC) — Rod Laver a enrayé un retour de l'Anglais Roger Taylor hier en l'emportant 6-4, 4-6, 6-3, dans la finale de l'omnium canadien de tennis, ce qui lui a rapporté \$3,600 contre \$2,000 au vaincu.

C'était le match-revanche de Laver depuis que Taylor l'avait éliminé en quatre sets à Wimbledon.

Après avoir balayé le premier set, Laver a concédé le deuxième et a cédé son service dans la 3e partie du 3e set, mais il est ensuite revenu à la charge en remportant 10 points d'affilée pour prendre une avance de 3-2.

Les organisateurs ont réduit la finale de 3 de 5 à 2 de 3 afin de sauver du temps et de présenter les autres matches.

En demi-finales féminines, l'Américaine Rosemary Casals a vaincu sa compatriote Linda

Tuero 4-6, 6-4, 6-3, et affrontera aujourd'hui l'Australienne Margaret Court qui a écrasé la Sud-Africaine Esme Emanuel 6-0, 6-1.

En demi-finales masculines samedi, Taylor avait éliminé l'Espagnol Andres Gimeno 1-6, 6-3, 11-9, tandis que Laver triomphait du Sud-Africain Cliff Drysdale 3-6, 12-10, 6-1. Drysdale a été à trois points de match contre Laver dans le 2e set.

Dans la finale du double féminin, Margaret Court et Rosemary Casals ont vaincu Helen Gourlay et Pat Walkden, 6-0, 6-1. Les gagnantes ont obtenu des bourses de \$400 chacune pendant que les perdantes en touchaient une de \$200.

Dans une demi-finale du double masculin, Bill Bowrey et Marty Reissen ont vaincu Rod Laver et Roy Emerson, les grands favoris, par 6-3, 5-7 et 8-6.

COMPTABLES AGRÉÉS

BELZILE, CARDINAL, ROY & CIE
Comptables agréés
ALAIN BELZILE, C.A.
PIERRE CARDINAL, C.A.
CLAUDE ROY, C.A.
RONALD PERRO, C.A.
2345 est. Bélanger
Montréal 729-3226

PROVOST & PROVOST
Comptables agréés
ROGER PROVOST, C.A.
ROLAND PROVOST, C.A.
235 ouest, Boul. St-Joseph
274-6513

VIAU & ROBIN
Comptables agréés
LUCIEN D. VIAU, C.A.
H. LIONEL ROBIN, C.A.
JACQUES R. CHADRON, C.A.
ABRAHAM H. VIAU, C.A.
J. SERGE GERVAS, C.A.
WILFRIED BOULOS, C.A.
4926 ave. Verdun, Verdun
769-3871

Duval, Buteau & Cie
COMPTABLES AGRÉÉS
159 ouest, rue Craig, Montréal 1 861-9987

THORNE, GUNN & CIE
Comptables agréés

800, Place Victoria, Suite 2604 - Tél. 878-3011
Bureaux à travers le Canada et correspondants dans le monde entier.

Samson, Bélair, Côté, Lacroix et Associés
Comptables Agréés.

Maurice Samson, C.A.
Jean Lacroix, C.A.
Dallard Huet, C.A.
Clement Primeau, C.A.
Vernier Fugère, C.A.
Pierre Bérubé, C.A.
Adrien Côté, C.A.
Gilles Lévesque, C.A.
Paul A. Michaud, C.A.
Enla Mellette, C.A.
Robert Gauthier, C.A.
Pierre Thériault, C.A.
Pierre Vermeille, C.A.
Richard Jean, C.A.
Gilles Beaudry, C.A.
Rajon Myre, C.A.
Dallard Huet, C.A.
Jacques Paquet, C.A.
Enla Mellette, C.A.
Jean Gauthier, C.A.
Jean-Paul Dube, C.A.
Paul Gauthier, C.A.
Lucien P. Bélair, C.A.
Lionel Roussin, C.A.
Raymond Fortier, C.A.
Benot Sylvain, C.A.
Dennis Bell, C.A.
W.D. Hogg, C.A.
P. Gauthier, C.A.
F. J. J. Ducharme, C.A.
Jacques Miller, C.A.
Paul A. Michaud, C.A.
Emil Ducharme, C.A.
Emil Gauthier, C.A.
Neil Auger, C.A.
Jean Fournier, C.A.
Richard Jean, C.A.
Clement Duchêne, C.A.
Georges Turcotte, C.A.
Gilles Morin, C.A.
Enla Mellette, C.A.
Jacques Paquet, C.A.
Jean Gauthier, C.A.
Jean-Paul Dube, C.A.
Maurice Samson, C.A.
Lucien P. Bélair, C.A.
Lionel Roussin, C.A.
Raymond Fortier, C.A.
Benot Sylvain, C.A.
Dennis Bell, C.A.
W.D. Hogg, C.A.
P. Gauthier, C.A.
F. J. J. Ducharme, C.A.
Jacques Miller, C.A.
Paul A. Michaud, C.A.
Emil Ducharme, C.A.
Emil Gauthier, C.A.
Neil Auger, C.A.
Jean Fournier, C.A.
Richard Jean, C.A.
Clement Duchêne, C.A.
Georges Turcotte, C.A.
Gilles Morin, C.A.
Enla Mellette, C.A.
Jacques Paquet, C.A.
Jean Gauthier, C.A.
Jean-Paul Dube, C.A.
Maurice Samson, C.A.
Lucien P. Bélair, C.A.
Lionel Roussin, C.A.
Raymond Fortier, C.A.
Benot Sylvain, C.A.
Dennis Bell, C.A.
W.D. Hogg, C.A.
P. Gauthier, C.A.
F. J. J. Ducharme, C.A.
Jacques Miller, C.A.
Paul A. Michaud, C.A.
Emil Ducharme, C.A.
Emil Gauthier, C.A.
Neil Auger, C.A.
Jean Fournier, C.A.
Richard Jean, C.A.
Clement Duchêne, C.A.
Georges Turcotte, C.A.
Gilles Morin, C.A.
Enla Mellette, C.A.
Jacques Paquet, C.A.
Jean Gauthier, C.A.
Jean-Paul Dube, C.A.
Maurice Samson, C.A.

MONTRÉAL - QUÉBEC - RIMOUSKI
Suite 3100, Place Victoria, Montréal 115 861-5741

PETITES ANNONCES DU "DEVOIR" 844-3361

Le prix de nos petites annonces est de \$1.50 par jour avec un maximum de 25 mots. (05 du mot additionnel). L'heure de tombée est midi pour l'édition du lendemain.

AVIS: Les annonceurs sont priés de vérifier la dernière parution de leurs annonces. Le Devoir se rend responsable d'une seule insertion erronée. Toute erreur doit être signalée immédiatement.

BUREAUX A LOUER
Bureaux pour professionnels ou hommes d'affaires dans centre professionnel. Chauffage central, air conditionné, 9008 boul. St-Michel. Tél. 389-8426. 18-8-70

CHALET A VENDRE
Autour de région Ste-Adèle, "Petit Westmount", plage sablonneuse sur grand lac naturel, chalet suisse authentique, 3 chambres à coucher, foyer en pierre naturelle, piscine, tennis, près pentes de ski \$14,000, terrain compris: \$98,500 par mois. Tél.: 731-3501. J.N.O.

CHALET A LOUER
Le seul vrai paradis du chasseur et du pêcheur, dans un territoire de 500 milles carrés 300 lacs non "clubbés". Plaisir et sport au grand air pour familles, groupes ou compagnies. Maisons groupées, solidement construites par la Défense Nationale, à vendre à prix dérisoire. Écrivez à M. Bourgeois, 755-7e avenue, Pointe-aux-Trembles ou téléphonez à 671-6760, 645-8849. 4-9-70

STE-AGATHE, luxueux Bavares
5 1/2, chauffé, flanc de montagne, meubles l'abbat, foyer, piscine, équitation. Semaine libre 22 août aussi saison de ski. Tél. frais voir 326-5836. 20-8-70

FERMES DEMANDEES
Ai besoin immédiat de terres, fermes non en culture avec ou sans bâtiment, près rivière ou lac si possible, dans un rayon de 25 à 100 milles de Montréal. Écrivez immédiatement à M. Bourgeois, 755-7e avenue, Pointe-aux-Trembles ou téléphonez à 671-6760. 4-9-70

MINI FERME ET RANCHETTE
à vendre à prix dérisoire. Beau bois, bord de rivière et de lacs. Laurentides et Cantons de l'Est, accepterait échange, roulotte, chalets, etc. Téléphonez à M. Bourgeois 671-6760. 4-9-70

FEMMES DEMANDEES
SECRET AIRE légale parfaitement bilingue, bureau centre-ville, bénéfices usuels, salaire à discuter. Tél.: 861-1551 Mme Bonnell. 18-8-70

LOGEMENTS A LOUER
NOUVEAU-BORDEAUX: 12,123 Boul. Taylor, haut de triple, 4 pièces (2 doubles) fraîchement rénové, chauffé, eau chaude, 220, tranquille, site idéal. Tél.: 334-3548 ou 331-0325. 18-8-70

PROPRIETES A VENDRE
POINTE-AUX-TREMBOLES: 5 1/2 pièces, sous-sol fini, près écoles publique et polyvalente. Aubaine \$22,000, comptant à discuter. Tél.: 645-9663. 18-8-70

Côte-des-Neiges, cottage, 5350 rue McKenna, près de l'Université, 4 chambres à coucher, grand salon et salle à dîner, sous-sol fini, maison modernisée et en très bon état. 738-0464. 24-8-70

Pour règlement de succession LAVAL SUR LE LAC
(489 Les Érables)
Magnifique villa d'hiver et d'été située au bord de l'eau, tout près de l'église, bâtie sur terrain de 43,000 pi. car. de superficie. L'extérieur présente une agréable combinaison de pierre brique et bois avec terrasses en ardoise. Le vivre et la salle à dîner sont combinés dans une immense pièce de 34'6" x 22'9" séparés par un double foyer massif en pierre taillée, 11 pièces, 2 1/2 salles de bain, 6 chambres à coucher, etc. Libre pour occupation immédiate, accepterait propriété en échange. Tél.: 526-4411 M. Philippe Cloutier. 18-8-70

PERSONNEL
RENCONTRES but amical, matrimonial, personnes seules, veufs (ves). Venez vous inscrire à l'Agence du BONHEUR ENRG, 6365 Delormier. Pour rendez-vous: 729-0680. 18-8-70

TAILLEUR
Vous avez maigri ou engraisé? Faites réajuster vos vêtements, habits ou paletots, transformés en devant simple dernier style. Tél.: 388-2532. 18-8-70

DROLET TAILLEUR - SPECIALISTE -
Habits et costumes sur mesure 351 est. rue GUYOT. Tél.: 388-2532. 18-8-70

MONTRÉAL (5)
Day, cc 3 0 2 0
Jones, cc 2 1 1 0
Phillips, cc 1 0 0 0
Staub, cd 4 2 1 0
Bailey, 3b 3 2 1 2
Laboy, 3b 2 0 0 0
Gosger, 1b 5 0 2 3
Brand, ac 5 0 1 0
Staehle, 2b 2 0 0 0
Sutherland, 2b 2 0 0 0



Le chef du parti conservateur, M. Robert Stanfield, n'a pu empêcher de monter sur la scène torontoise où l'on jouait la comédie musicale Hair. Il a dansé quelques pas et a reçu les baisers de deux interprètes. (Téléphoto CP)

M. Robert Stanfield voit Hair et se perd en éloges

TORONTO (CP) — Le chef du Parti progressiste-conservateur, M. Robert Stanfield, a assisté vendredi soir à une représentation de la comédie musicale rock Hair, à Toronto, et il a déclaré que cette représentation avait été pour lui "une pure joie".

M. Stanfield, qui, à 56 ans, demeure fort alerte, a manifesté son enthousiasme pour cette comédie musicale en dansant avec les acteurs. Il a dit que le spectacle dans sa totalité, y compris les scènes de nu, était formidable.

C'est à la fin de la représentation que le leader con-

servateur a sauté sur la scène et s'est mis à danser le twist avec les acteurs.

Si M. Stanfield a fort aimé le spectacle, les acteurs, en retour, ont beaucoup apprécié l'homme politique, que Tobin Lark n'a pas manqué d'embrasser.

Avant d'assister à la représentation de Hair, M. Stanfield avait eu une rencontre avec les membres de la section 183 de l'Union des manoeuvres. Ceux-ci se sont plaints que la montée du chômage pourrait bien leur coûter leur maison et leur enlever la possibilité de faire faire des étu-

des universitaires à leurs enfants.

L'agent d'affaires du syndicat, M. John Stefanini, a déclaré que M. Stanfield s'était montré "très sympathique" à leur cause.

Le syndicat s'en est surtout pris au plafonnement à 6 pour cent des augmentations de salaires qui, selon lui, est la cause du chômage.

M. Stanfield a qualifié ce plafonnement de "ridicule" parce qu'il ne peut être appliqué dans les faits.

Il a ajouté que le gouvernement doit commencer à négocier de bonne foi avec les 27.000 postiers du Canada.

M. Richardson a dit qu'il ne songerait pas à se porter candidat à la direction du Parti libéral manitobain.

"J'estime, quant à moi, que la meilleure manière d'attirer un candidat à la direction de l'opposition au gouvernement actuel du Manitoba est de conjuguer en quelque sorte toutes les forces présentes opposées au gouvernement socialiste néo-démocrate.

"Cela ne signifie pas nécessairement une fusion des partis conservateur et libéral. Cela signifie plutôt une nouvelle formation réunissant toutes les forces qui souhaitent la défection du présent gouvernement.

"S'il était possible d'unir ceux-là (conservateur et libéral), alors je pense qu'il serait tout à fait possible de susciter des candidatures dans divers milieux."

M. Richardson ne croit pas qu'une fusion conservateur-libéral fonctionnerait. Il suggère plutôt la création d'un parti "non-socialiste" pour offrir une option claire aux électeurs.



Le lieutenant-colonel Guy Lessard, âgé de 37 ans, de Montréal, prend le commandement du 2^e bataillon du Royal 22^e Régiment, à la base des forces canadiennes de Valcartier, aujourd'hui. Officier du Royal 22^e Régiment depuis 1953, il sert depuis février 1969 au quartier général des forces canadiennes, à titre de chef de section dans la direction des opérations.

Les producteurs de blé sont mécontents en Saskatchewan

REGINA (D'après PC) — Des milliers de boisseaux de blé s'entassent devant les silos à grain de la Saskatchewan, symboles de la frustration des fermiers qui n'ont pas encore été payés pour leur récolte. Le président provincial du Pool de blé, M. E. A. Boden, qualifie cette manoeuvre de "signal d'alarme" de la part des cultivateurs enragés. On sait que la Commission canadienne du blé a promis aux fermiers qu'ils ont droit à un "plein quota de quatre boisseaux de livraison" pour l'année 1969-70, se terminant le 31 juillet.

Or plusieurs entrepôts de fermes sont toujours rem-

plis à craquer. La plupart des éleveurs à grain ont fermé leurs portes vendredi, mais plusieurs fermiers n'avaient pas encore livré leur "plein quota" d'où la réaction des cultivateurs. Les piles faites par les protestataires atteignent jusqu'à 14.000 boisseaux à Alvean, près de Saskatoon, et 12.000 boisseaux à Francis, près de Regina.

Les cultivateurs allèguent qu'on n'a pas affecté des wagons en nombre suffisant au transport du grain. A ce sujet, le député fédéral libéral d'Assiniboia, M. A. B. Douglas, a qualifié la situation de "ridicule" et a fait état d'une lettre au ministre

chargé de la Commission du blé, Otto Lang, dans laquelle il dit que les fermiers sont "écœurés" des silos bloqués qui retardent leur revenu. Le député blâme en partie la compagnie Canadien Pacifique, qui dit-il, "nous a déçus cette année, mais moins que l'an passé." Le directeur des éleveurs à grain pour le Pool de la Saskatchewan a noté pour sa part que les wagons touchaient vendredi environ 100 terminus ruraux.

Un agent impliqué, M. Jim Anderson, a noté de son côté que les fermiers auraient gardé leur blé dans les entrepôts individuels "si la Commission avait accepté de signer une promesse écrite. Ils voulaient que la Commission prenne position de façon définitive". Il a fait remarquer que les cultivateurs de sa région se souvenaient de l'an passé, "on leur avait demandé de garder leur blé un bout de temps, et ils avaient dû attendre pendant des mois".

Empiler le blé à terre devant les silos enfreint en principe les règlements de la Commission de blé, mais ceux qui travaillent aux éleveurs sont soumis à de fortes pressions.

Hudson Bay M. & S.

Hudson Bay Mining and Smelting Co. Ltd. de Toronto a annoncé que ses revenus nets pour le semestre terminé le 30 juin dernier avaient été de \$12.185.164 (\$1.35 par action) comparativement à \$12.781.346 (\$1.41 par action). La compagnie a cependant enregistré des ventes accrues par rapport à l'an dernier (chiffres non-dévoilés) mais une forte augmentation des coûts d'opération ainsi que des pertes enregistrées sur les changes avec des clients étrangers ont contribué à diminuer les bénéfices.



Le député libéral A.B. Douglas examinant le blé amoncelé près d'un silo rempli à craquer, à Francis. (Téléphoto PC)

LISTE DES GAGNANTS DE LA LOTERIE DE JUILLET

14/08/1970

LOTO QUEBEC

TIRAGE NO 6

TIRAGE DE JUIL JULY DRAWING

\$125,000.--1908396

\$50,000.--1782226

\$25,000.--1395226

\$5,000.--1259510

\$5,000.--1789407

GAGNANTS DE -

\$2,000. -- WINNERS

1029978
1523945
17303081204491
1551720
17451711256457
1572807
17599521258721
1580457
18379801348119
1602196
1877218

GAGNANTS DE -

\$1,000. -- WINNERS

1025468
1153310
1352842
1467830
1506104
1708737
1788223
1810793
1892295
19613211031527
1252962
1384346
1490423
1574707
1726952
1794578
1817524
1904105
19655711035844
1261432
1393864
1497204
1580206
1743038
1794738
1827703
1905686
19683511120022
1314239
1436969
1498290
1580254
1758863
1798241
1845396
1922391
19685771146328
1319331
1458591
1501246
1591364
1764327
1810443
1877954
1956682
1979981

GAGNANTS DE -

\$500. -- WINNERS

1038783
1165122
1272488
1352825
1463600
1564112
1574034
1791174
1836772
19427141078105
1234679
1292028
1357546
1505155
1564464
1577960
1807189
1861019
19432801094937
1240662
1294488
1430394
1517660
1569812
1602668
1812465
1865205
19461331132127
1262872
1322121
1435168
1539553
1571783
1721277
1823243
1889866
19516611142070
1268952
1324289
1440403
1542675
1573559
1740825
1823400
1918146
1956924

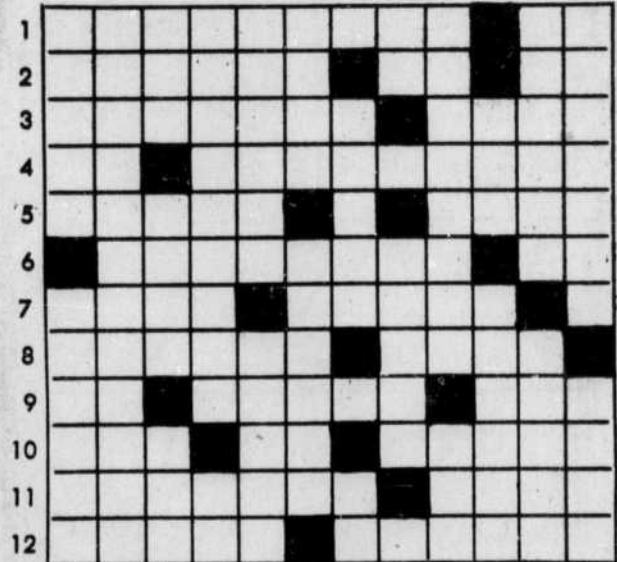
GAGNANTS DE -

\$100. -- WINNERS

1001796
1040334
1143979
1251191
1286300
1383905
1406317
1461894
1517295
1554526
1578445
1602775
1713462
1731679
1754923
1774942
1820644
1874300
1940119
19661751022392
1058427
1146091
1259848
1346930
1386221
1416090
1464029
1536380
1555564
1581801
1603892
1718127
1736012
1758054
1778560
1830506
1876148
1941857
19686731024708
1087936
1158483
1265041
1353375
1387004
1416365
1470844
1543199
1559590
1586542
1614720
1718268
1748209
1760255
1792901
1849409
1878585
1946546
19759701035068
1125956
1229393
1266884
1362153
1391180
1417547
1471032
1548956
1571304
1593397
1701473
1721342
1750966
1765630
1793179
1853029
1891106
1958025
19779331038624
1137925
1244737
1267838
1376158
1391227
1447846
1490028
1549251
1573685
1594314
1701648
1726789
1750967
1772569
1794117
1872678
1891601
1965825
1978130

les MOTS CROISÉS du Devoir

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12



Horizontalement

- 1-Certitude. — Cheval va-peur.
- 2-Proche. — Du dialecte provençal. — Interjection.
- 3-Grossier, lourd dans ses manières. — Fait de vive voix.
- 4-Lui. — Couvrans de sable.
- 5-Souple, flexible. — Division d'une pièce de théâtre.
- 6-Masse de minéraux. — Ob-tenu.
- 7-Inscription sur la croix de Jésus. — Ville de Bolivie.
- 8-Vraie. — Victoire de Napoléon sur les Prussiens en 1806.
- 9-Oblat de Marie. — Mathématicien suisse, né à Bâle (1707-1783). — Abréviation de jardin zoologique.
- 10-Nouveau. — Chlore. — Répandu çà et là.
- 11-Amour de soi, égoïsme. — Cérémonial quelconque.
- 12-Recouvre d'une couche d'é-tain. — Faire venir avec soi.

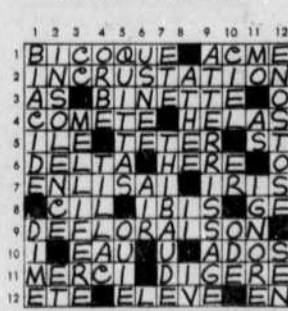
Verticalement

- 1-Mois de l'année. — Mo-querie sarcastique.
- 2-Action de souligner.
- 3-Situé. — Nid des oiseaux de proie. — Enleva.

4-Objet servant aux usages de la vie courante. — E-minence.

- 5-Qui annonce de la gaieté. — Profit dont on est avide.
- 6-Orifice du rectum. — Au centre des os longs.
- 7-Doubler un pion, au jeu de dames. — À toi.
- 8-Cobalt. — Faire tort à.
- 9-Au Moyen Age, chef d'une école ecclésiastique ou monastique. — Petite prairie.
- 10-Masse de pierre très dure. — Strophe de onze vers.
- 11-Forme avec la voix des sons musicaux. — Artère principale.
- 12-Qui valse. — Tenter avec audace.

Solution de samedi



si vous êtes gagnants...

conformez-vous alors aux directives qui sont inscrites au verso de votre reçu officiel, c'est-à-dire de votre billet de tirage. Vous avez 3 mois pour réclamer vos prix.

IMPORTANT

Loterie d'avril
TOUS LES PRIX
RÉCLAMÉS

Loterie de mai
6 BILLETS
NON RÉCLAMÉS

loto-québec

500 Place d'Armes, Montréal, Québec. Tel: 873-5350

No: 386,675—\$500 No: 365,503—\$100
No: 127,501—\$100 No: 499,957—\$100
No: 241,821—\$100 No: 783,713—\$100